

Très bon bilan 2020 pour les Business Angels

Les membres de BAMA ont assuré en 2020 leur plus grosse opération d'investissement auprès d'Apmonia Therapeutics. *Page 3*

Le tricycle de demain à l'Élysée



Le tricycle Kholos de Cycleurope a été sélectionné pour la Grande Exposition du Fabriqués en France de l'Élysée, tout comme l'entreprise ardennaise Rollinger.

Page 10

Création d'un GPA dans la Marne

Le Groupement de Prévention Agréé a comme mission d'accompagner les entreprises en difficulté avant une procédure. *Page 4*

Chassenay d'Arce, premier Vigneron Engagé

La coopérative auboise est la première en Champagne à obtenir ce label RSE entièrement dédié à la filière du vin. *Page 5*

Portrait

Le Marnais François Schmidt. *Page 40*

17 pages d'annonces légales et d'appels d'offres.

Pages 21 à 37

Le Grand Reims se projette vers 2030

La Communauté urbaine du Grand Reims a initié une démarche de projet de territoire en octobre 2020. Elle en présente aujourd'hui la feuille de route avant une mise en œuvre effective dès septembre 2021. Avec un slogan : « Ce qui nous lie nous grandit ». Quatre ans après sa naissance, la Communauté urbaine du Grand Reims et ses 143 communes se lance donc dans une nouvelle étape de sa construction : celle de la prospective et de la stratégie de développement territorial. Pour Catherine Vautrin, présidente du Grand Reims, il s'agit de « donner un sens à la Communauté urbaine » et d'ores et déjà de « prévoir l'avenir » parallèlement à la gestion de son quotidien. Un diagnostic a donc été réalisé d'octobre 2020 à mars 2021, suivi d'une consultation à laquelle près de 3 600 habitants ont répondu. À l'issue des différentes phases de concertation et de synthèse des orientations stratégiques, un cap a été défini : devenir « un territoire référent en matière de neutralité carbone et de transitions écologiques ». Avec un calendrier 2021-2030 pour mettre en œuvre le projet de territoire.

Page 14



La Safer défend le modèle français du foncier agricole

L'une des missions de la Safer est de contribuer à un aménagement durable de l'espace rural, en agissant comme un organe de contrôle des transactions foncières agricoles. Or depuis quelques années, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural constatent l'existence d'un marché non régulé des cessions de parts. C'est pourquoi, la SAFER a porté la proposition de loi foncière « d'urgence » du député Jean-Bernard Sempastous. « Ces 15 dernières années, les structures agricoles ont évolué, et avec elles, le marché du foncier »,

note Stéphane Martin, le directeur général de la Safer Grand Est. « La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Grand Est a analysé les chiffres 2020 du marché des cessions de parts. Ainsi, en 2020, dans la Marne, 276 sociétés ont fait l'objet de cessions de parts pour un total de 31 660 hectares exploités. » En creux, outre la question du monopole, il y a aussi celle de l'environnement, de l'appauvrissement des sols mais également de la dérégulation des prix.

Page 15

SERENIM
L'Immobilier Professionnel

Conseil en transactions d'immobilier d'Entreprise

Accompagnement des Collectivités & Enseignes nationales

Expertise industrielle & logistique

14 Boulevard Lundy
Reims

03 26 830 800

contact@serenim.fr



DAILY PROMOTION
DES OFFRES POUR ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

DAILY BENNE + COFFRE
140 CH, TOUT ÉQUIPÉ

355€ HT / MOIS⁽¹⁾
3 ANS D'ENTRETIEN INCLUS⁽²⁾



IVECO

Votre partenaire pour un transport durable

IVECO DAILY.
CHANGEZ
DE PERSPECTIVES.

Covi Camions et Bus Reims
REIMS
03 26 85 90 47

Covi Camions et Bus Châlons
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
03 26 68 26 35

Covi Ardennes
VIVIER-AU-COURT
03 24 57 84 84



Baisse des prix de l'alimentation

Les prix de l'alimentation (hors produits frais) vendue en grande distribution sont stables en mai, après +0,1 % en avril. Sur un an, ces prix sont en baisse de 0,4 %, comme en avril. Les prix des viandes vendues en grande distribution sont en hausse sur un mois : +0,1 % en mai, après +0,2 % en avril. Sur un an, le recul de ces prix s'accroît : -0,3 % mai, après -0,1 % en avril. Les prix des boissons vendues en grande distribution sont stables en mai, après +0,1 % en avril. Sur un an, les prix de ces produits sont stables, comme en avril. Les prix des autres produits alimentaires (hors produits frais) sont stables en mai comme en avril. Sur un an, ces prix reculent de 0,7 %, comme en avril. (INSEE)



Forte hausse des créations d'entreprises

Le nombre cumulé d'entreprises créées au cours des trois derniers mois (mars à mai) est en très nette hausse par rapport aux mêmes mois un an auparavant (+91,2 %). Cette hausse particulièrement forte s'explique par le niveau élevé du nombre de créations sur cette période en 2021, mais surtout par le niveau anormalement bas du nombre de créations sur la même période en 2020 en raison du premier confinement. Les créations d'entreprises individuelles sous le régime de micro-entrepreneur augmentent fortement (+93,8 %), de même que les créations de sociétés (+97,1 %) et les créations d'entreprises individuelles classiques (+58,7 %). (INSEE)



L'indice du coût du travail – salaires seuls au ralenti

Au premier trimestre 2021, l'indice du coût du travail (ICT) – salaires seuls de l'ensemble du secteur marchand progresse, mais de façon moins importante qu'au trimestre précédent : +0,4 % en glissement trimestriel après +1,3 % (en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables). Cette augmentation est due à une hausse de la masse salariale légèrement plus marquée que celle des heures rémunérées. Sur un an, l'ICT – salaires seuls ralentit aussi au premier trimestre 2021 : +2,8 %, contre +4,4 % au trimestre précédent. Au total, le temps de travail moyen par salarié diminue de 2,8 % sur un an, soit nettement moins qu'au quatrième trimestre 2020 (-5,7 %). (INSEE)

Serge Rohmer, chercheur de terrain



C'est un périple de 1 000 kilomètres à pied qui attend Serge Rohmer, enseignant-chercheur à l'Université de Technologie de Troyes. Tirant un chariot et son équipement technique, en totale autonomie énergétique grâce à des panneaux solaires, il est parti en réalité dans une approche immersive d'une mission scientifique. « Je vais à la rencontre de ceux que j'appelle les agriculteurs du futur pour comprendre leur capacité de résilience et étudier leurs solutions pour faire face par exemple aux changements climatiques ou à la pandémie Covid 19 », poursuit-il. Chercheur de terrain, Serge Rohmer a l'habitude de quitter bureaux et labos pour voir ce qui se passe ailleurs. Il mène parallèlement un projet de recherche au Togo, avec le soutien de la Fondation UTT, pour améliorer la production agricole des

fermes d'un village local. En France, son voyage va le conduire à sillonner la France depuis Troyes jusqu'aux Pyrénées. « J'ai prévu de m'arrêter dans 25 fermes qui pratiquent une agriculture biologique pour une meilleure compréhension des besoins, des difficultés rencontrées et des solutions qui ont pu être déployées », ajoute Serge Rohmer. Le chercheur emmène avec lui tout le matériel nécessaire pour accumuler de la documentation.

APPROCHE IMMERSIVE

Ordinateur, caméra, micros vont lui permettre d'alimenter à la fois les réseaux sociaux (instagram « 1000km Bio » de Rohmserge) mais aussi les serveurs universitaires où la documentation scientifique sera partagée avec d'autres chercheurs. Cette mission pourra aussi être utile aux huit universités associées

dans le projet européen autour de l'UTT, en particulier dans le cadre du projet « sustainability lab ».

Pour mener à bien sa mission scientifique, le chercheur troyen reconnaît que « l'approche immersive sur le territoire est fondamentale ». En parcourant une trentaine de kilomètres par jour, Serge Rohmer va être confronté aux aléas météo, à la réalité de la vie rurale, aux difficultés quotidiennes de ceux qui vivent de l'agriculture biologique. Une approche que ceux qui l'accueilleront apprécieront.

Cette mission, s'inscrivant dans le cadre de l'unité de recherche InSyTE de l'UTT, bénéficie du soutien du conseil départemental de l'Aube, de Troyes Champagne Métropole, de Décathlon Troyes.

LAURENT LOCURCIO

Ils bougent



HERVÉ SANCHEZ, ÉLU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE.

Dans le cadre du salon professionnel de plein champ « Les Culturales » à Bétheny sur les parcelles de Terralab, Hervé Sanchez a été élu Président de la Chambre d'agriculture de la Marne. Issu de la liste majoritaire portée par la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), du Syndicat Général des Vignerons (SGV), et des Jeunes Agriculteurs (JA), il succède à Béatrice Moreau qui a choisi de céder la présidence afin de représenter et défendre les intérêts agricoles via un autre engagement. Viticulteur, Hervé Sanchez est installé en EARL avec son épouse Caroline depuis 2005. Récoltants-coopérateurs, ils exploitent un peu plus de 8 ha de vignes sur l'ensemble du territoire marnais (Côte des Blancs, Vallée de la Marne, Montagne de Reims et Vitryat).

Il exerce les fonctions de Président de la Coopérative de la Goutte d'Or à Vertus depuis 3 ans et est administrateur du Syndicat Général des Vignerons. Il est actuellement engagé dans un deuxième mandat à la Chambre d'agriculture de la Marne dont il est membre du Bureau depuis 2019.

RECRUTEMENT ET CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

EURO CONSULTING
CARRIÈRES

décideurs



Contactez
Eric Bohn
03 26 88 17 30

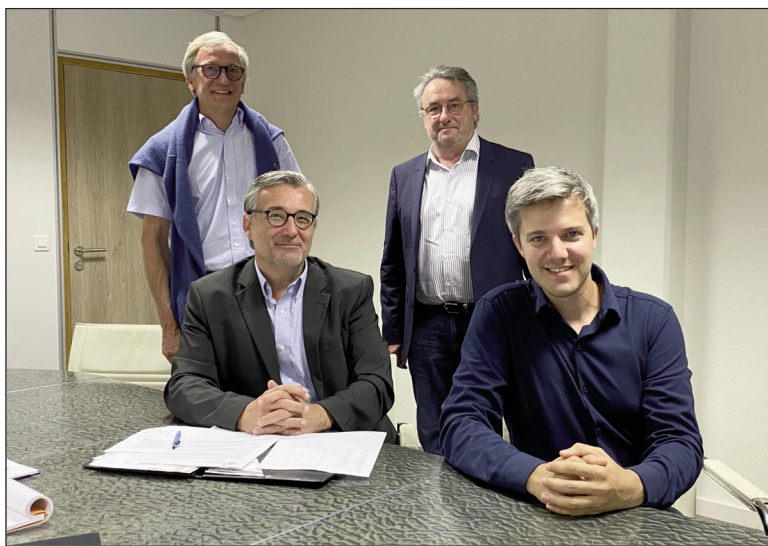
ebohn@eccarrieres.com
PARIS - LYON - NANCY - REIMS
BARCELONE - SHANGHAI

Bilan 2020 « exceptionnel » pour les business angels

Investissement. Les membres de Business Angels Marne Ardennes dressent un bilan très positif de leur exercice 2020, au cours duquel ils ont assuré leur plus importante opération d'investissement auprès de la start-up rémoise Apmonia Therapeutics.

Acteurs profondément impliqués dans la dynamique économique de leur territoire, que ce soit par leur investissement financier ou technique, les business angels ne sont pas, par définition, perméables à la notion de risque. En 2020, les membres de BAMA (Business Angels Marne Ardennes) ont plus que prouvé leur capacité de résistance.

L'association de business angels a ainsi bouclé sa plus importante opération avec un investissement de 160 000 euros dans la start-up Apmonia Therapeutics (voir PAMB 7878). Cet investissement opéré par 15 adhérents du club soit la grande majorité d'entre eux (ils sont 19 au total), signe la grande confiance des business angels marnais et ardennais envers cette jeune pousse rémoise spécialisée dans le développement de stratégies d'immunothérapie anti-cancéreuse innovantes et personnalisées. « Au-delà du financement, les business angels sont intéressés par l'aventure entrepreneuriale. Ils aiment épauler le chef d'entreprise sur lequel ils ont misé, même s'il s'agit d'une thématique qu'ils ne maîtrisent pas toujours », rappelle Cécile Oudiette, directrice générale de l'association. C'est encore plus vrai dans l'aspect commercial. Les start-up sont souvent créées par des entrepreneurs qui ne maîtrisent pas la stratégie commerciale. Ils ont donc de ce fait



Le Conseil d'administration de BAMA, Eric Wallaert, Vincent Chaudré, Jean-François Dorkel et le Président Maxime Valette (à droite). Manquent sur la photo Gérard Hautavoine (administrateur) et Stéphane Vauché (Vice-président).

besoin d'une expertise dans ce domaine d'activité.

« Parmi nos objectifs de 2021, nous voulons davantage nous faire connaître dans la Marne, en dehors de Reims, et dans les Ardennes », ajoute Cécile Oudiette, recrutée en 2020 pour poursuivre le développement de BAMA, avec plusieurs missions, dont celle de convaincre de nouveaux investisseurs locaux de rejoindre les 19 adhérents de BAMA. « Nous cherchons aussi des partenaires, tels que des grands groupes ou des experts dans leurs

domaines d'activité, qui s'intéressent à l'innovation et sont sensibles au développement de notre territoire ». Pour la directrice générale, il s'agit aussi de convaincre les personnes motivées par l'investissement dans des start-up à rejoindre un club, synonyme d'accompagnement et là aussi de réduction de risque pour des investisseurs qui peuvent bénéficier de réduction de l'IR-PME (ou Loi Madelin, voir encadré)

TERRITOIRES ÉLARGIS

Récent membre du réseau France

Angels, BAMA effectue de plus en plus de co-instruction de dossiers et de co-financements également, en lien avec d'autres clubs, qu'ils soient régionaux ou plus éloignés (Grand Est, Ile de France...). « L'idée du co-investissement est de mutualiser des fonds, des compétences et des expertises pour assurer au maximum les chances de réussite et minimiser les risques des investisseurs ». Une évolution territoriale qui fait suite à celle déjà enregistrée en août 2020, date à laquelle le club Reims Business Angels s'est tourné vers le département des Ardennes pour devenir BAMA. « Les territoires complémentaires, au sein desquels les incubateurs travaillent ensemble, nous permettent de sourcer de plus en plus de projets, de surcroît, de plus en plus matures. Notre objectif est de pouvoir disposer d'un pool plus important de business angels dans le Grand Est. Nous avons des projets de plus en plus conséquents à instruire avec des besoins en levée de fonds parfois trop importants pour rester à l'échelle locale ». Une évolution en terme d'activité qui a incité BAMA à élargir son conseil d'administration à un sixième administrateur, en la personne de Gérard Hautavoine.

Côté fonctionnement, une fois sélectionnés, les dossiers de start-up en recherche de financement sont présentés en comité de sélection. Là, ils sont soit écartés, soit mis

À SAVOIR

Avec la publication d'un décret en date du 6 mai 2021, les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction de leur impôt sur le revenu à hauteur de 25% (au lieu de 18% auparavant) de leur investissement dans les start-up. La mesure s'applique aux investissements réalisés à partir du 7 mai 2021. Ceux réalisés sur la période 1^{er} janvier 2021 au 8 mai 2021 donnant droit à une déduction de 18%.

en attente, soit passés en instruction. Celle-ci est alors effectuée par deux business angels, elle précède le pitch des porteurs de projets devant les investisseurs et leur choix, de suivre ou non la start-up dans son financement et son développement. Business Angels Marne Ardennes débute 2021 sur le même rythme qu'il a bouclé 2020, avec l'instruction en cours de trois dossiers de start-up (conjointement avec Yeast et Club Invest IDF). Depuis sa création, BAMA a réalisé 11 investissements en capital pour un montant de 715 000 € avec un effet de levier de quatre.

BENJAMIN BUSSON

Les investisseurs aubois renouvellent leur partenariat avec le CIC Est

Créée en 2009, le club privé d'investisseurs aubois Champagne-Ardenne Angels rayonne sur un rayon d'une centaine de kilomètres autour de Troyes : Aube, Haute-Marne et Bourgogne, notamment. Il compte aujourd'hui 31 membres et trois sponsors parmi lesquels le Crédit Agricole et le CIC Est. Les business angels aubois viennent d'ailleurs de renouveler leur convention de partenariat avec ce dernier. Un soutien sans faille de la part de l'éta-

blissement bancaire qui dure depuis 2011. « Quand un business angel investit de l'argent au capital d'une entreprise, c'est une forme d'abondement financier avec lequel on peut faire un effet levier avec des institutionnels ou des établissements bancaires », explique Jean-Michel Halm, secrétaire général de Champagne-Ardenne Angels. D'où l'intérêt pour l'association de contracter un partenariat avec des établissements bancaires tels que le CIC Est.

Structurée sous forme

associative, Champagne Ardenne Angels a pour objectif de favoriser le financement des entreprises en création, en développement ou en reprise à fort potentiel de croissance par la mise en relation qualifiée entre des entrepreneurs (en recherche de financement) et des Business Angels (investisseurs). Son fonctionnement s'appuie exclusivement sur les

Sophie Martinot, présidente du Club Champagne Ardenne Angels, a signé un renouvellement de partenariat avec Mikael During, directeur adjoint du marché des entreprises du groupe CIC Est.

adhésions de ses membres et sur ses partenariats privés. « Aucun financement public n'est sollicité », assure Jean-Michel Halm qui rappelle la logique de développement du territoire de son association par le biais de l'accompagnement des jeunes pousses locales.

B.B.



Économie. Le GPA (Groupement de prévention agréé) est une structure de prévention des difficultés des entreprises, instituée par le Code du Commerce. Existant au niveau régional, une structure vient également de se créer dans la Marne, avec comme premiers objectifs de trouver des experts bénévoles et des entreprises à accompagner.

Le GPA : une structure de prévention des difficultés des entreprises

Le GPA est une association de droit local régie par le code du commerce, qui préconise que « toute personne immatriculée au registre du commerce et des sociétés et au répertoire des métiers peut avoir recours à un Groupement de Prévention Agréé (GPA) ayant pour mission de fournir à ses adhérents une analyse des informations comptables et financières que ceux-ci s'engagent à leur transmettre. » Et si les GPA étaient inscrits dans la loi, ils ont mis du temps à voir le jour. Ainsi, entre l'idée de création et leur mise en application dans le Grand Est, il se sera passé presque trois ans. « Nous avons obtenu l'agrément en 2018 », indique Jacky Bantzé, Président du GPA Grand Est. « En 2019, il a fallu mettre en pratique le GPA, trouver des experts bénévoles et des entreprises à accompagner, car nous ne donnons pas de conseils, mais des préconisations. »

ACCOMPAGNEMENT SUR UN TEMPS LONG

Le Groupement de Prévention Agréé défend en effet un certain

nombre de valeurs dont le premier critère est « l'indépendance ». « Nous réalisons un accompagnement d'une durée d'une année, ce qui est exceptionnel pour un groupe de prévention. Le deuxième critère est que nous nous rendons sur place, sur le terrain, pour accompagner le chef d'entreprise », souligne Jacky Bantzé, lui-même chef d'entreprise à la retraite et à la tête d'un grand groupe alsacien et national, spécialisé dans la restauration collective.

L'intervention du GPA commence par « une alerte », donnée par un service de la Région, un mandataire judiciaire, un expert-comptable ou par l'entreprise elle-même qui sollicite un accompagnement. Se met ensuite en place « un comité d'écoute » composé de bénévoles, d'anciens entrepreneurs, avocats, experts comptables, en relation avec les tribunaux et la cellule prévention des juges consulaires. « Nous sommes en synergie avec tous les acteurs économiques locaux. Ce temps long, c'est souvent ce qui manque. Là, on écoute le chef d'entreprise chez lui. On travaille par

rapport à la loi, qui nous oblige. »

Une fois ce premier contact pris avec l'entreprise, lui est proposé une adhésion pour une somme symbolique (50€ pour un CA de 10 000 à 100 000 € à 550 € pour un CA compris entre 1 et 1,5M€) pour être accompagnée pendant un an. « Une fois l'entreprise adhérente, on se déplace très souvent sur le terrain avec elle pour travailler sur tous les types de difficultés : techniques, économiques, financières ou sociales... », précise Jacky Bantzé. L'objectif principal du GPA est de « maintenir de l'emploi, de l'activité et de la valeur ajoutée sur le territoire ». C'est pourquoi le groupement se territorialise non seulement à l'échelle de la région mais aussi à l'échelle du département. Après le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et les Vosges, c'est dans la Marne que le GPA Grand Est s'apprête à ouvrir une antenne, avec à sa tête Didier Develey et comme ambition de couvrir la totalité des 10 départements d'ici la fin de l'année. Depuis sa mise en place, GPA Grand Est a prodigué 1 850 heures d'accompagnement pour plus de



Jacky Bantzé, président GPA Grand Est et Didier Develey, délégué Marne.

60 entreprises représentant 380 salariés et 12 millions de chiffre d'affaires. « Le but est bien d'intervenir avant une procédure », explique Didier Develey, invitant les entreprises à se signaler d'elles-mêmes. Et si le contexte du Covid a forcément accru le nombre d'entreprises en difficultés, pour la plu-

part, la pandémie est venue renforcer une situation déjà compliquée. « Nous faisons en sorte que l'entreprise puisse, à la fin de l'accompagnement, se relever d'elle-même et gérer de manière autonome ses difficultés. »

NASTASIA DESANTI

Bâtiment. Après trois années de concertation et d'expérimentation, Plurial Novilia a lancé la construction de sa maison aux murs imprimés en 3D avec son programme Viliaprint, en collaboration avec la start-up XtreeE et l'entreprise de construction Demathieu Bard.

La maison de demain s'imprime en 3D

Il y a une dizaine d'années, la technique de l'impression 3D révolutionnait le monde de l'industrie, avec la création de pièces de précision. Aujourd'hui, changement d'échelle avec l'impression 3D de murs en béton pour « imprimer » 5 maisons, du T3 au T5, du programme Viliaprint porté par Plurial Novilia. « C'est tout sauf un projet comme les autres, car innover au service de l'habitat social est dans l'ADN de Plurial Novilia », estime Jean-Claude Walterspieler, président de l'organisme logeur, dont le mandat s'achève avec ce projet. Les premiers murs, imprimés grâce à la technique de la fabrication additive hors-site, par la start-up francilienne XtreeE et développés avec le cimentier Vicat, ont été posés et liaisonnés par l'entreprise locale Demathieu Bard. « Nous avons apporté une réponse technique à une demande architecturale exigeante », indique Nelly Plantier, Architecte D.P.L.G - directrice de projets au sein de l'agence Coste Architectures. « La technique de liaisonnage hors site, couplée à l'assemblage de l'ossature bois hors site également, a permis une véritable maîtrise des coûts. » Sur la parcelle, tout est prêt pour accueillir les murs imprimés : les fondations ont été réalisées,

tout comme le dallage et la structure de poteaux et de poutres. Toitures végétalisées ainsi que matériaux au maximum bio-sourcés ont été utilisés afin d'anticiper les valeurs environnementales exigées par la RE 2020. « Notre vocation est de vendre de l'air, du creux », image Alain Guillen, directeur général d'XtreeE. Car les murs imprimés ne sont pas pleins, laissant un espace pour y intégrer un matériau isolant, bio-sourcé de préférence, comme du lin ou du chanvre. Ce « vide » permet ainsi « une économie de matière de l'ordre d'environ 50% », explique Alain Guillen. « Les murs en béton imprimés en 3D permettent aussi de réduire la notion de charges lourdes et de pénibilité pour les ouvriers du bâtiment », note Jérôme Florentin, directeur de la maîtrise d'ouvrage chez Plurial. De nombreux tests ont été réalisés afin de mesurer l'isolation et l'étanchéité des matériaux. « Nous pouvons dire qu'avec ces techniques innovantes de construction, nous transformons les villes et les territoires. Les récents événements climatiques survenus viennent nous rappeler que nous sommes sur le bon chemin », souligne Catherine Vautrin, présidente du Grand Reims, précisant que le respect de la RE2020



Alain Nicole, Directeur Général de Plurial Novilia, Jérôme Florentin, Directeur de la maîtrise d'ouvrage, Alain Guillen, Directeur Général d'XtreeE, Catherine Vautrin, Présidente du Grand Reims, Jean-Claude Walterspieler, Président de Plurial Novilia, Nelly Plantier, architecte au sein de Coste Architectures et Damien Sionneau, Président d'Action Logement Grand Est.

doit être prise en compte dès à présent, même si les entreprises ont jusqu'au 31 décembre 2021 pour construire sur le modèle de la RE2014. Ces logements sociaux « nouvelle



Les murs imprimés en 3D le sont avec un béton développé particulièrement pour cette technique.

génération » ayant obtenu la certification ATEx (appréciation technique d'expérimentation) par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) seront livrés fin d'année 2021.

NASTASIA DESANTI

Viticulture. La coopérative auboise est la première à obtenir ce label RSE dédié à la filière du vin.

Chassenay d'Arce, premier Vigneron Engagé du champagne



Des vigneronnes et leurs familles sensibilisés, sur le terrain, aux actions à mener en faveur de la biodiversité dans les vignes.

90 AOP en France, s'appuie sur un cahier des charges global, basé sur la norme ISO 26000. « Nous sommes très fiers d'annoncer notre certification Vignerons Engagés, Chassenay d'Arce devient ainsi la première maison de champagne labellisée », souligne Manuel Hénon, directeur général, en soulignant l'engagement des viticulteurs et des équipes de la coopérative pour atteindre cet objectif.

DES ACTIONS CONCRÈTES

La coopérative de Ville-sur-Arce qui regroupe 315 hectares de vignes dans la Côte des Bar, répartis sur une douzaine de villages, est engagée depuis des années dans les démarches environnementales. Ainsi, les 130 familles de vigneronnes suivent un mode de culture raisonné avec déjà plus de la moitié des vignes en cours de conversion. Une part qui continue de croître régulièrement. Des actions diverses sont menées, comme l'installation de nichoirs à oiseaux et chauves-souris dans le vignoble (voir photo), le recyclage des déchets, la collecte

de bouchons de liège pour des associations, la limitation de la consommation d'eau à la coopérative. « Nous avons fait une balade en juillet dernier pour sensibiliser nos adhérents et leur famille sur la biodiversité qui existe autour des parcelles de vigne. Yohan Brouillard, du conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne, leur a expliqué les actions simples à mettre en place pour la maintenir, voire l'améliorer, comme la fauche tardive des tournières ou avoir des arbustes autour des vignes », précise Sabrina Da Paz.

Ce label Vignerons Engagés, le premier pour une maison de champagne, est à la fois une reconnaissance, un engagement à poursuivre dans cette voie, mais aussi un argument supplémentaire pour un consommateur toujours plus sensible au développement durable. Un atout de plus pour Chassenay d'Arce qui produit chaque année sur son site de Ville-sur-Arce plus d'un million et demi de bouteilles. La coopérative dispose d'outils performants et de capacités



importantes (550 000 kg/jour pour le pressurage, 40 000 hl de cuverie, 7,5 millions de bouteilles et 8 500 m² pour le stockage). La marque Chassenay d'Arce est distribuée auprès de particuliers et dans le circuit des grossistes, cavistes et CHR. La France représente 64 % des débouchés, et l'export 36 %, dans 18 pays.

LAURENT LOCURCIO

« C'est le fruit d'une préparation engagée fin 2018 qui aboutit aujourd'hui », se félicite Sabrina Da Paz, conseillère viticole chez Chassenay d'Arce, qui a suivi le dossier de labellisation. « C'est une démarche globale dans le sens où elle implique à la fois les vigneronnes mais

aussi l'ensemble de la filière, à commencer par la coopérative », poursuit-elle. Autrement dit, c'est bien de la vigne au verre que s'applique le premier label RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de la filière vin. Il faut préciser que le label Vignerons Engagés, qui regroupe déjà 6 000 vigneronnes dans

IVECO X-WAY IVECO S-WAY

VOTRE BUSINESS N'ATTEND PAS !



VOTRE VEHICULE DISPONIBLE IMMEDIATEMENT

Gaz ou Diesel, retrouvez toute notre gamme de véhicules carrossés disponible chez votre concessionnaire IVECO.

Avec l'offre IVECO ORDER & DRIVE, vous êtes déjà au travail !

IVECO

Votre partenaire pour un transport durable

Covi Camions et Bus Châlons
ZI Saint Martin sur le Pré
Rue des Dats - 51520 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 68 26 35

Covi Camions et Bus Reims
ZI de la Pompelle
11 Rue du Val Clair - 51100 Reims
Tél. : 03 26 85 90 47

Covi Ardennes
Zone d'activités Ecovert
Rue des 4 Poiriers - 08440 Vivier-au-Court
Tél. : 03 24 57 84 84

Spectacle. Les dirigeants rémois du Kabaret et du Salon Degermann annoncent une réouverture le 9 octobre après 16 mois d'inactivité.

Le Kabaret mise sur Clara Morgane pour sa rentrée

« **A**près 16 mois d'arrêt, cette réouverture est un peu comme une deuxième naissance », annonce Sébastien Bocahu, propriétaire et gérant du Kabaret (Le K) et du Salon Degermann à Reims. Il faut dire que ses établissements n'ont pas été épargnés par la crise sanitaire depuis mars 2020, ne comptant que quatre petits jours d'ouverture en octobre de cette même année. Dans ces conditions, l'annonce de la réouverture en octobre prochain sonne vraiment comme une renaissance pour le Directeur général et ses équipes. « Il y a dix ans quand nous avons démarré l'aventure du Kabaret, beaucoup de gens nous ont pris pour des fous », rappelle-t-il. Au fil des saisons, l'établissement a gagné son pari, jusqu'à accueillir 100 000 personnes par an avec une programma-

tion variée, du music-hall au one-man-show en passant par du concert. Alors pour cette reprise, Sébastien Bocahu et son associée Magalie Ledoux ont décidé de frapper fort. « Il n'était pas question pour nous d'attendre que ça se passe, nous voulions marquer le coup ». Pour ce faire, les deux associés ont fait appel à Clara Morgane. Celle-ci interviendra en « guest » (invitée, ndlr) pour dix dates en meneuse de revue de la troupe de danseuses du Kabaret. De quoi booster sérieusement la programmation de l'établissement. Pour rassurer les spectateurs, le Directeur général a lourdement investi dans des purificateurs d'air, avaleurs de microbes et de particules. Et pour mettre toutes les chances de son côté, il se prépare à appliquer une baisse tarifaire d'importance, de l'ordre de 15 à 30% sur certains spectacles en proposant de nou-

velles prestations, sans boisson notamment, pour les spectacles donnés au K, où sont systématiquement proposés des repas en début de soirée. Pour cette salle de 820 places assises en mode repas et de 1500 places debout en mode concert, l'enjeu de la réouverture est donc de taille.

DEUX SALLES EN CENTRE-VILLE

Egalement propriétaires du Salon Degermann, situé en plein centre-ville de Reims, les associés comptent aussi sur la rentrée 2021 pour lancer véritablement cet établissement dans lequel ont été créées deux salles : le Messieurs Dames et le Royal Comedy Club. La première proposera en alternance, un week-end sur trois un show transformiste, un spectacle d'humour et une soirée dansante années 80. La seconde, gérée par le producteur David Hardit, accueillera, comme

son nom l'indique, des spectacles de café-théâtre. « En parallèle le Salon Degermann reste ouvert à la location », assure Magalie Ledoux.

« Les gens ont pris de nouvelles habitudes. On a donc opté pour cette stratégie et décidé de faire plus fort et encore mieux », assure Sébastien Bocahu. S'il se déclare « inquiet » quant à la manière dont le public répondra présent lors de la réouverture de ses salles de spectacle, il se veut néanmoins « convaincu que les gens viendront quand même ».

Un optimisme au service duquel le propriétaire du Kabaret a choisi de mettre une célébrité comme Clara Morgane. Côté marketing et notoriété en tout cas, le pari est d'ores et déjà gagné.

BENJAMIN BUSSON

Clara Morgane assurera dix dates à la tête de la revue du Kabaret à partir du 9 octobre 2021.



Commerce. Parole de trésorier : les cotisations des adhérents de l'UCIA de Châlons-en-Champagne ont un effet levier sur l'économie châlonnaise. Parole de Président : « Retour à la vie pour le commerce local et vive la Foire ! ».

En sortie de crise, l'UCIA de Châlons-en-Champagne fait un bilan 2020 plutôt bon



Ludovic Vachet, Président de l'UCIA de Châlons-en-Champagne : « Chacun notera cette petite brise qui souffle sur notre ville ».

Si l'UCIA, l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale, de Châlons-en-Champagne fête ses 117 ans, depuis quinze ans elle suppose deux structures, l'as-

sociation d'un côté et la SAS UCIA Expos de l'autre. La semaine dernière c'est bien de l'assemblée générale de l'association qu'il était question.

Le bilan 2020, présenté par le Trésorier Pierre-Laurent Ménard, affiche des ressources (cotisations, animations commerciales, subventions et partenariats) à hauteur de 230 000 euros et des charges quasi comparables (153 000 euros pour la promotion du commerce local et 78 000 euros en charges diverses).

DES ADHÉRENTS INVESTISSEURS

Dans sa présentation le Trésorier de l'UCIA évoque un effet levier de près de 2,4 entre les fonds collectés et l'équivalent financier réinvesti, soit 60 000 euros de cotisations et participations à comparer aux 145 000 euros investis dans les actions de promotion. « Autrement dit, précise Pierre-Laurent Ménard, lorsqu'un adhérent investit 100 euros auprès de l'UCIA, l'Association réinjecte 239 euros dans l'économie châlonnaise. En outre, ce calcul n'intègre pas la contribution immatérielle de l'Association à la qualité de vie et à la convivialité entre commerçants et

entrepreneurs châlonnais. Et surtout, il ne fait pas ressortir le chiffre d'affaires réalisé par les adhérents grâce aux actions menées par l'UCIA, ce qui constitue l'objectif premier de l'Association ».

Le discours post-assemblée, du Président de l'UCIA de Châlons-en-Champagne, ouvre sur le 21 juin, le solstice d'été, la fête de la musique, l'anniversaire de Michel Platini, Euro de football oblige, sans oublier l'Égypte antique ou la tradition celtique... Pour aboutir à cette libération : « Mais le vrai symbole que le retiendrai de ce jour de solstice, c'est bien celui de retour à la vie ».

SAVOIR TIRER LES LEÇONS DE LA CRISE

En évoquant la reprise économique et la renaissance des esprits, Ludovic Vachet évoque ses collègues confinés, interdits d'exercer leur profession et dans un avenir incertain, une fois les aides d'Etat passées : « Il faut que nous sachions tirer les leçons de ces quinze derniers

mois ! Les annonces anxiogènes, les statistiques morbides, cet apprentissage de la distanciation sociale qui empêche l'étreinte, ce masque, certes nécessaire, avec lequel on a peine à reconnaître son interlocuteur au premier regard, sans parler du télétravail qui achève de rompre les liens humains ».

Châlons-en-Champagne sur TF1, comme une petite brise qui souffle sur notre ville. Le Président de l'UCIA est aux anges : « Soyons fiers de ce que nous sommes ! ». Ludovic Vachet salue les adhérents et l'investissement des 25 administrateurs de l'Association dans la vie économique, culturelle, sportive et caritative locale. Sa conclusion est un rendez-vous, manqué l'année dernière, vivement attendu cette année : « La prochaine fois que nous nous verrons à nouveau tous ensemble sera sans doute à la Foire de Châlons. Cet événement que nous tous ici attendons avec impatience... ».

G.D.

Fondation du Patrimoine

Concours À nous le Patrimoine !

Lancé depuis deux ans, le concours À nous le patrimoine ! vise à sensibiliser les jeunes générations au patrimoine local. De la maternelle à la terminale, il vient récompenser des élèves pour le patrimoine de leur commune. L'objectif étant de donner accès à la culture dès le plus jeune âge.

En proposant aux élèves de travailler sur un projet autour du patrimoine local, la Fondation du Patrimoine Champagne-Ardenne souhaite développer et pérenniser leur volonté de préserver, valoriser et transmettre à leur tour ces éléments constitutifs de notre identité commune. Après délibération du jury, composé de membres de la Fondation du Patrimoine, de représentants du Conseil régional du Grand Est, des Conseils départementaux et du milieu associatif, les prix ont été attribués comme suit :

Prix des Ardennes (3^e) : Collège Multisite Signy-le-Petit/Liart – dotation 1 000 €
 Prix Champagne-Ardenne : Ecole élémentaire de Cormicy – dotation 1 500 €
 Prix de la Marne (CM2) : Ecole Jean-Jaurès à Epernay – dotation 1 000 €
 Prix de l'enseignement professionnel : Lycée Yser à Reims – dotation 1 000 €

Les lauréats recevront une dotation pour aider à restaurer le projet de leur choix, soutenu par la Fondation du patrimoine Champagne-Ardenne. Ils gagneront également un abonnement d'un an à un magazine d'art. Enfin, une rencontre sera organisée avec des spécialistes du patrimoine comme les Compagnons du Devoir et du Tour de France.

« Mon projet en 180 secondes »

L'Agglo d'Epernay soutient les projets

La 3^e édition du concours « Mon projet en 180 secondes » de Pep's in Champagne a réuni 12 candidats en 2021. Le concours est ouvert aux porteurs de projet ainsi qu'aux entreprises de moins de 6 ans. Il récompense les idées innovantes de jeunes start-ups et valorise la création d'entreprises sur le territoire de l'Agglo d'Epernay. Cette année, les prix ont été décernés à Fanny Lefevre - Vente de produits kit à vrac (1^{er} prix), à Elise Liesch - Conciergerie pour seniors (2^e prix), à André-Florian Clarenne - Transport œnotourisme et transport de personnes à mobilité réduite (3^e prix) et à Adrien Millot - « Iz e-trott » Location de trottinettes électriques (Prix coup de cœur). Mise à disposition gratuite de bureaux Pep's, accompagnement au pilotage de l'entreprise, frais de gestion d'un compte professionnel offerts, audit personnalisé, conseil... les récompenses aux lauréats ont été offertes par Pep's in Champagne et ses partenaires : ACCEE, AG2R La Mondiale, BNP PARIBAS, KPMG et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne.



En bref

CUSHMAN & WAKEFIELD

Notre Sélection
Bureaux & Activités
 en région Champagne-Ardenne

Reims (2575)



Local commercial

A vendre Local commercial de 90 m² avec cour privative (parking)

REIMS - ZAC Sernam Boulingrin (2566)



Bureaux

A vendre ou à louer Plateaux de bureaux à partir de 73 m²

Cushman & Wakefield Reims
 1 rue de l'Arbalète 51100 Reims
 Agnes.Blain@cw-reims.fr

03 26 47 49 01
 www.cushmanwakefield.fr

Rubrique spéciale IMMOBILIER

OPTIMISEZ L'IMPACT de vos ANNONCES IMMOBILIÈRES
 auprès des décideurs régionaux !

- Visibilité parfaite
- Dégressif multipublications

Ludwig Caquot : 03 26 08 38 30 ou 06 24 99 12 36 - regiepublicitaire.pamb@forumeco.com

DKER
 TRANSACTION

2 rue de Nanteuil - REIMS
 Tél. : 03 26 85 64 76
 Fax : 03 26 85 28 59
 contact@dker-transaction.fr
 www.dker-transaction.fr



VILLA EUSTACHE



Au coeur des vignes de la côte des blancs, dans un village proposant toutes commodités et commerces, la Villa Eustache séduira les amoureux d'histoire et de belles pierres. La propriété datant de 1902 s'étend sur près de 1 400 m² de terrain et propose une habitation principale d'environ 366 m² à laquelle viennent s'ajouter une seconde maison indépendante ainsi que deux dépendances accolées qu'il est encore possible d'aménager.

La maison principale totalise 6 chambres dont deux en suite, la seconde maison, quant à elle, en offre deux disposant chacune d'une salle de douches. Tout le charme de l'ancien a été préservé à travers le parquet en pointe de Hongrie, les moulures, rosaces, cimaises et cheminées en marbre.

Maison familiale, chambres d'hôtes, résidence secondaire, œno-tourisme, les possibilités offertes par «La Villa Eustache» sont multiples.

Prix : 997 500 €

DPE : en cours

Honoraires : 5% TTC inclus charge acquéreur (950 000 € hors honoraires)

Carte professionnelle n° CPI5102201600004771 - Garantie GALIAN N° GF0000506599 - 807 646 245 R.C.S REIMS

Formation. À l'occasion de la journée olympique mondiale, le MEDEF Grand Est et l'AGEFICE, fonds de financement de la formation pour les chefs d'entreprise, se sont intéressés aux liens entre l'entreprise et le sport. Il a donc été question de la culture d'équipe comme fondement de la réussite et de la santé, de l'entreprise comme du dirigeant.

Le MEDEF et l'AGEFICE plaident pour la culture d'équipe dans l'entreprise



Pierre Possémé (à gauche) entouré de Gilles Caumont, Président d'Adista, Sonia Heckel triple championne de France et championne d'Europe de Boccia et Arnaud Savry, nouveau dirigeant du Bâtiment Menuisier à Bezannes.

Jamais avant la crise il ne fut autant question d'avenir, de projection et de reconstruction... Mais pas à l'identique. Pas un micro qui n'oublie aujourd'hui d'évoquer la quête d'un autre monde. Bien en phase avec cette tendance, la rencontre « La France est de retour », organisée par le MEDEF et l'AGEFICE, n'a pas échappé à cette incitation à l'innovation. Le thème central : l'entreprise et le sport sont sécants et non parallèles, ils peuvent et doivent se rencontrer.

Dire ce qu'est l'AGEFICE, l'Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprise, c'est comprendre l'axe priorisé par

les intervenants dans les débats des trois tables rondes : le collectif (clé des records), la compétition et la compétitivité (pour la performance) et la santé (facteur de potentiel), trois notions qui envahissent sainement la formation des chefs d'entreprise.

SORTIR DE LA SOLITUDE DU CHEF D'ENTREPRISE

Sur ce thème, Bruno Arcadipane, Président du MEDEF Grand Est, et Pierre Possémé, Président de l'AGEFICE ont parfaitement présenté le sens de la rencontre placée sous le signe de « La France qui gagne est de retour, la formation du dirigeant au service de votre performance ». Pour le premier, le discours introductif

avance deux thèses complémentaires : se projeter pour mieux avancer parce que la reprise doit se préparer avec des nouvelles actions et de nouveaux outils, et gagner ensemble, avec des bons collaborateurs formant un collectif qui permet de se surpasser. Bruno Arcadipane estime que le chef d'entreprise doit sortir de sa solitude et que l'entreprise, pour aller plus vite, plus haut et plus fort, a besoin de soutenir l'esprit sportif et les sportifs. Pour Pierre Possémé, c'est la passion qui anime le chef d'entreprise, la passion se communique et communiquer s'apprend : « Les dirigeants indépendants ne se forment pas assez. On ne gagne

pas seul, dans sa vie comme dans l'entreprise. Il faut apprendre à changer, à se changer ». Et le Président de l'AGEFICE insiste : « Pour entrer en compétition, il faut avoir envie de gagner. Bilan après bilan, le dirigeant sait le prix de l'effort et de l'entraînement indispensable pour réussir. Progresser c'est savoir se servir de ses défaites ».

LE SPORT EST TOUJOURS UNE AFFAIRE D'ÉQUIPE

Parmi les intervenants sportifs, Logan Da Costa, plusieurs fois champion du Monde et d'Europe de karaté par équipe et individuel : « Le karaté est un sport individuel mais d'opposition, on s'entraîne en groupe, c'est en cela qu'existe l'analogie entre le sport et l'entreprise ». Pour Sonia Heckel, triple championne de France et championne d'Europe de Boccia, qualifiée pour les Jeux Paralympiques de Tokyo : « Je joue avec un assistant sportif et donc en équipe. Les contreperformances, je connais, les défis aussi, comme dans une entreprise ». Benjamin Choquet est champion d'Europe 2019 et 2020 et champion du Monde 2019 de duathlon. Pour lui, il suffit d'essayer pour aimer le sport : « Il faut bouger dans la vie, ne serait-ce que pour faire marcher la pompe cardiaque ».

Sport et métier, le mariage s'est affirmé dans ces rencontres avec les témoignages d'acteurs de WorldSkills, Valérie Pouille, Déléguée générale

adjointe de la structure nationale des Olympiades des Métiers : « Notre souci est autant de préparer les participants aux concours internationaux que de les aider dans leur intégration professionnelle » et Julien Eppler, administrateur des systèmes et réseaux informatiques, membre de l'équipe de France préparant les prochaines finales européennes de Lyon en septembre. Le travail en équipe, c'est aussi le credo du formateur François De Chiara, Conseil en stratégie d'évolution des systèmes d'information : « Il faut décloisonner les différents métiers d'une entreprise. L'interactivité doit être la norme. Une entreprise avance au travers de projets d'équipes et ces équipes doivent être intergénérationnelles ». L'équipe est bien la marque de fabrique des Compagnons du Devoir et le Délégué régional Grand Est, Hervé Pointillart, l'affirme : « Pas de réussite solitaire. Seul, chez nous cela n'existe pas. D'ailleurs, nous formons les jeunes à travailler ensemble. Pas de savoir-faire sans savoir-être ».

CHEF D'ENTREPRISE, UN MÉTIER DE COACH

Même affirmation pour Gilles Caumont, Président d'Adista et patron du Medef de Meurthe-et-Moselle, et Arnaud Savry, nouveau dirigeant du Bâtiment Menuisier à Bezannes. Pour le premier, le chef d'entreprise est un coach, pour le second, à la tête d'une scop : « Tout le

monde pour tout le monde, comme une évidence », avec le sourire qui facilite bien des choses. Tout est possible quand on le veut. C'est Agnès Gerber, compétitrice internationale de pentathlon moderne et Directrice générale d'Action et Compétence, Présidente de l'ARACT Grand Est et Vice-présidente du CREFOP, qui l'affirme : « On s'organise. Pour manager une entreprise, on manage déjà sa vie ».

En complément de ces témoignages, David Baron, gérant de Groupe Interactions à Reims, spécialiste de l'optimisation des systèmes de management, et Stéphane Kirn, Directeur de l'AGEFICE, disent comment ils perçoivent la santé du chef d'entreprise vecteur de potentiel. Pour David Baron, le chef d'entreprise doit faire face à son bilan santé et prendre conscience que le physique joue sur le moral. Pour Stéphane Kirn, les échanges entre chefs d'entreprises sont primordiaux. Les formations évoluent avec les besoins nouveaux. Le savoir être s'impose comme une priorité.

En conclusion, Pierre Possémé remarque que la formation est source d'information, pour le formateur comme pour le chef d'entreprise. Et s'il est besoin d'une injonction, il lâche cette formule : « Formez-vous bien, pour votre avenir, celui de votre entreprise et celui du pays ».

GÉRARD DELENCLOS

Aides

En bref

CPSTI et Urssaf se mobilisent pour aider les travailleurs indépendants victimes des intempéries

À la suite des pluies diluviennes de juin, qui ont touché la Marne, le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) de la région Grand Est et l'Urssaf Champagne-Ardenne se mobilisent pour soutenir les travailleurs indépendants frappés par ces intempéries et qui rencontrent des difficultés personnelles et professionnelles.

Les cotisants travailleurs indépendants en activité, directement impactés par cet

événement sur leur outil de travail ou sur leur lieu d'habitation principale peuvent solliciter une aide aux actifs victimes de catastrophe et intempéries pour faire face aux dépenses de première nécessité.

La demande peut être effectuée directement en ligne en téléchargeant et transmettant l'imprimé de demande « Aide aux actifs victimes de catastrophe ou intempéries » sur le site <https://www.secu-independants.fr/action-sociale/> (rubrique « Action sociale » et « Demander une aide »).

Les cotisants peuvent joindre le 3698 pour être guidés dans leurs démarches, le cas échéant.

L'Urssaf Champagne-Ardenne s'engage également à répondre au plus vite aux demandes de délais de paiement des cotisants impactés par ces intempéries.

Les informations relatives à cette aide et aux autres aides du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants à destination des travailleurs indépendants fragilisés sont disponibles au lien suivant : <https://www.secu-independants.fr/action-sociale/aide-durgence/>

Mécénat. Réalisé tous les 2 ans depuis 2015, le baromètre Admical du mécénat d'entreprise*, opus 2020, montre que l'intérêt pour cette pratique se développe - quoique que freiné par la crise sanitaire - et notamment en Champagne-Ardenne.

Le mécénat d'entreprise progresse dans la région

Les entreprises de Champagne-Ardenne (puisque c'est le périmètre de l'ancienne région administrative qui est pris en compte par le baromètre Admical) peuvent être fières de leur implication en termes de mécénat. En 2018 (dernier chiffre connu) elles étaient 1 559 à s'être engagées dans une action de mécénat (contre 1 346 en 2017) pour un montant total de dons déclarés de 10,4 M€ (contre 9,8 en 2017), et un don moyen de 6 692 €. Ce sont ainsi quelque 5 % des entreprises champardenaises qui pratiquent le mécénat et il faut surtout souligner qu'entre 2010 et 2018 leur nombre a été multiplié par 3,8 et le montant de leurs dons par 3,1 !

LE SOCIAL D'ABORD

D'une manière générale, si le sport est un domaine prisé par les entreprises mécènes, c'est surtout

le social qui demeure le premier poste en termes de dons. L'éducation, la santé, l'environnement font également partie des principaux axes de mécénat.

80 % des actions de mécénat bénéficient à l'économie locale et l'intérêt général représente 89 % de la motivation des entreprises.

Comme le souligne Jean-Marc Roze (adjoint au maire de Reims, délégué aux Finances et au mécénat), suite à la présentation du baromètre d'Admical, « le mécénat représente un impôt "choisi" car on sait où va l'argent. »

C'est ainsi que la Ville de Reims reçoit environ 400 000 € de dons par an dans le cadre d'actions pouvant bénéficier du mécénat (réhabilitation de patrimoine, par exemple).

De fait, si le mécénat financier reste le plus pratiqué (79 %), car les entreprises appréhendent de mieux en mieux le dispositif et ses contreparties fiscales (crédit d'im-

pôt), on voit cependant apparaître un net intérêt pour le mécénat de compétences (11 %), ainsi que pour une approche collective du mécénat impliquant plusieurs entreprises autour d'une même action. C'est notamment ce que fait l'association rémoise Prisme, que préside Didier Janot, avec l'engagement des collaborateurs sur les projets ainsi soutenus, « et une ouverture vers "autre chose" » ajoute Valéry Brabant, directeur général de Charbonneau-Brabant.

DU PARTAGE

Sans doute la crise sanitaire - et, par voie de conséquence économique - qui vient d'être traversée va-t-elle perturber un peu le mouvement, 87 % des entreprises estimant que leur engagement sociétal risque d'être ralenti.

Il n'en reste pas moins que tous les intervenants de cette présentation partagent l'avis d'Alain Col-

ENTRE 3 ET 3,6 MDE DE DONS EN FRANCE

Les TPE/PME représentent 96 % des entreprises mécènes en France et contribuent à hauteur de 23 % du budget global des dons. En 2018 (derniers chiffres de l'administration fiscale connus), 96 169 entreprises ont déclaré des dons pour un montant total dépassant les 2 Md€. Cependant, certaines entreprises pratiquant le mécénat sans le déclarer (sinon sans le savoir !), leur intervention échappe à la statistique. Il y a donc davantage de mécènes que ne le révèlent les chiffres et Admical estime que le taux d'entreprises mécènes en France est de 9 % pour un montant global compris entre 3 et 3,6 Md€.

lard, président de l'association « La Salle d'attente » : « Le mécénat, c'est du partage, de l'accompagnement, un projet dans lequel tout le monde se retrouve... »

JACQUES RIVIÈRE

*Fidèle à sa vocation qui

consiste à encourager le développement du mécénat sur le territoire et à favoriser l'engagement collectif, l'association Admical, fondée en 1979 et reconnue d'utilité publique a réalisé l'enquête servant de support à son baromètre 2020 du 21 septembre au 30 octobre 2020 auprès d'un échantillon de 1 414 entreprises de plus de 10 salariés.

L'ESSENTIEL

Lu pour vous dans la presse

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT !

Recevez tous les matins dans votre boîte mail, du lundi au vendredi, un résumé des principales actualités parues dans la presse du jour.

Flashez ce code et abonnez-vous gratuitement à la revue de presse L'Essentiel



Restez en contact avec la CCI : lessentiel@marne.cci.fr www.marne.cci.fr

Innovation. Le tricycle Kholos de l'entreprise auboise Cycleurope a été sélectionné pour la Grande Exposition de Fabriqué en France de l'Élysée organisée début juillet.

Le tricycle de demain à l'Élysée



Véritable concentré d'innovations, ce véhicule à trois roues (deux à l'avant, une à l'arrière) a été conçu pour répondre aux livraisons du dernier kilomètre.

La deuxième édition de la Grande Exposition du Fabriqué en France, organisée au Palais de l'Élysée, aura lieu les 3 et 4 juillet prochains. L'occasion pour les visiteurs de découvrir pas moins de 126 produits issus de tous les départements et territoires français. Pour l'Aube, c'est le tricycle Kholos *made in France*, présenté par l'entreprise romillonne Cycleurope, qui a été sélectionné.

« Le tricycle Kholos, c'est une association de trois entreprises françaises, dont l'équipementier automobile Valeo et Store H, spécialisée dans les cartouches à hydrogène », explique Jérôme Valentin, le président de Cycleurope, l'entreprise de Romilly-sur-Seine spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de bicyclettes. Véritable concentré d'innovations, ce véhicule à trois roues (deux à l'avant, une à l'arrière) a été conçu pour répondre aux livraisons du dernier kilomètre.

novations, ce véhicule à trois roues (deux à l'avant, une à l'arrière) a été conçu pour répondre aux livraisons du dernier kilomètre (colis, paquets, denrées alimentaires, ciment...). Il peut supporter 150 kilogrammes de charge utile en plus du cycliste et jusqu'à 1,3 m³, un volume correspondant à la moyenne demandée par les livreurs.

TROIS INNOVATIONS POUR UN TRICYCLE

« Cet engin comporte plusieurs innovations. La première, c'est une innovation technologique de stabilité et de sécurité du cycliste. Grâce à un système pendulaire, le tricycle se comporte exactement comme un vélo. Dans un virage, le conducteur se penche à l'intérieur de la courbe tandis que la partie arrière comportant la charge ne bouge pas. À une vitesse de 20 à 25 kilomètres par heure (la vitesse d'un VAE, Vélo à Assistance Électrique), le Kholos ne se renverse pas. C'est toute la différence avec la majorité des tricycles », se félicite Jérôme Valentin. L'ergonomie, un autre point sur lequel les équipes ont beaucoup travaillé, est également un atout du produit made in France présenté à l'Élysée. Tout a été étudié pour que le livreur puisse régler son poste de travail, de façon

à réaliser tous ses mouvements aisément.

Cycleurope s'est associée à Valeo qui s'est positionné il y a un an sur le marché du VAE avec un moteur différent de tous les autres du marché. « Il a réalisé un moteur intégrant une boîte de vitesses. C'est une vraie révolution, cela n'existe pas dans le monde des moteurs situés au niveau du pédalier », explique le passionné. Avec ses sept vitesses intégrées au moteur, le tricycle Kholos dispose en outre d'une marche arrière. Un atout de poids facilitant les manœuvres d'un véhicule de 250 kilogrammes au total. La batterie lithium-ion utilisée habituellement est remplacée par un système de cartouches d'hydrogène (vert, basse pression) alimentant une pile à hydrogène qui va à son tour alimenter le moteur – avec 150 km d'autonomie pour trois cartouches par exemple –, complètement sécurisée et que l'on peut recharger plus de 5 000 fois.

CYCLEUROPE, C'EST 90 % DE VAE

Avec une superficie de 25 000 m², Cycleurope emploie aujourd'hui près de 200 personnes dont cent cinquante salariés permanents. Cela fait cinq ans que Jérôme Valentin en a modifié l'outil de production de façon à ce que les lignes de fabrica-

tion puissent produire des VAE : « Aujourd'hui, 90 % de nos fabrications, c'est du VAE. Nous possédons cinq chaînes de fabrication ». L'entreprise de Romilly-sur-Seine conçoit, assemble complètement, peint et décore des vélos, pour un chiffre d'affaires d'environ cinquante millions d'euros, la majorité des produits étant fabriqués localement. Parmi les innovations développées en interne, outre une machine à emballer semi-automatique, l'entreprise a installé en mai 2020 une nouvelle ligne de fabrication suspendue. Résultat : une meilleure ergonomie des postes de travail et un gain de 30 % de productivité.

Les vélos sont commercialisés via un réseau de revendeurs, composé de huit cents vélocistes en France. L'entreprise s'adresse également à une clientèle de professionnels, des grands comptes comme La Poste pour ses VAE et des collectivités, un marché appelé à se développer. « Nous nous tournons également vers les entreprises souhaitant s'équiper pour leurs employés, grâce à des partenariats avec des sociétés de financement. Car les entreprises préfèrent payer des loyers pour un service plutôt que d'acheter des vélos ».

NADINE CHAMPENOIS

Industrie. Dernier fondeur de fonte français de pièces de quincaillerie, la PME novionnaise est la lauréate ardennaise du « Fabriqué en France ».

La SCOP Rollinger au Palais de l'Élysée

Après le Moulin à couleurs d'Ecordal, la SCOP Fonderie Rollinger représentera à son tour les Ardennes les 3 et 4 juillet au Palais de l'Élysée lors de la seconde édition de la Grande Exposition du Fabriqué en France. Spécialisée dans la quincaillerie pour menuiseries et ferronnerie et bénéficiant du label Origine France Garantie, l'entreprise de Novion-sur-Meuse employant 22 salariés a été désignée lauréate pour ses créations de pièces de serrurerie de prestige : les crémones de fenêtres.

Axée depuis toujours sur la fonderie de fonte, la petite structure novionnaise existe désormais au-delà de la stricte sous-traitance. Ayant trouvé une alternative à l'utilisation industrielle de la matière fonte, la SCOP Rollinger s'est ainsi spécialisée dans la fabrication historique d'articles pour le bâtiment tels que les crémones de fenêtres et les boutons de portes, les articles de portails, les arrêts de volets, les poignées de tiroirs, les espagnolettes ou encore les grilles d'aération et les portes de ramonage. Aujourd'hui référencés dans la plupart des catalogues de distributeurs spécialisés, les produits classiques



Jérôme Theret et ses 17 associés ont réalisé un travail payant depuis 2012 pour assurer la pérennité de la fonderie Rollinger. La Scop a investi 1,5 millions d'euros en 2020.

Rollinger sont appréciés par les professionnels du patrimoine bâti (menuisiers, ferronniers...) sur tout le territoire. Les prochaines étapes sont le développement à l'export et la commercialisation d'une nou-

velle collection de poignée de porte plus contemporaines créées en collaboration avec les designers ardennais Bernard et Baptiste Dequet.

Pour rappel, mise en redresse-

ment judiciaire après avoir subi de plein fouet la crise de 2008, la PME avait été sauvée de la fermeture en 2007 par Stéphane Masternack et ensuite reprise en 2012 par ses 17 salariés dont l'actuel gérant Jérôme

Théret.

Ces derniers n'avaient pas hésité à réinvestir leurs droits ASSEDIC dans le capital de l'entreprise pour créer une SCOP (société coopérative de production), avec l'aide également du Conseil Régional par le biais des Bourses d'Émergence.

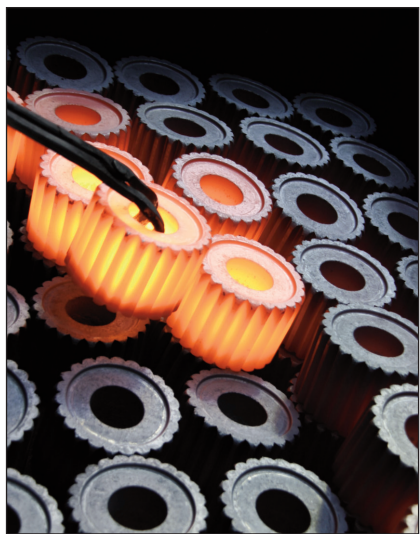
Depuis 2012, cette entreprise, créée en 1890 par Léon Rollinger, s'est progressivement refait une seconde vie en luttant âprement pour s'en tirer.

« Par leur implication et leur savoir-faire, les associés ont fait progresser l'entreprise. Nous sommes passés en 9 ans d'un chiffre d'affaires de 1,3 millions d'euros à un chiffre d'affaires qui devrait atteindre 2,4 M€ en 2021, indique Jérôme Théret. Malgré la crise sanitaire qui nous a fortement impactés, nous avons investi 1,5 M€ en 2020 dans une nouvelle ligne de moulage automatique et des fours électriques afin de moderniser et ainsi pérenniser l'atelier de fonderie. Nous essayons également de préparer au mieux l'avenir en collant aux attentes du marché et en étoffant notre offre sur des produits contemporains ».

PASCAL REMY

Industrie. Lauréate du plan France Relance, l'entreprise va connaître une nouvelle phase de modernisation qui pourrait déboucher sur des réembauches.

Estamfor va investir dans des îlots robotisés



Estamfor est spécialisée dans l'estampage de pièces de 500 grammes à 50 kg

Dans le cadre du fonds de modernisation de la filière automobile qui vise à aider les entreprises à gagner en compétitivité, la société Estamfor implantée à Hautes-Rivières, qui emploie 57 salariés et réalise un chiffre d'affaires de près de 10 millions d'euros, a été la dix-huitième PME ardennaise retenue par le plan France relance. À ce titre, elle sera soutenue à hauteur de 800 000 euros dans un projet d'ins-

tallation de deux îlots robotisés qui lui permettra de diversifier ses activités, améliorer sa compétitivité et développer de nouveaux marchés. « Après trois années compliquées plus les effets de la crise sanitaire, cet investissement nous permettra de retrouver une activité de l'ordre de 20 à 30 %, de pérenniser des emplois et même d'envisager des réembauches à moyen terme », explique Etienne Chambon, le directeur du site. Mise en vente par Usinor-Sacilor dès 1995 et rachetée seulement en 1999 par Frédéric Guinot pour être intégrée au groupe Farinia (1 200 collaborateurs, 228 M€ de chiffre d'affaires sur 17 marchés différents), Estamfor a par la suite été rattachée à Setforge, numéro un français dans le domaine de la forge, qui compte huit autres filiales sur le territoire national. Ces différents mouvements ont permis à l'usine de la vallée de la Semoy de retrouver un élan salvateur en changeant de stratégie.

SAUVÉE PAR UNE STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION

Sous l'impulsion de ce nouvel actionnaire, l'entreprise a alors cessé de fabriquer les produits non rentables pour conquérir des marchés de niche à forte valeur ajoutée, développer l'usinage, moderniser le traitement thermique et développer des pièces clés en mains

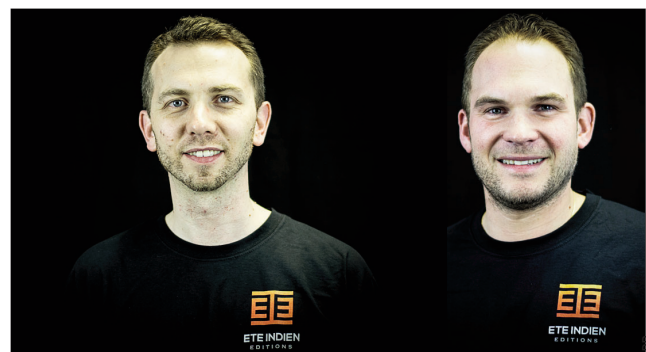
avec en amont des prestations d'étude et en aval de l'usinage. Ce qui lui a permis de renouer avec la rentabilité. Entreprise ancrée dans la tradition métallurgique, Estamfor est spécialisée dans l'estampage de pièces de 500 grammes à 50 kg, le traitement thermique et l'usinage.

« Historiquement, Estamfor fabriquait principalement des composants pour l'automobile et des pièces pour les engins de travaux publics. Mais depuis la crise de 2008, on a entamé une diversification pour se désolidariser le plus possible de l'automobile, résume Etienne Chambon. Cela nous a permis de dénicher de nouveaux clients. Le secteur travaux publics a aussi évolué puisque nous sommes passés de pièces brutes de forge à des composants et ensembles usinés, assemblés, peints et finis expédiés dans le monde entier. Alors que sur la partie automobile, on a été durant la dernière décennie un des principaux fournisseurs des systèmes d'injection diesel en rang 2 pour les constructeurs français. Les cartes sont complètement rebattues avec la chute du diesel et un marché resserré. On avait, heureusement anticipé ce mouvement par notre effort de diversification, ce qui compense le recul des productions liées au diesel. »

PASCAL REMY

Start-up. Incubée à Rimbaud' Tech en 2018, la start-up carolomacérienne Été Indien a été désignée lauréate du Réseau Entreprendre Champagne-Ardenne.

Été Indien, pépite de la silver économie



Benjamin Braquet et Julien Odiène, les deux associés d'Été Indien.

Été indien sera accompagnée durant deux ans par deux parrains : le Rémois Daniel Pereira, indépendant du réseau Prospective, et l'Ardennoise Anaïs Malvaux, directrice de la société de Transports du même nom. Créée par Julien Odiène et Benjamin Braquet, Été indien allie l'humain et le digital pour favoriser la prévention santé des seniors à travers

une activité physique adaptée. Elle conçoit et pilote des programmes innovants qui ont rapidement obtenu un franc succès au point d'être déployés sur une large partie du territoire national. Les exercices conçus et animés par des professionnels comprennent des séances collectives et individuelles grâce à des vidéos en ligne. Le suivi et l'évaluation sont assurés par

le recours aux nouvelles technologies (application web, visioconférence). Les données collectées permettent ensuite d'accompagner l'utilisateur à distance en personnalisant les séances et en affichant sa progression. 50 séances pour plus de 30 heures d'exercices sont disponibles sur la plateforme avec des thématiques aussi variées que l'équilibre, la prévention des risques cardio-vasculaires ou encore l'arthrose.

« Le sport, même à petite dose, permet d'augmenter l'espérance de vie et réduire le risque de maladies », assurent les deux associés qui veulent favoriser le « bien vieillir ». La jeune entreprise ardennaise a obtenu le statut « d'entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS), agrément décerné par l'État. Après quatre ans d'existence, elle a accompagné 5 000 seniors grâce à 170 professionnels sur

le terrain, réalisé 2 000 bilans de forme via un outil numérique développé localement par l'école de codeurs Simplon et eu 275 000 visiteurs sur son blog. L'application a séduit les caisses de retraite, les mutuelles et les collectivités locales. Entreprise innovante et en pleine croissance, elle a été retenue par le magazine « Capital » dans la sélection des quarante meilleures start-up de la Silver économie française (économie s'adressant aux seniors, ndlr). Un secteur appelé à connaître encore un véritable essor quand on sait que le nombre de personnes en perte d'autonomie va exploser : de 2,4 millions en 2019, il passera à 4 millions en 2050. Et ce, alors que la France comptera 20 millions de plus de 60 ans en 2030...

PASCAL REMY

Rencontre

Sport & Job Meeting le mercredi 30 juin à partir de 8 h 45

Depuis sa création, la Commission Sport du Medef Marne, par son challenge CUBE, a la volonté de favoriser la rencontre entre le monde de l'entreprise et des étudiants. Non pas à l'aide d'un CV ou d'un site internet, mais par la découverte de qualités comme la ténacité, l'engagement, l'esprit d'équipe, valeurs que nous retrouvons dans la pratique sportive. En 2021, le challenge CUBE propose de s'engager aux côtés de la Région Grand Est, de la ville de Reims et son agglomération pour renforcer leurs actions en faveur des jeunes via le plan régional et le plan gouvernemental : « un jeune une solution ».

LES OBJECTIFS :

- Favoriser la rencontre entre des jeunes qui recherchent un stage, une entreprise d'accueil pour suivre un parcours en alternance ou trouver un premier emploi.
- Apprécier les compétences et savoir-être des jeunes à travers des activités physiques et sportives partagées en matinée. L'après-midi sera consacrée à l'organisation de temps formels entre les entreprises, les organismes de formation et les jeunes.

AU PROGRAMME :

- 8 h 45 - 9 heures : Accueil - café au Centre Sport Nature (30 rue de la Cerisaie à Reims).
- 9 heures : Briefing général
- 9 h 30 : Début des activités sportives au Centre Sport Nature avec les ateliers suivants : Run and bike, tir à l'arc, multi grimpe, duathlon : tir laser et course, course d'orientation.
- Un médiateur animera chaque atelier pour vous accompagner et faciliter les échanges entre participant.
- 12 h 30 : Pause méridienne sous forme de thématiques de 10 personnes avec les entreprises dans des espaces dédiés.
- 14 h 00 - 17 h 00 : Forum Métiers ; les entreprises présentent leurs métiers, proposent des stages, des alternances - rencontres individuelles avec les jeunes.
- Forum Ecoles : les écoles présentent leurs filières, opportunités de contrats en alternance - rencontres individuelles avec les jeunes.

Acquisition

Hexanet renforce ses compétences en infogérance en acquérant Soluceo

L'opérateur d'infrastructure telecom et de services hébergés HEXANET, filiale du groupe ISAGRI, annonce l'acquisition de SOLUCEO. A travers ce rapprochement, le groupe rémois conforte sa position d'acteur global de services IT pour conseiller les directions générales et accompagner les DSI à chaque étape du processus de digitalisation. Pour HEXANET, l'acquisition de SOLUCEO marque une nouvelle étape dans le développement de ses activités. Déjà acteur reconnu en tant qu'opérateur d'infrastructure télécom et dans l'hébergement d'applications et des données sensibles, ce rapprochement permet à HEXANET d'enrichir son offre de services qui pourra bénéficier de compétences élargies en infogérance. Créée en 2004, SOLUCEO rassemble des experts techniques certifiés sur les projets de transformation et de modernisation des centres de données, de Digital Workspace et de déploiements de type Cloud hybride en modes infogérés ou managés.

En bref

Patronat. Le président aubois, Vincent Mathieu, souligne les difficultés actuelles de recrutement et d'approvisionnement rencontrées par les entreprises.

Le Medef Aube lance un fonds d'investissement pour aider les projets



Michel Akoum, Bruno Arcadipane et Vincent Mathieu.

Depuis la fin du déconfinement et l'amélioration de la situation sanitaire, ce sont d'autres difficultés qui attendent les entreprises. « La préoccupation majeure est celle du recrutement, avec une part de recrutements difficiles qui ne cesse d'augmenter dans de nombreux secteurs d'activités », déplore Vincent Mathieu. Pour le président du Medef Aube, « la situation est inacceptable et insupportable », alors même que

la réforme de l'assurance-chômage tarde à se mettre en place. « Nous sommes face à des perspectives très difficiles car à ces difficultés de recrutement vient s'ajouter la pénurie de matériaux touchant bien d'autres secteurs que le seul BTP », estime Bruno Arcadipane, président du Medef Grand Est, venu assister à l'assemblée générale du mouvement patronal aubois. Dans ces conditions, les effets du rebond économique promis ris-

quent d'être limités.

Vincent Mathieu fustige aussi l'inaction du gouvernement sur des dossiers qui demandent pourtant à être traités en urgence, comme la réforme des retraites. « Il n'y a pas d'exercice du pouvoir sans prise de risque », souligne Vincent Mathieu en déplorant l'attentisme constaté sur certains dossiers. « Il faudra également que les instances patronales soient vigilantes lorsqu'il s'agira de rembourser la dette publique », ajoute-t-il. Les entreprises ne veulent pas être les seules mises à contribution. D'autres pistes, comme la réduction du nombre de fonctionnaires, dont le ratio en France est bien supérieur à la moyenne européenne, doivent être explorées.

LISTE COMMUNE

Sur le plan local, le Medef Aube fera liste commune avec la Cpme Aube en vue des élections à la CCI de Troyes. Bruno Arcadipane a justifié l'investissement du Medef en direction des CCI. « Elles doivent se recentrer sur l'accompagnement des entreprises, porter leurs préoccupations, accélérer le développement des filières d'avenir et s'engager pour l'attractivité de leur territoire », explique-t-il. Le président régional du Medef souhaite aussi que les CCI territoriales demeurent

Claude Cuinet passe le relais à Michel Akoum à la tête de Mon Logis

Michel Akoum, Pdg de la société Novoferm France, succède à Claude Cuinet à la présidence de Mon Logis, à l'issue de l'assemblée générale de cette société du groupe Action Logement. Claude Cuinet aura présidé Mon Logis, qu'il aura su redresser, faisant passer le patrimoine du bailleur social aubois de 9 000 à 14 000 logements, avec l'ouverture sur les départements limitrophes (sur 600 logements construits annuellement, 500 sont situés en dehors de l'Aube). Avec 120 à 150 millions d'investissements annuels, Mon Logis est aussi devenu le premier investisseur de l'Aube. Bruno Arcadipane, qui est également président

d'Action Logement Groupe dont Mon Logis est une filiale, a rendu hommage au travail accompli par Claude Cuinet pendant de nombreuses années. Son successeur connaît bien le monde économique aubois. Michel Akoum a gravi les échelons chez Petitjean, le fabricant de mâts d'éclairage, pour en devenir le président en 1998. Né au Liban en 1959, ancien élève de l'École des travaux publics de Paris, il a occupé plusieurs postes de direction dans sa carrière. Il est aujourd'hui Pdg de Novoferm, entreprise spécialisée dans les fermetures métalliques de l'habitat et de l'industrie et présente sur toute la France.

des établissements publics, et non de simples agences comme cela se passe dans d'autres régions. « Nous allons aussi créer un fonds d'investissement financé par les branches professionnelles et le Medef Aube en vue de soutenir les projets de développement des entreprises », annonce Vincent Mathieu. Doté d'un capital de 700 000 euros au départ, ce fonds interviendra aux côtés des financeurs

habituels pour faire un effet levier. Côté activités, les visites d'entreprise vont pouvoir reprendre dès septembre, précise la déléguée générale, Laure Sai. Enfin, le Medef de l'Aube a fait réaliser une étude sur le poids des impôts indirects supportés par les entreprises aubois, atteignant une centaine de millions d'euros.

LAURENT LOCURCIO

Brasserie

Beer Collection : le groupe Sparflex édite la 1^{ère} série de muselets destinée aux brasseurs



L'esprit novateur et l'audace qui animent les créations du Muselet Valentin l'ont amené à concevoir une collection de muselets dédiée uniquement aux brasseurs. Face à un marché en plein essor, les brasseries rivalisent d'imagination pour surprendre les consommateurs. Ainsi, pour répondre à ce besoin croissant d'originalité, le Muselet Valentin (groupe Sparflex) a décidé de casser les codes du packaging standard en proposant une série de 6 muselets au ton frais et décalé, composé de jeux de mots inspirés par l'univers de la bière. Un parti pris ambitieux qui révolutionne l'approche traditionnelle de la

production en se focalisant davantage sur la notion d'expérience client. Une collection rafraîchissante qui apportera un brin d'humour aux bouteilles de bière.

Dernière entreprise champenoise et française productrice de muselets, Valentin est le créateur du muselet moderne accompagnant l'automatisation des lignes de production des producteurs de vins effervescents depuis les années 60. L'activité Muselets du groupe Valentin a été reprise en 1998 par Sparflex, qui a su préserver ses savoir-faire historiques et préparer ses mutations technologiques tout en conservant la culture de cette manufacture qui offre à ses clients des objets rares et uniques, supports de leur image. Une démarche qui lui a d'ailleurs valu d'être labellisé "Entreprise du Patrimoine Vivant"

depuis 2012. Un label qui valorise aussi le travail de ses collaborateurs, garants de la qualité des produits et de la pérennité des savoir-faire. Le Muselet Valentin emploie aujourd'hui 40 salariés et réalise un chiffre d'affaires de plus de 10 millions d'euros.

Champagne

Centre Vinicole – Champagne Nicolas Feuillatte : Un modèle solide qui a su résister à la crise

Fort de son engagement au service du vignoble et de la résilience de son modèle économique, le CV-CNF annonce avoir « traversé avec maîtrise et détermination la période de crise et son cortège de difficultés ». Le chiffre d'affaires 2020 du Centre Vinicole – Champagne Nicolas Feuillatte s'établit à 170,2 millions d'euros, en retrait de 19,6%, pour un résultat net de 7,8 millions d'euros. « En maîtrisant nos charges d'exploitation, nous sommes parvenus à générer un résultat net sur chiffre d'affaires de 4,6%, très proche de celui de 2019, une véritable performance dans ce contexte », insiste Christophe Juarez, Directeur Général du CV-CNF. Malgré le coup d'arrêt brutal de deux de ses principaux réseaux de distribution, le Travel Retail et la restauration (circuit CHR), Nicolas Feuillatte atteint un volume de 9,3 millions de bouteilles (-17%) et fait mieux que le marché. « Le lien de confiance entre l'Union et ses adhérents sort renforcé de cette crise », estime la coopérative dans un communiqué en date du 25 juin. « Non seulement, les 5 000 vignerons-coopérateurs ont accru leur volume d'approvisionnement, qui atteint désormais près de 2160 hectares engagés, mais 2020 a vu également croître les apports en raisins certifiés mais aussi issus de terroirs Grands et Premiers Crus ». « A l'issue de cette tempête aussi soudaine que violente, nous avons sauvé les grands équilibres économiques », rappelle Véronique Blin, Présidente de l'Union. Ils nous permettent de persévérer dans la mécanique de solidarité et de mutualisation des risques en écrétant les effets les plus perturbants d'une crise sans précédent. »

Le calendrier de fusion entre le CV-CNF et la Coopérative Régionale des Vins de Champagne – Champagne Castelneau (CRVC) se précise et un Traité de Fusion sera soumis au vote en AGE en janvier 2022.

+ 2,94 %

L'INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION (ICC) S'ÉTABLIT À 1822 AU PREMIER TRIMESTRE 2021. IL EST EN HAUSSE SUR UN TRIMESTRE (+1,50 % APRÈS +1,70 % AU TRIMESTRE PRÉCÉDENT) ET IL ACCÉLÈRE SUR UN AN (+2,94 % APRÈS +1,47 % AU TRIMESTRE PRÉCÉDENT). L'INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION (ICC) EST UN INDICE TRIMESTRIEL, DE RÉFÉRENCE 100 AU QUATRIÈME TRIMESTRE 1953, DATE DE SA CRÉATION. L'ICC MESURE L'ÉVOLUTION DU PRIX DE PRODUCTION DANS LA CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS NEUFS À USAGE PRINCIPAL D'HABITATION NON COMMUNAUTAIRE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE. (INSEE)

+ 1,3 %

AU PREMIER TRIMESTRE 2021, L'INDICE DU COÛT DU TRAVAIL (ICT) – SALAIRES SEULS DE L'ENSEMBLE DU SECTEUR MARCHAND PROGRESSE, MAIS DE FAÇON MOINS IMPORTANTE QU'AU TRIMESTRE PRÉCÉDENT : +0,4 % EN GLISSEMENT TRIMESTRIEL APRÈS +1,3 % (EN DONNÉES CORRIGÉES DES VARIATIONS SAISONNIÈRES ET DES JOURS OUVRABLES). CETTE AUGMENTATION EST DUE À UNE HAUSSE DE LA MASSE SALARIALE LÉGÈREMENT PLUS MARQUÉE QUE CELLE DES HEURES RÉMUNÉRÉES. SUR UN AN, L'ICT – SALAIRES SEULS RALENTIT AUSSI AU PREMIER TRIMESTRE 2021 : +2,8 %, CONTRE +4,4 % AU TRIMESTRE PRÉCÉDENT. (INSEE)

+ 1,1 %

AU PREMIER TRIMESTRE 2021, LE SALAIRE HORAIRE AUGMENTE DANS L'INDUSTRIE (+1,1 % EN VARIATION TRIMESTRIELLE, APRÈS +0,6 % AU QUATRIÈME TRIMESTRE) ET DANS LE TERTIAIRE (+0,5 % APRÈS +1,5 %). CES SECTEURS COMPRENNENT TOUTEFOIS DES ÉVOLUTIONS PAR ACTIVITÉ DÉTAILLÉE PARFOIS HÉTÉROGÈNES, REFLÉTANT DES RECOURS DIFFÉRENCIÉS AU CHÔMAGE PARTIEL. DANS LA CONSTRUCTION, LE SALAIRE HORAIRE SE REPLIE NETTEMENT AU PREMIER TRIMESTRE : -0,8 % APRÈS +1,5 %. SUR UN AN, L'ICT – SALAIRES ET CHARGES CROÎT DE 2,6 % AU PREMIER TRIMESTRE 2021, SOIT UN RYTHME MOINS ÉLEVÉ QU'AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2020 (+4,0 %). (INSEE)

La Bourse



LE BON MOMENT POUR SE LANÇER DANS UN PROJET, C'EST QUAND ON A TROUVÉ LE BON PARTENAIRE.

Une banque de proximité, c'est essentiel.

BANQUE POPULAIRE 
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

BPALC – S.A. coopérative à capital variable. 3 rue François de Curel – 57000 Metz – 356 801 571 RCS Metz - ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Getty Images

COTATIONS AU 24/06/21

Variation sur la semaine

Actions		
CAC 40	6 551,07	-1,53%
SBF 120	5 124,64	-1,58%
Nikkei	28 874,89	-1,42%
Dow Jones	33 945,58	-1,03%
Eurostoxx 50	4 075,94	-1,83%

Devises (euros contre...)		
1 euro = 6,55957 F		
Dollar	1,1925	-0,09%
Livre Sterling	0,8535	-0,25%
Yen	132,23	+0,11%
Dollar/Yen	110,87	+1,18%

SWAPS		
Euribor 5 ans	-0,240	+0,010
Euribor 10 ans	0,121	-0,014

Marché monétaire		
Eonia	-0,478	-0,001
Euribor 1 mois	-0,558	-0,003
Euribor 3 mois	-0,538	+0,005
Euribor 6 mois	-0,508	+0,005
Euribor 12 mois	-0,478	+0,008

France État		
BTAN 2 ans	-0,624	+0,004
BTAN 5 ans	-0,396	-0,002
OAT 7 ans (TEC 10)	-0,191	-0,003
OAT 10 ans	0,166	-0,018
OAT 30 ans	0,947	-0,034
OAT 50 ans	1,123	-0,032

Emprunts d'État	Japon	USA	Euro
JJ	-0,15	0,26	-0,48
2 ans	-0,11	0,27	-0,65
5 ans	-0,10	0,91	-0,56
10 ans	0,05	1,50	-0,17
30 ans	0,67	2,12	+0,31

Valeurs Régionales (variation 2021 %)

Arcelor	24,86	+31,67%
BNP Paribas	53,48	+24,07%
Carrefour	16,95	+20,81%
Crédit Agricole	11,74	+13,80%
Exel Industries	87,40	+43,75%
L.V.M.H.	669,10	+30,96%
Laurent-Perrier	94,40	+26,40%
Michelin	134,10	+27,78%
Natixis	4,00	+43,46%
Nexans	71,90	+21,35%
Kering	739,40	+24,39%
Haulotte-Group	6,52	+7,41%
Rallye	7,06	+22,15%
Remy Cointreau	167,60	+10,05%
Renault	35,20	-1,57%
Saint-Gobain	55,93	+49,15%
Sanofi-Aventis	87,12	+10,70%
Société Générale	24,66	+44,87%
Vallourec	9,10	-65,97%
Veolia environnement	24,90	+24,44%
Vinci	92,75	+14,00%
Vranken-Pommery	18,10	+23,13%

« Les entrepreneurs n'ont pas envie d'être subventionnés à vie ! »

Dans quel état sont les entreprises françaises aujourd'hui ?
Dans un état plutôt meilleur que ce que l'on pouvait craindre. Depuis fin 2019, leur endettement brut a cru significativement (+13%), mais leur trésorerie a augmenté presque autant. Il faut cependant regarder plus en détail, avec une minorité de cas plus délicats. Si on se fie aux bilans 2020 déjà reçus à la Banque de France, 6 à 7 % des entreprises ont vu leur dette augmenter et leur trésorerie diminuer, alors que leur situation avant crise était déjà moyenne. Nous serons attentifs à leurs côtés sur le terrain. Les scénarios de faillites massives me paraissent toutefois excessifs.

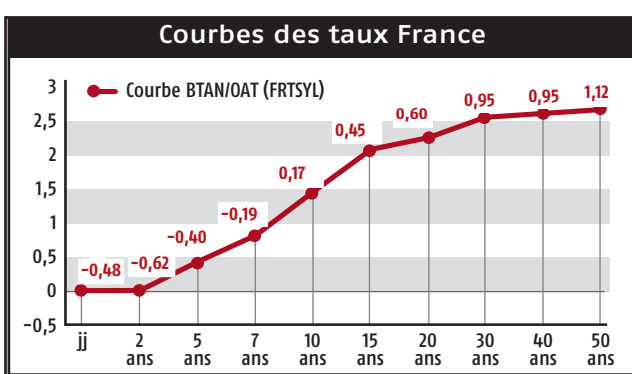
N'aurait-il pas fallu être un peu plus sélectif dans le principe du « quoi qu'il en coûte » ?

Il y a encore quelques mois, certains trouvaient au contraire que ce n'était pas assez ! Le quoi qu'il en coûte était justifié, c'est un pont de financement qui a marché. Certes, certaines entreprises ont demandé un prêt garanti par l'Etat (PGE) à titre de simple précaution. Mais elles vont le rembourser, et cela a participé au maintien de la confiance. Maintenant, le temps est clairement venu de sortir du quoi qu'il en coûte. Il faut que les aides publiques d'exception s'arrêtent au fur et à mesure que les recettes privées reviennent. Les entrepreneurs n'ont pas envie d'être subventionnés à vie ! Là, il faut pouvoir être sélectif et parfois dire non, même si ce n'est jamais facile. Il est donc bon que dans les dispositifs de sortie de crise, y compris les prêts participatifs, il y ait un « ticket modérateur » impliquant des investisseurs privés : banques, assureurs, fonds. Il est souvent plus facile pour eux d'apprécier la viabilité économique des entreprises.

Le niveau de dette sur PIB remonterait en 2023 au-dessus de 115 %. Que faire ?

La priorité, c'est de réussir la sortie de crise. Ensuite, nous allons devoir nous atteler aux deux problèmes profonds de l'économie française : l'emploi insuffisant, j'en ai parlé, et la dette publique trop élevée. L'annulation de cette dette, y compris celle détenue par la banque centrale, est une illusion. Mais nous pourrions commencer à nous désendetter, si nous combinons résolument trois leviers, dont chacun est nécessaire : du temps, de la croissance, et une meilleure efficacité des dépenses publiques. Notre modèle social européen est un atout, mais il nous coûte en France nettement plus cher que nos voisins. Et nous ne pouvons plus nous offrir de nouvelles baisses d'impôts ; la stabilité fiscale serait déjà un grand progrès en France.

SOURCE : INTERVIEW DU FIGARO 14/06/21, BANQUE DE FRANCE



Le Grand Reims se projette vers 2030

Prospective. La Communauté urbaine du Grand Reims a initié une démarche de projet de territoire en octobre 2020. Elle en présente aujourd'hui la feuille de route avant une mise en œuvre effective dès septembre 2021. Avec un slogan : "Ce qui nous lie nous grandit".

Le 1^{er} janvier 2017, le Grand Reims naissait à la faveur du regroupement de 143 communes en Communauté urbaine. Quatre ans plus tard, après avoir passé la période de rodage liée à la mise en place de son fonctionnement, est venu le temps de la projection pour cette jeune collectivité qui se lance désormais dans une nouvelle étape de sa construction : celle de la prospective et de la stratégie de développement territorial. Pour Catherine Vautrin, il s'agit, avec un tel projet de territoire, de « donner un sens à la Communauté urbaine » et d'ores et déjà de « prévoir l'avenir » parallèlement à la gestion de son quotidien. Adeptes du temps long, la présidente du Grand Reims souligne l'importance pour la collectivité de conserver sa « capacité à se projeter et d'être toujours en capacité à se transformer », elle rappelle d'ailleurs à quel point les projets structurants doivent être pensés en amont, à l'image du LGV, dont le tracé imaginé au début des années 90 a été acté en 1992 pour ouvrir sa première ligne en 2007 seulement.

UN PROJET DE TERRITOIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Un diagnostic a donc été réalisé d'octobre 2020 à mars 2021 avec le concours de l'Agence d'urbanisme, d'un groupe de travail de dix élus et d'acteurs économiques locaux, animé par Jean-Pierre Fortuné, maire de Tinquex et Vice-président du Grand Reims en charge du projet de territoire et des Finances. Destiné à définir précisément ce qu'est la Communauté urbaine, ce qui rassemble ses membres et les perspectives d'évolutions, ce diagnostic a permis de retenir quatre thématiques :

- Identité et positionnement,
- Un système économique efficient et différenciant,
- Territoire et proximités, un modèle équilibré, solidaire et durable,
- Un cadre de vie et un environnement favorables au « vivre ensemble ».

D'avril à juin 2021, une grande consultation a été organisée, au travers d'une douzaine de tables rondes thématiques et d'une grande enquête en ligne à laquelle près de 3600 habitants ont répondu.

Enfin, le mois de juin 2021 a été consacré à la détermination des grandes orientations stratégiques et à la mise en place de la feuille de



Catherine Vautrin, présidente du Grand Reims et Jean-Pierre Fortuné, Vice-président en charge du projet de territoire, ont présenté les grandes lignes de ce projet aux élus de la Communauté urbaine le 24 juin 2021.

route, qui permettra de hiérarchiser les projets et les actions jusqu'en septembre, où seront établis un calendrier et des enveloppes budgétaires. À l'issue des différentes phases de concertation et de synthèse des orientations stratégiques, un cap a été défini : devenir « un territoire référent en matière de neutralité carbone et transitions écologiques ».

Il servira trois ambitions : se réinventer, se resituer et se rassembler. Se réinventer ? « La question se pose aujourd'hui d'aller chercher d'autres activités », lance Catherine Vautrin, qui refuse de voir le Grand Reims rester dans ses positions acquises. « Nous sommes une référence en matière de biomasse. Notre volonté c'est d'aller encore plus loin. Nous avons la chance d'avoir la matière, c'est aussi une responsabilité et un engagement à aller plus loin ».

Se resituer ? « Nous ne sommes pas à une heure de Paris, nous en sommes à 40 minutes », assène la présidente. « Nous sommes aussi le pendant Ouest de la région. Soit on est négatif et on considère que nous sommes au beau milieu de la diagonale du vide entre les Hauts de France et le Grand Est, soit on estime que nous sommes au cœur d'un triangle, d'un territoire de choix, avec une qualité de vie

méconnue, qu'il est de notre responsabilité de faire connaître ».

Se rassembler ? Fort de ses 143 communes, le Grand Reims compte surtout 111 communes de moins de 1000 habitants et une des villes les plus denses de France. Une cohabitation qui sonne comme un défi mais qui a aussi un fort impact sur l'économie locale, basée sur la campagne. « L'idée c'est aussi de voir comment on peut avancer sur des sujets tels que la neutralité carbone et la transition écologique », souligne Catherine Vautrin, qui rappelle la nécessité de préserver « l'énorme potentiel » du territoire en la matière.

Trois axes stratégiques ont été établis par le Grand Reims pour définir son projet de territoire, qui tient en un document synthétique de 60 pages.

PREMIER AXE : UNE AMBITION ÉCONOMIQUE

Il s'agit pour le Grand Reims de « se réinventer pour devenir un grand territoire de référence notamment avec pour fer de lance la bioéconomie ». Pour Jean-Pierre Fortuné, le Grand Reims doit clairement se positionner comme la Capitale Européenne

de la bioéconomie. « Le site de Pomacle dispose d'une capacité de développement que l'on souhaite voir se développer encore davantage. C'est pour nous une richesse fondamentale », insiste-t-il. « Sans production de richesse, pas de projet de territoire », prévient le Vice-président, qui rappelle l'importance de la mise en place « d'un outil de développement économique puissant », pour permettre au territoire de se positionner dans la compétition face à d'autres territoires.

AXE 2 : UNE STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ

Pour Jean-Pierre Fortuné, l'attractivité passe en premier lieu par la conservation des jeunes diplômés sur le territoire. En matière de tourisme aussi, le Grand Reims doit prendre toute sa place dans la carte touristique de France, porté par « un marketing territorial, une stratégie de marque forte et puissante ». « L'idée est de mettre en place une stratégie touristique ambitieuse, au travers d'un projet pertinent », assure-t-il, avec en ligne de mire le dépassement des deux nuitées moyennes par touriste. Du côté des grands chantiers, c'est vers la réno-

vation des bourgs centre que le projet de territoire se tournera, parallèlement à la définition d'une stratégie d'attractivité résidentielle.

AXE 3 : UNE MOBILISATION TERRITORIALE

Constatant l'existence de « déserts de mobilité par rapport à d'autres territoires », le Vice-président souligne la volonté du projet de territoire d'« imaginer des solutions de mobilité durable et de mettre en place des stratégies de neutralité carbone à l'échelle du Grand Reims ». Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sera également défini. « Un travail à trois ou quatre ans qui sera engagé dès la rentrée pour prendre en compte les ambitions régionales du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) ».

UN CALENDRIER 2021-2030

Concrètement, la Communauté urbaine du Grand Reims se donne le temps nécessaire - et l'assume pleinement - pour mener à bien l'ensemble de ces actions. Si certaines d'entre elles sont déjà mises en œuvre ou prêtes à l'être, dans le cadre des compétences actuelles de la collectivité, d'autres nécessiteront plus de temps et de moyens financiers. « Des fiches action seront déclinaées pour chacun des chantiers à partir de septembre 2021, comprenant les actions envisagées, les outils mis en place et leur financement », souligne Catherine Vautrin, qui a fixé un calendrier 2021-2030 pour mettre en œuvre son projet de territoire.

La Communauté urbaine consacre déjà à l'heure actuelle quelque 120 millions d'euros à ses investissements sur le territoire. La question du financement ne devrait donc pas être un frein, laissant à l'appréciation des élus celle du fléchage et des arbitrages prioritaires. « Nous irons chercher du côté de l'Etat ou de l'Europe les financements possibles correspondant à nos actions », précise néanmoins la Présidente, qui a renforcé, au cours des derniers mois, la Direction de l'Economie de la collectivité pour donner au projet de territoire du Grand Reims les moyens de ses ambitions.

BENJAMIN BUSSON

Agriculture. L'une des missions de la Safer est de contribuer à un aménagement durable de l'espace rural, en agissant comme un organe de contrôle des transactions foncières agricoles. Or depuis quelques années, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural constatent l'existence d'un marché non régulé des cessions de parts. C'est pourquoi, la SAFER a porté la proposition de loi foncière « d'urgence » du député Jean-Bernard Sempastous. Explications.

La Safer se mobilise contre la concentration agricole

« **L**es Safer sont en quelque sorte les sentinelles du foncier », expose Stéphane Martin, Directeur général de la Safer Grand Est. Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural permettent à tout porteur de projet viable – qu'il soit agricole, artisanal, de service, résidentiel ou environnemental – de s'installer en milieu rural. « Les projets doivent être en cohérence avec les politiques locales et répondre à l'intérêt général. » Ainsi, pour chaque vente, le notaire doit notifier l'organisme. « Ces 15 dernières années, les structures agricoles ont évolué, et avec elles, le marché du foncier », note le directeur général de la Safer Grand Est. Historiquement, l'accès au foncier se faisait par deux biais : l'acquisition immobilière (marché foncier) et la location.

Or depuis plusieurs années, un nouveau marché se développe, à travers l'acquisition de parts de société détenant du foncier (SCEA, GAEC, EART, etc.). « C'est à ce moment-là que nous avons vu arriver des dérives, lors des cessions de parts de sociétés », indique Stéphane Martin. La Safer est informée, mais ne peut en aucun cas intervenir. C'est là tout l'enjeu de la loi Sempastous, qui prévoit un contrôle des transferts de parts sociales. »

MONOPOLE ET CONCENTRATION DES TERRES

La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Grand Est a analysé les chiffres 2020 du marché des cessions de parts. Ainsi, en 2020, dans la Marne, 276 sociétés ont fait l'objet de cessions de parts pour un total de 31 660 hectares exploités, soit le marché « non contrôlé ». Dans le même temps, 4 246 hectares étaient notifiés à la Safer. « On a donc 88% des surfaces foncières agricoles ayant fait l'objet d'une cession qui l'ont été sans passer par aucune forme de contrôle de notre Safer », explique Stéphane Martin. Et ce cas de figure de cession mobilière et non plus immobilière, majoritaire aujourd'hui, pose tout un ensemble de questions. « Avec ce système, on arrive avec des exploitations qui peuvent dépasser les 2 000 hectares. On a eu le cas par exemple d'une entreprise de la Meuse qui détenait 20 exploitations agricoles et qui ambitionnait encore de s'agrandir. On touche du doigt, dans ce cas présent, le concept de "financiarisation" du milieu agricole, mettant



Le nombre d'exploitations individuelles diminue fortement au profit des sociétés d'exploitation.

en péril le modèle. » Non seulement les exploitations dites « familiales » disparaissent, mais avec ces transactions privées, c'est autant de foncier empêchant l'installation de nouveaux exploitants. « Un chef d'exploitation qui a 2 000 hectares, ce n'est pas lui qui gère. Et derrière, cela veut dire qu'il y a tout un système pour rationaliser au maximum les investissements. On est souvent sur de l'intensif et de la monoculture. »

ET L'ENVIRONNEMENT ?

En creux, outre la question du monopole, il y a aussi celle de l'environnement, de l'appauvrissement des sols et des conséquences dramatiques en termes de pollution des sols et de ruissellement d'eau. « Si la tendance est de dire, "il faut des supères structures pour supporter la concurrence", le modèle français n'est pas celui-là. » D'ailleurs, la Marne obtient « la palme » dans la Région Grand Est des cessions de parts par des sociétés, avec 276 pour 31 660 hectares alors que dans le Bas-Rhin, 58 cessions ont été enregistrées correspondant à 11 020 hectares exploités.

Pour autant, Stéphane Martin veut croire en la pérennité du modèle agricole français :

« Aujourd'hui, et cela a été renforcé par la crise du Covid, les consommateurs recherchent de la qualité et des produits élaborés en circuit-court. Le retour au local, la traçabilité, le bio font partie des nouveaux modes de consommation. » C'est pour garantir aussi cet esprit-là, que la Safer souhaite garder un contrôle sur les transactions. La loi du député Jean-Bernard Sempastous qui a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale le 26 mai dernier, introduit un nouveau contrôle des titres de sociétés qui soumet à la validation des préfets les demandes de cessions de parts sociales lorsqu'elles sont supérieures à 40%. Dans la Marne par exemple, elles correspondent à 35 prises de contrôles pour une surface de 4 749 hectares.

À l'échelle du Grand Est, 81 prises de contrôles ont été effectuées sur une surface totale de 11 260 hectares. À titre de comparaison, la Safer a attribué, en 2020, 457 hectares à 134 attributaires sur 449 candidats ! « En 2020, il y a eu 22 prises de contrôles à plus de 90% de 2 285 hectares. Ces formes de cessions représentent cinq fois plus que l'activité de la Safer en surface et elles bénéficient à six fois moins d'attributaires », observe Stéphane

Martin. « Avec cette même surface, la Safer aurait pu faire 300 attributions dont de nombreuses installations de jeunes car les candidats à l'installation sont là. »

DÉRÉGULATION DES PRIX

Demain, ces systèmes sont voués à s'amplifier, si le législateur ne prend pas la mesure de l'enjeu, d'autant que s'ajoute aux problématiques de l'accaparement et de

l'appauvrissement des sols celle de la dérégulation des prix des terres. « S'il n'y a plus de frein, les prix s'envolent, les grosses structures étant prêtes à acheter 30 voire 40% plus cher une terre. Cela conduit à une hausse artificielle des prix, rendant l'accession au foncier à de nouveaux exploitants, totalement hors de portée. » Il y a ainsi un véritable équilibre à trouver, entre la liberté d'entreprendre et la sauvegarde d'un modèle agricole mais aussi social. « Toutes les agricultures sont nécessaires, nuance ainsi Stéphane Martin, mais il ne faut pas qu'il y en ait une qui prenne le pas sur l'autre et qui échappe à tout type de régulation, sinon cela crée un déséquilibre. » Les investisseurs étrangers ne s'y sont d'ailleurs pas trompés : à terme c'est aussi l'identité d'un territoire et d'un terroir qui est questionnée.

Le texte de la loi Jean-Sébastien Sempastous doit passer en deuxième lecture à l'automne pour un décret d'application début 2022. Ce contrôle se fera sur l'agrandissement entre une et trois fois la surface agricole utile régionale moyenne (SAURM). Un seuil établi sur proposition des syndicats agricoles eux-mêmes. « La Safer donnera un avis au préfet qui suivra ou non l'avis donné par le comité technique composé d'agriculteurs, de chasseurs, d'acteurs de l'agriculture et de la biodiversité. Il y aura la possibilité de discuter l'attribution d'une parcelle avec par exemple, une libération de terres en compensation. »

NASTASIA DESANTI



Stéphane Martin, Directeur général de la Safer Grand Est.

« C'est en faisant la synthèse de toutes les droites, à la manière d'un Nicolas Sarkozy, qu'on parvient à gagner »

Interview. Ex-député, ministre, commissaire européen ou négociateur en chef de l'UE pour le Brexit, le Savoyard de cœur se montre sous un jour rationnel et expérimenté à l'approche de la Présidentielle...



Michel Barnier.

Pourquoi avoir voulu écrire un livre (1) sur les négociations du Brexit ?

Michel Barnier : 52 % des votants ont fait un choix contre l'UE en pensant être plus forts et plus grands sans l'Europe. Depuis le premier jour, Britanniques comme Européens savent que cet événement est historique et pourrait se reproduire dans un autre pays. Je voulais marquer le coup avec ce livre et montrer qu'il y a des leçons à tirer de nos échanges, une histoire à raconter, les coulisses de ces entrevues à analyser. Dans ce livre, je rends aussi hommage à l'équipe qui m'a entouré - 170 personnes en tout, il n'y a pas que le "premier de cordée" - et je relate la manière que nous avons employée pour maintenir l'unité des 27.

Avec le recul, quels ont été les facteurs clés de succès des négociations ?

Michel Barnier : Premièrement, la transparence. Nous avons considéré que dans le cadre de ces graves pourparlers, il était bénéfique de tenir au courant tout le monde en continu et en même temps. Deuxièmement, nous sommes restés maîtres des horloges. D'emblée, nous avons imposé la

stricte séparation des négociations autour du Brexit d'une part et des modalités de collaborations futures d'autre part. Le piège des Britanniques, qui sont des diplomates expérimentés, était de tout négocier en même temps pour obtenir des compensations entre les sujets, de se montrer accommodant sur une coopération future afin d'obtenir des avantages dans le divorce immédiat. Cela aurait été pour les Européens la garantie de perdre sur les deux tableaux. Troisièmement, je pense que la stabilité de l'équipe dans le temps a été décisive pour maintenir un cap ferme, sans à-coups et énervements pendant les quatre années et demi de négociations. Et ce, tout en maintenant un esprit de coopération avec nos amis d'Outre-Manche.

Quel est votre sentiment quant au résultat final obtenu ?

Michel Barnier : Il y a l'accord et la manière avec laquelle il est respecté. Je trouve indigne que Boris Johnson remette désormais en cause deux accords : l'un sur la pêche, l'autre sur la question irlandaise si délicate et risquée en termes de vies humaines. Les Britanniques ne respectent par

leur signature quand ils remettent en cause les contrôles douaniers de l'UE sur les marchandises partant de Grande-Bretagne vers l'Irlande du Nord. Ils devraient faire attention car ne pas respecter leur parole peut avoir de lourdes conséquences quant à leur réputation et la confiance qu'on leur porte.

Au-delà et dans l'ensemble, nous avons surmonté la guerre des nerfs et ce sur quoi nous avons abouti permet d'envisager un divorce sans agressivité. Ce n'était pas gagné dans un contexte où les nationalistes, à l'exemple de Nigel Farage, cherchent avant tout à faire exploser l'Europe. Les Britanniques ont aussi mis longtemps à comprendre qu'ils perdaient leur temps à établir des lignes de négociations parallèles et à nous diviser, puisque l'unanimité était nécessaire pour valider un traité.

C'était nécessaire pour les innombrables coopérations - aide en Afrique, lutte contre le terrorisme... - qui ne peuvent disparaître. Je crois que nous avons mérité la confiance que les Européens ont placée en nous. Il est désormais temps de penser à nous, à l'Europe, pour éviter de nous retrouver sous-traitants ou sous influence des deux géants de ce monde, les Etats-Unis et la Chine.

MICHEL BARNIER

La grande illusion
Journal secret du Brexit
(2016-2020)



Vous avez été ministre de l'Agriculture entre 2007 et 2009 et avez contribué, avec Michel Dantin (ancien maire de Chambéry et député européen), à jeter les bases de la réforme de la PAC controversée aujourd'hui. Qu'en pensez-vous ?

Michel Barnier : Je souhaite rendre hommage à Michel Dantin, l'un des élus français les plus compétents et respectés en Europe sur ce sujet. Je pense toujours que les premiers écologistes sont les paysans, qu'on ne peut évoluer sans eux ou contre eux. Cette PAC maintient les grandes lignes d'une ambition maîtrisée, tenant

compte du changement climatique et de la santé des agriculteurs. Je suis heureux que cette PAC soit maintenue, contre tous ceux qui voulaient la détricoter ou la renationaliser. Je veux aussi rappeler que la PAC n'est pas qu'un ensemble de subventions : c'est avant tout un contrat visant à préserver un modèle alimentaire, une diversité et une qualité des produits. Quoiqu'on en dise, nous avons préservé les équilibres

« Les Britanniques devraient faire attention, ne pas respecter leur parole peut avoir de lourdes conséquences. »

des territoires.

Vous qui avez contribué à organiser les derniers JO en France, comment percevez-vous Paris 2024 ?

Michel Barnier : Comme une formidable opportunité et je pense d'ailleurs que les Alpes doivent garder des velléités malgré l'échec d'Annecy 2018. Notre pays doit garder l'esprit sportif, d'équipe... Et puis l'organisation de grands événements sert de locomotive économique, d'entraînement du tissu associatif local. C'est ça la réalité. Il y a un élan à recréer dans notre pays. Je me souviens du sentiment de réussite des 8 000 volontaires lors de l'organisation des JO d'Albertville. Bien-sûr, en gardant toujours à l'esprit l'utilisation future, la reconversion des équipements ou encore la possibilité de les démonter. C'est notre grande fierté avec Jean-Claude Killy, tout fonctionne encore aujourd'hui.

Le cercle de réflexion "Patriotes et européens", votre livre ou vos propositions au niveau national sont-ils les premières pierres de votre candidature à la Présidence ?

Michel Barnier : Patriotes et Européens, c'est un groupe de travail composé d'une cinquantaine de parlementaires, dont le but est de faire la synthèse entre les positions nationales et européennes sur les enjeux de souveraineté. C'est en faisant la synthèse de toutes les droites, à la manière d'un Nicolas Sarkozy, qu'on parvient à gagner, en parlant à toutes les sensibilités. Ce qui ne veut pas dire s'ouvrir aux idées d'extrême droite soi-dit en passant. Je peux seulement vous dire que je participerai à cette grande échéance républicaine au cœur de ma famille

politique.

La perspective d'une annulation des primaires à droite est-elle une bonne nouvelle ?

Michel Barnier : Ce n'est pas encore réellement le cas, mais nous conservons tous un mauvais souvenir de celles de 2016. La désignation de notre candidat ne sera certainement pas organisée de la même manière cette fois-ci. Les circonstances sont différentes et si l'on peut les éviter par une sorte de sondage, tout en faisant émerger un chef d'équipe qui présente un projet rassembleur pour la France, c'est tant mieux.

Ne craignez-vous pas de donner l'image de l'homme de Bruxelles, éloigné des problématiques des Français ?

Michel Barnier : La fameuse rengaine du technocrate. Je ne suis pas un technocrate mais un homme politique. J'ai été élu une vingtaine d'années - beaucoup plus de temps qu'en poste à Bruxelles. Et je n'ai jamais abandonné le contact avec le terrain, dans toutes mes responsabilités. Je ressens une montée des populismes, mais aussi une colère sociale légitime, nourrie par une promesse d'État rompue. C'est cette impression d'abandon qui a causé le Brexit outre-Manche, et qui se retrouve dans des régions françaises. En certains lieux, la disparition de l'industrie, le manque de services publics ou la place laissée à la bureaucratie qui éloigne les citoyens de leurs représentants considérés comme impuissants, sont plus ressentis qu'ailleurs ; c'est ce qui a déjà accompagné le mouvement des gilets jaunes et qui pourrait conduire l'extrême-droite au pouvoir.

Vous avez écrit l'Atlas des risques majeurs, sur les changements environnementaux après les JO de 92. La prospec-

tive est-elle indispensable à l'homme politique moderne d'après vous ?

Michel Barnier : Deux attitudes manquent en France quand je les distingue dans d'autres pays et constate qu'elles sont synonymes de succès : premièrement, nous n'avons pas la culture de l'évaluation. Nous ne savons pas remettre à plat des lois, ce que je propose par exemple en matière d'immigration : un moratoire de trois à cinq ans permettrait de prendre le temps de repenser notre système et de recréer les conditions d'un consensus national. Ce serait l'occasion de travailler avec nos voisins européens pour construire ensemble une réponse cohérente et efficace, et de mettre en œuvre une véritable politique de développement avec les pays d'origine. Deuxièmement, la prospective n'est abordée que trop partiellement. Dans ses décisions, « l'homme d'État ne doit surtout pas sacrifier l'avenir au présent », affirmait Pierre Mendès France. C'est pourquoi j'ai créé des groupes de prospective au ministère de l'Environnement ou à celui des Affaires étrangères, afin de bénéficier de cet éclairage essentiel.

JULIEN TARBY (ECO SAVOIE MONT BLANC) POUR RESOHEBDOECO - WWW.RESO-HEBDO-ECO.COM

(1) « La Grande Illusion, journal secret du Brexit », de Michel Barnier, éd. Gallimard, 2021.



ACTUALITÉ JURIDIQUE

Fiscal. Le déficit pourrait être imputé sur le bénéfice de l'exercice précédent.

Report en arrière des déficits de 2020 et 2021

Afin d'améliorer la situation financière des entreprises affectées par la crise sanitaire, le projet de loi de finances rectificative pour 2021 autorise le report des déficits 2020 et 2021 sur les trois exercices précédents.

En droit commun, un déficit ne peut être reporté que sur l'exercice précédent sans pouvoir dépasser un million d'euros (Code général des impôts, article 220

quinquies).

- La nouvelle mesure concernerait le premier exercice déficitaire clos entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021. Le déficit pourrait être imputé sur le bénéfice de l'exercice précédent, le cas échéant, sur les bénéfices des deux exercices antérieurs.

Aucun plafond de déficit n'est prévu, contrairement aux préconisations euro-

péennes de limiter le report à trois millions d'euros.

- Les entreprises disposeraient ainsi d'une créance sur le Trésor. Cette créance serait égale à l'impôt sur les sociétés calculé sur le montant du déficit. Le taux de l'impôt retenu serait le taux de 15 % (25 % si le chiffre d'affaires de l'entreprise excède 10 millions d'euros), taux prévus pour s'appliquer à compter du 1er jan-

vier 2022.

La créance serait utilisable pour le paiement de l'impôt sur les sociétés mais ne bénéficie pas du dispositif de remboursement exceptionnel (loi 2020-935).

- L'option pour le report du déficit pourrait être exercée jusqu'au 30 septembre 2021. En tout état de cause, l'option devrait être exercée avant que l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant ne soit liquidé.

Fiscal. A défaut de système certifié, l'entreprise risque une amende de 7 500 euros.

Systemes de caisse et logiciels de comptabilité

Depuis 2018, les logiciels de comptabilité et les doivent être sécurisés et certifiés par l'éditeur ou un organisme accrédité pour en permettre le contrôle par l'administration fiscale. A défaut de système certifié, l'entreprise risque une amende de 7 500 euros.

- Sont soumises à cette obligation, les entreprises qui effectuent des opérations ne donnant pas lieu à factu-

ration (parce que effectuées avec des particuliers) et dont les règlements correspondants sont enregistrés au moyen d'un système de caisse ou d'un logiciel. Ce système ou logiciel doit satisfaire à des conditions techniques (inaltérabilité, sécurité, conservation et archivage des données).

- L'obligation de certification concerne les systèmes et logiciels qui enregistrent

les règlements mais sans les transcrire automatiquement en comptabilité.

- Sont ainsi dispensés de l'obligation de certification, les systèmes et logiciels qui déclenchent automatiquement et instantanément une écriture dans la comptabilité de l'entreprise.

- Par mesure de tolérance, l'administration avait admis en décembre 2020 qu'étaient donc dispensés de l'obliga-

tion, les systèmes et logiciels effectuant une retranscription des données en comptabilité à partir d'un batch quotidien automatique et dont le contenu ne peut être modifié.

L'administration fiscale supprime cette tolérance à compter du 19 mai 2021. Les logiciels ou systèmes de caisse effectuant un traitement batch quotidien sont désormais soumis à l'obligation de sécurisation.

Social. Cette aide « saisonnalité », est calculée sur une période de six mois.

Aide de l'Etat pour les charges fixes

L'aide instituée pour permettre aux entreprises affectées par la crise sanitaire de la Covid-19 de supporter les charges fixes, est maintenue jusqu'au mois d'août 2021.

L'aide reste fixée à 90 % de l'excédent brut d'exploitation (EBE) ou 70 % à partir de 50 salariés.

- L'aide pourra être demandée pour un seul mois (et non plus deux mois) de façon à bénéficier aux entre-

prises ne satisfaisant aux critères que pour un mois : perception de l'aide du fonds de solidarité, baisse du chiffre d'affaires d'au moins 50 %.

La demande d'aide doit être effectuée dans les trente jours du versement de l'aide du fonds de solidarité, appuyée d'une attestation de l'excédent brut d'exploitation par un expert-comptable, ou désormais par un commissaire aux comptes.

- Un second dispositif est

créé qui prend en compte l'ensemble du premier semestre 2021.

Cette aide « saisonnalité », est calculée sur une période de six mois (tant pour la perte de 50 % que pour le calcul de l'EBE).

Elle concerne les entreprises éligibles au fonds de solidarité (entreprises ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public, perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 %).

En outre, au cours du premier semestre de l'année précédente, 2019, l'entreprise doit avoir réalisé, pendant au moins un mois, un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 5 % du chiffre d'affaires annuel 2019.

La demande d'aide « saisonnalité » doit être effectuée entre le 1^{er} juillet et le 15 août 2021.

Décret 2021-625 du 20 mai 2021

Juridique

Prime exceptionnelle au gérant associé d'une SARL



Les conventions conclues entre une SARL et le gérant ou un associé (« conventions réglementées ») sont soumises à l'approbation des associés sans que le bénéficiaire puisse participer au vote (Code de commerce, article L 223-19).

S'agissant de rémunérations ou primes exceptionnelles, le Code de commerce prévoit l'application du régime des conventions réglementées dans les sociétés anonymes, mais aucun texte n'impose les mêmes règles aux SARL.

- La Cour de cassation vient de préciser qu'une prime exceptionnelle versée au gérant associé d'une SARL n'est pas une convention réglementée.

Dans cette affaire, l'assemblée générale d'une SARL avait voté une prime exceptionnelle de 180 000 euros à l'associé majoritaire au titre de ses fonctions de gérant.

L'associé minoritaire avait contesté l'attribution de la prime en avançant qu'elle constituait une convention réglementée pour laquelle le bénéficiaire ne pouvait pas voter.

Il a été débouté par la Cour de cassation. L'attribution d'une prime exceptionnelle au gérant n'est pas une convention passée entre le gérant et la société. Il s'agit d'un élément de sa rémunération.

- Or, la rémunération du gérant d'une SARL est déterminée par les statuts, ou à défaut par une décision des associés en assemblée générale.

La rémunération du gérant n'est donc pas soumise au régime des conventions réglementées. Le gérant associé peut donc participer au vote sur sa prime exceptionnelle.

Cass. ch. com. 31 mars 2021
n° 19-12.057 F-P

En bref

Opinions

PAR L'UNION DES INDUSTRIES DE CARRIÈRES ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (UNICEM) DU GRAND EST

RE 2020 : l'UNICEM Grand Est partage les objectifs mais pas la méthode

Alors que la RE2020, nouvelle réglementation environnementale pour la construction des Bâtiments neufs, doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022, les membres du Bureau de l'UNICEM Grand Est, représentants des entreprises qui exploitent des carrières pour la production de granulats et de roches pour la construction et des entreprises qui transforment ces ressources minérales en béton ou briques, dénoncent fermement la méthode retenue quitte à assumer des positions à contre-courant. Car, si en tant qu'industriels responsables, ils soutiennent l'ambition politique, sociétale et environnementale, de baisser l'empreinte carbone des bâtiments, y compris pour ce qui les concerne, celle de la production des matériaux minéraux, ils déplorent un dogmatisme des pouvoirs publics en faveur du bois dans la construction, matériau consacré au rang de remède à tous les maux.

Une idéologie aux racines solides puisqu'elle trouve sa source dans la Stratégie Nationale Bas Carbone qui prévoit une multiplication par 8 entre 2015 et 2050 de la production de bois de structure. L'effet attendu : le stockage à long terme du carbone contenu dans le bois au sein des constructions, n'est en rien neutre car les émissions associées aux prélèvements de bois dans les forêts ne sont pas comptabilisées ; ainsi, pour obtenir 1 m³ de bois destiné à la construction, il faut extraire 20 m³ de bois

de la forêt dont 80 % serviront pour des usages à faible durée de vie d'un an (papier, bois énergie etc...) - c'est ainsi que l'objectif de stocker du carbone dans la construction impliquera progressivement un accroissement des émissions de CO2 et réduira notablement le rôle de puits de carbone des forêts, destinées à être substituées par des « champs d'arbres » jeunes et peu captants.

Symbole de cette promotion outrancière, l'introduction d'une nouvelle méthode de calcul dite d'Analyse de Cycle de Vie Dynamique simplifiée qui, souffrant de rigueur scientifique, confère un avantage injustifié au bois dans la RE2020 et donc dans les constructions de demain.

Pour Rémy Moroni, président de l'UNICEM Grand Est, « le bois a toute sa place dans la construction sans qu'on ait besoin de le doper virtuellement. La compétition entre matériaux doit être équitable, sans quoi on trompe le consommateur et qu'importe le maître d'ouvrage, qu'il soit public jusqu'au particulier ».

Pour l'UNICEM Grand Est, le choix de favoriser le bois dans la construction ne passe donc plus car il repose sur un concept erroné - celui de la neutralité carbone de la filière bois - mis en exergue, depuis peu par des études et des communications scientifiques. Elle en appelle à une autre voie pour décarboner la construction, celle qui donnera confiance en l'avenir pour susciter les investissements à la hauteur des

enjeux, celle qui s'appuiera sur la recherche et l'innovation pour développer la performance de chaque matériau, celle qui mettra au cœur des réflexions la conception des ouvrages pour placer le bon matériau au bon endroit, celle qui fera la part belle à la mixité des matériaux.

Pour Rémy Moroni, « si on ne choisit pas cette voie, alors on risque de n'avoir finalement aucune filière performante à l'horizon 2050 ». Il rappelle notamment que : « les carrières et les matériaux de construction qui en sont issus garantissent l'emploi de ressources locales et de proximité qui met le secteur de la construction à l'abri des effets de la mondialisation ; or, l'actualité nous montre à quel point la filière bois est soumise à une concurrence internationale effrénée et dont les effets (disponibilité, prix) se font sentir actuellement sur les chantiers en cours ».

Et de poursuivre : « Aujourd'hui, nous sommes des lanceurs d'alerte car nous ne voulons pas engager les générations futures sur un chemin hasardeux ; c'est la raison pour laquelle nous engagerons, avec le soutien de nos syndicats et dans l'intérêt de la France, des recours administratifs contre la RE2020 ». Et de clore : « le seul mérite de la RE2020 aura été de participer à une acculturation accélérée de l'enjeu carbone des solutions constructives que nous proposons. Dès lors, nous sommes résolument engagés à les faire connaître ».



On solde !

Circulez il n'y a rien à voir. C'est en substance la réponse des dirigeants français d'Amazon au Ministre de l'Economie qui lui demandait de décaler ses "Prime Days", sortes de soldes du géant du e-commerce à l'échelle mondiale. Problème, celles-ci étaient organisées plus d'une semaine avant le début des très réglementés soldes en France. Et c'est bien là que le bât blesse : comment lutter contre de telles pratiques, face à des acteurs internationalisés, sans obligation réglementaire ou presque, ne répondant à aucune règle fiscale (44 milliard d'euros de vente en Europe, zéro impôt sur les sociétés, selon le *Guardian*). Sans tomber dans une caricature altermondialiste d'opposition systématique au "progrès", il reste néanmoins de la responsabilité de chacun de se questionner sur le modèle de son économie du futur. Il est autorisé voire encouragé de se demander si l'avenir doit absolument passer par ce modèle unique de livraison à domicile expresse asphyxiant toute forme de concurrence sur son passage, car c'est sans doute de cela dont il s'agit en toile de fond dans un avenir à moyen terme.

A part ça, si la firme a annoncé avoir battu ses objectifs de vente avec +6% des recettes aux Etats-Unis (à 11 milliards de dollars...) la direction française est restée plus discrète sur ce succès hexagonal, annonçant seulement avoir battu un record. Sans toutefois donner de chiffres. Histoire sans doute de ne pas agacer davantage les commerçants "physiques" français déjà très marqués par la crise sanitaire...

BENJAMIN BUSSON

humour

Cette page est une tribune ouverte à nos lecteurs. Pour livrer votre contribution aux débats économiques régionaux, prenez contact avec la rédaction des Petites Affiches Matot Braine : 03 26 08 38 31 / 32 ou redaction.pamb@forumeco.com

le regard de Faro.

LES VOYAGES D'AFFAIRES REMPLACÉS PAR LA VISIOCONFÉRENCE



COTRIM
IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Location et vente
de bureaux, bâtiments
d'activités et de logistique

Contactez-nous au
03 26 82 74 74

www.cotrim.fr

L'agenda juridique et fiscal

Juin. Les dates essentielles de l'agenda fiscal et social.
Avec l'aimable autorisation des Éditions Francis Lefebvre.

Mercredi 30 juin

CONTRIBUABLES AYANT OPTÉ POUR LE PAIEMENT MENSUEL DE LA TAXE FONCIÈRE ET/ OU DE LA TAXE D'HABITATION

Contribuables désirant revenir à compter du mois de juillet 2021 au système de paiement traditionnel : dénonciation de l'option pour le paiement mensuel par Internet (site impots.gouv.fr) ou auprès du centre prélèvement service (ou du centre des finances publiques pour les départements de Guadeloupe, Martinique et Guyane).

Demande de suspension ou de modulation, à compter du mois de juillet 2021, des prélèvements mensuels en fonction de l'impôt présumé de 2021 ; cette demande est à formuler par Internet (site impots.gouv.fr) ou auprès du centre prélèvement service (ou du centre des finances publiques pour les départements de Guadeloupe, Martinique et Guyane).

DIVERS

Très petites entreprises et petites et moyennes entreprises désirant obtenir un plan de règlement spécifique Covid-19 des dettes fiscales dont l'échéance de paiement est intervenue entre le 1er mars et le 31 décembre 2020 : demande à formuler par Internet (site impots.gouv.fr) ou par courriel ou courrier adressé au service des impôts des entreprises dont l'entreprise dépend (FR 18/21 inf. 13 p. 17).

Intermédiaires (avocats, notaires, experts-comptables, établissements de crédit...) ayant déclaré un dispositif transfrontière conçu, commercialisé, prêt à être mis en œuvre ou mis à disposition aux fins de sa mise en œuvre, sans avoir besoin d'être adapté de façon importante (dispositifs dits « commercialisables ») : communication à l'administration fiscale, s'il y a lieu, d'une mise à jour trimestrielle des informations relatives à ce dispositif (BF 2/21 inf. 175 ; MF n° 78308).

ENTREPRISES APPLIQUANT LA PARTICIPATION AUX RÉSULTATS

Rapport annuel : pour les entreprises dont l'exercice coïncide avec l'année civile, présentation par l'employeur du bilan de la participation 2020 au comité social et économique (CSE). À défaut de CSE, ce rapport doit être adressé à chaque salarié (MS n° 33950).

ENTREPRISES RÉTRIBUANT DES SALARIÉS D'AUTRES ENTREPRISES

Information des employeurs des bénéficiaires : communication des montants attribués et des cotisations dues en 2020, en cas d'option pour une information annuelle (MS n° 22445).

INDUSTRIELS, COMMERÇANTS ET ARTISANS

Entreprises bénéficiant de la franchise en base de TVA désirant acquitter cette taxe à compter du mois de juin : option pour le paiement de la taxe à formuler au cours du mois de juin (MF n° 53825).

REDEVABLES DE LA TVA

Entreprises étrangères établies hors de l'Union européenne qui n'ont pas réalisé en 2020 des livraisons de biens ou des prestations de services situées en France désirant obtenir le remboursement de la TVA qui leur a été facturée en 2020, lorsqu'elles n'ont pas utilisé le système trimestriel : demande à adresser, sur formulaire spécial n° 3559-SD, au Service de remboursement de la TVA, 10, rue du Centre, 93465 Noisy-le-Grand Cedex (MF n° 50680).
Remarque :

Nous signalons d'ores et déjà qu'à compter du 1er juillet 2021, ces demandes de remboursement devront être transmises par voie électronique (Décret 2021-507 du 27-4-2021).

Entreprises souhaitant bénéficier des nouveaux régimes de guichet unique OSS et/ ou IOSS : les assu-



jettis qui ne bénéficient pas déjà actuellement du mini-guichet unique (Mini One Stop Shop - Moss) pour déclarer la TVA afférente aux services électroniques, de télécommunication, de télévision et de radiodiffusion et qui souhaitent déclarer leurs opérations dans le cadre des nouveaux guichets uniques OSS-UE ou OSS-non UE et/ ou IOSS (MF n° 50850 s.) dès le 1er juillet 2021 doivent en principe procéder à leur inscription à ces régimes avant cette date (voir inf. 1 du présent FR).

SALARIÉS AYANT UN RELIQUAT DE DROITS INDIVIDUELS À LA FORMATION (DIF)

Transfert des droits à DIF sur le CPF : inscription par les salariés sur leur compte personnel de formation (CPF) des droits acquis au titre du DIF (MS n° 38215).

SOCIÉTÉS ET AUTRES PERSONNES MORALES (OBLIGATIONS PARTICULIÈRES)

Sociétés ayant clos leur exercice comptable le 30 juin 2020 tenues à la production d'une déclaration

n° 2258-SD (reporting pays par pays ou CBCR). Cette déclaration doit être souscrite par voie électronique (MF n° 8972).

Sociétés ayant clos leur exercice comptable le 31 mars 2021 :
- déclaration de résultats n° 2065 par voie électronique (et déclarations des pièces annexes ou connexes) au service des impôts (MF n° 36390). Un délai supplémentaire de 15 jours étant accordé, les entreprises ont donc jusqu'au 15 juillet 2021 pour télétransmettre leur déclaration n° 2065 ;

- la société mère d'un groupe intégré doit, en outre, joindre la liste des sociétés du périmètre, des sociétés intermédiaires et, le cas échéant, des sociétés étrangères et de l'entité mère non résidente (intégration horizontale) et/ ou des sociétés qui perdent cette qualité au titre de l'exercice en cours.

Selon nos informations, ce formulaire bénéficie du délai supplémentaire de 15 jours en cas de télédéclaration ;

- télétransmission de la déclaration Decloyer relative aux loyers des locaux professionnels ou commerciaux (MF n° 42100). Un délai supplémentaire de 15 jours étant accordé par l'administration, les

entreprises ont donc jusqu'au 15 juillet 2021 pour télétransmettre leur déclaration Decloyer ;

- déclaration des sommes, supérieures à 1 200 € par an et par bénéficiaire, versées en 2020, soit à titre de commissions, courtages, ristournes, vacations, honoraires et autres rémunérations, soit à titre de droits d'auteur et d'inventeur (MF n° 78355 et 78365).

Sociétés ayant clos leur exercice comptable le 30 septembre 2020 : déclaration relative à la politique de prix de transfert (n° 2257-SD) (MF n° 8970).

TOUS CONTRIBUABLES

Contribuables désirant se placer, pour l'année en cours, sous le régime de la mensualisation pour le paiement de leurs cotisations d'impôts locaux (taxes foncières et/ ou taxe d'habitation et/ ou cotisation foncière des entreprises) : demande à formuler par Internet (site impots.gouv.fr) ou par téléphone, courriel ou courrier auprès du centre prélèvement service (ou du centre des finances publiques pour les départements de Guadeloupe, Martinique et Guyane) (MF n° 41555 s. et 43790).

Matot Braine

PETITES AFFICHES

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales des Petites Affiches Matot Braine est fixé pour l'année 2021, à :

- 1,78 € hors taxe le millimètre/colonne pour les départements de l'Aube (10) et de la Marne (51)
- 1,91 € hors taxe le millimètre/colonne pour le département des Ardennes (08)

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01.01.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réso Hebdo Eco.

Adjudication

Maître Patrice PROUVEUR
Notaires associés,
titulaire d'un office notarial dont le siège social est à SAINT-DIZIER (52100),
72 Avenue de la République

Adjudication à La bougie

DESIGNATION :

FAGNIERES (Marne)

Un terrain NON CONSTRUCTIBLE situé(e) à FAGNIERES (51510),
34 route de Montmirail.

Préfixe/ Section/ N°/ Adresse ou lieudit/ Contenance

AL / 253 / 34 RTE DE MONTMIRAIL / 02 a 17 ca

AL / 253 / 34 RTE DE MONTMIRAIL / 03 a 19 ca

Contenance totale : 05 a 36 ca

RAPPEL DE SERVITUDE(S)

Servitude non aedificandi -

Interdiction d'édifier toutes sortes de constructions, mêmes enterrées, temporaire ou définitive, démontable ou non.

L'immeuble est grevé d'une servitude réelle et perpétuelle de passage de réseaux.

L'immeuble est grevé d'un bail emphytéotique de 99 ans moyennant un loyer de 80 € par an.

MISE A PRIX :

Le vendeur fixe la mise à prix du bien ci-dessus désigné à la somme de cinq mille Euros (5.000,00 €).

DATE DE L'ADJUDICATION : L'adjudication aura lieu le **MARDI 13 JUILLET 2021 à 11H00**, en l'étude de Me Patrice PROUVEUR.

Les enchères seront portées de vive voix ;

Elles ne pourront être inférieures à cinq cents Euros (500 €).

Consignation entre les mains du notaire soussigné la somme de MILLE EUROS (1.000 €) pour se porter adjudicataire.

Pour insertion,
Me Patrice PROUVEUR.
212808

Avis d'attribution



ESPACE HABITAT

Avis d'attribution de marchés de travaux
suite à consultation en date du 4 février 2021

Rénovation de 16 logements
7 quai des héros de la résistance – GIVET

MAITRE D'OUVRAGE : ESPACE HABITAT, 7 avenue du Maréchal Leclerc - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex

ATTRIBUTION DES TRAVAUX :

Entreprises – Lots – Prestations – Montant travaux HT (TVA 10%)
— PONSARDIN - 01 - MENUISERIE EXT / FERMETURE – 65.198,00 ;
— MURS PEINTS - 02 - ITE / PEINTURE (variante retenue) – 128.185,50 ;
— COPHIGNON - 03 - PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VMC (variante retenue) – 83.019,20 ;
— DUTERQUE MAUPETIT - 04 - COUVERTURE / ZINGUERIE – 110.000,00 ;
— ZUCCARI - 05 - SERRURERIE – 22.460,00.

212675



ESPACE HABITAT

Avis d'attribution de marchés de travaux
suite à consultation en date du 4 février 2021

Rénovation de 6 logements
2 rue de Verdun - REVIN

MAITRE D'OUVRAGE : ESPACE HABITAT, 7 avenue du Maréchal Leclerc - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX.

ATTRIBUTION DES TRAVAUX : ENTREPRISES - LOTS - PRESTATIONS - MONTANT TRAVAUX HT (TVA 10%) :

— PONSARDIN - 01 - MENUISERIE EXT / FERMETURE - 30.524,00 ;
— MURS PEINTS - 02 - ITE / PRINTURE (variante retenue) - 56.605,45 ;
— THEVENIN - 03 - PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VMC - 22.236,00 ;
— DUTERQUE MAUPETIT - 04 - COUVERTURE / ZINGUERIE - 30.000,00 ;
— ZUCCARI - 05 - SERRURERIE - 7.080,00.

212670

Annonces légales

Matot Braine

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne.

PETITES AFFICHES MATOT BRAINE

E.U.R.L. au capital de 100.000 € - R.C.S. 395 356 777

Société du groupe ForumEco

Siège social : 46 boulevard Lundy - 51100 REIMS

Tél. : 03.26.40.21.31 - Télécopie : 03.26.40.21.99

Site Internet : www.forumeco.fr

Bureaux ouverts :

- Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- Et le vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h

Principal associé : Générale de Participations

Gérant et directeur de la publication : François HENRION

Rédacteur en chef : Benjamin BUSSON

Presse payante

Parution le lundi - Prix du numéro : 1 € - Abonnement annuel : 40 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres.

Poligon Pla de L'estany s/n - 17181 Aiguaviva - Girona (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN : 0249-6755

N° CPPAP : 1025187408

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Avis d'attribution

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA MARNE

Avis d'attribution

Section I : Pouvoir adjudicateur
I.1) NOM ET ADRESSES :
SIE de la Marne (51), Numéro national d'identification : 2551009840061, 2 place de la Libération BP 352 - 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex, FRANCE.
Tél. : +33 326641322. Courriel : jean-yves.lacaugraud@siem51.fr. Code NUTS : FRF23.
Adresse(s) internet :
Adresse principale : <https://www.siem51.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>
I.2) PROCÉDURE CONJOINTE
I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR
Autorité régionale ou locale.
I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE
Autre(s) activité(s) : Autorité organisatrice de la distribution d'électricité
SECTION II : OBJET :
II.1) Etendue du marché
II.1.1) Intitulé : Acquisition et réalisation d'un plan corps de rue simplifié (PCRS).
II.1.2) Code CPV principal : 79961200.
II.1.3) Type de marché : Services.
II.1.4) Description succincte :
Mise en oeuvre d'un PCRS image sur l'ensemble du département de la Marne duquel sera issu un PCRS vecteur dans certaines zones du département.
II.1.6) Informations sur les lots
Division en lots : Non.
II.1.7) Valeur totale du marché : 1.205.447 €.
II.2) Description :
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : 71354100, 71355100
II.2.3) Lieu d'exécution :
Code NUTS : FRF23.
Lieu principal d'exécution : Département de la Marne.
II.2.4) Description des prestations :
Acquisition et réalisation d'un plan corps de rue simplifié (PCRS).
La prestation permettra la mise en oeuvre d'un PCRS image sur l'ensemble du département de la Marne duquel sera issu un PCRS vecteur dans certaines zones du département.
II.2.5) Critères d'attribution
Prix : 30%.
Qualité
Technique : 70%
II.2.11) Informations sur les options
Options : Non.
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non.
II.2.14) Informations complémentaires
SECTION IV : PROCÉDURE
IV.1) Description
IV.1.1) Type de procédure
Procédure ouverte.
IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique
IV.1.6) Enchère électronique
IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.
IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF
IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure
Référence de l'avis au JO : 2021/S047-118103 du 09 mars 2021
IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique
IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation
SECTION V : Attribution
LOT : Attribué
Intitulé : Acquisition et réalisation d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).
V.1) Informations relatives à une non-attribution
V.2) Attribution du marché
27 mai 2021.
V.2.2) Informations sur les offres
Nombre d'offres reçues : 8.
Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non.
V.2.3) Nom et adresse du titulaire
PARERA, ZI BUCONIS 35 rue Motta Di Livenza - 32600 L'ISLE JOURDAIN, FRANCE. Code NUTS : FRJ24.
Le titulaire est une PME : Non.
V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot
Estimation initiale du montant : Non renseigné.
Valeur totale : 1.205.447 €.
V.2.5) Informations sur la sous-traitance
Le marché est susceptible d'être sous-traité :
Valeur ou pourcentage du marché susceptible d'être sous-traitée :
Valeur hors TVA : 424.120 €.
Description succincte de la part du contrat sous-traitée :
SECTION VI : Renseignements complémentaires
VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours
Tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE 25, rue du Lycée - 51036 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex FRANCE. Tél. +33 326668687. E-mail : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr. Adresse internet : <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr/>.
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation
VI.4.3) Introduction des recours
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours
VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 21 juin 2021.
212706

Procédures adaptées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉZANNE-SUD OUEST MARNAIS

Avis d'appel public à la concurrence

DÉNOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE PASSANT LE MARCHÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉZANNE-SUD OUEST MARNAIS, Promenade de l'Aube - 51260 ANGLURE, représentée par : Cyril LAURENT.
MODE DE PASSATION : Marché passé selon une procédure adaptée, en application articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.
OBJET DE LA CONSULTATION : Travaux d'entretien et d'aménagement des voiries et réseaux divers.
L'avis implique la passation d'un marché public.
Les marchés seront conclus avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
DÉLAI D'EXECUTION MAXIMAL ENVISAGÉ : 19 semaines.
UNITE MONÉTAIRE RETENUE PAR LA COLLECTIVITE : Euros.
LANGUE DE RÉDACTION DES OFFRES DES CONCURRENTS : Les offres des concurrents devront être entièrement rédigées en langue française.
MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER : Le dossier de consultation peut être obtenu sous forme dématérialisée gratuitement sur demande, sur la plateforme de dématérialisation des marchés : <https://www.xmarches.fr>
MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES : La transmission des offres et candidatures par voie électronique est obligatoire, par l'intermédiaire de la plateforme <https://www.xmarches.fr>
Conformément aux modalités décrites dans l'annexe du règlement de la consultation, cet envoi électronique obligatoire pourra être complété par une copie de sauvegarde papier ou numérique adressée, par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre récépissé, à l'adresse indiquée ci-dessous : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉZANNE-SUD OUEST MARNAIS, Promenade de l'Aube - 51260 ANGLURE.
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le vendredi 30 juillet 2021 à 12h.
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 180 jours.
JUSTIFICATIFS ET PIÈCES À FOURNIR : Se reporter au règlement de la consultation.
CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES :
1 : Valeur technique 50 %
2 : Prix des prestations 50 %
MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT : Paiement par mandat administratif, délai de paiement : 30 jours, avance : 5% du montant du marché, financement sur le budget propre de la collectivité.
Les marchés ne s'inscrivent pas dans un programme financé par des fonds communautaires.
PROCÉDURES DE RECOURS :
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE, 25 rue du Lycée - 51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX. E-mail : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr - Tél. : 03.26.66.86.87 - Fax : 03.26.21.01.87.
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours : Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE, 25 rue du Lycée - 51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX. E-mail : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr - Tél. : 03.26.66.86.87 - Fax : 03.26.21.01.87.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
Pour plus d'informations, s'adresser à, pour la partie administrative : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉZANNE-SUD OUEST MARNAIS, Promenade de l'Aube - 51260 ANGLURE. Tél. : 03.26.42.75.18 - karsenty.r@ccssom.fr
Pour plus d'informations, s'adresser à, pour la partie technique : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉZANNE-SUD OUEST MARNAIS, Promenade de l'Aube - 51260 ANGLURE. Tél. : 03.26.42.75.18 - cadet.jp@ccssom.fr
DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE : Le 21 juin 2021.
212602



ESPACE HABITAT S.A. H.L.M.

Avis de consultation

1 - MAITRE D'OUVRAGE :
ESPACE HABITAT S.A. H.L.M.
7, avenue Leclerc - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex
2 - PROCEDURE DE PASSATION : Procédure adaptée - consultation ouverte.
3 - OBJET DU MARCHÉ :
Rénovation de 70 logements.
2 et 4 rue du Docteur Guérin / 1 et 3 rue du Docteur Roux / 60 et 62 avenue de Manchester - 08000 Charleville-Mézières.
4 - NATURE DES LOTS :
Lot n° 1: MENUISERIES EXTERIEURES / FERMETURES
Lot n° 2: ITE / PEINTURE
Lot n° 3: PLOMBERIE / VMC
Lot n° 4: COUVERTURE / ZINGUERIE
Lot n° 5: SERRURERIE
5 - DELAIS D'EXECUTION :
Le délai global est fixé à 12 mois dont 1 mois de préparation.
6 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER :
Les dossiers seront à télécharger gratuitement sur le site www.espacehabitat.fr rubrique ESPACE HABITAT / MARCHES PUBLICS. Il est recommandé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de façon anonyme.
7 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
Les candidats devront déposer leur offre sur le site www.espacehabitat.fr, rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS avant le lundi 12 juillet 2021 à 17h00.
8 - Le Règlement de Consultation, joint au dossier de consultation, fixera les conditions de présentation des propositions de prix et des justifications à produire obligatoirement avec l'offre.
9 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : voir Règlement de Consultation.
10 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
Les candidats sont invités à poser leurs éventuelles questions à partir du profil d'acheteur d'ESPACE HABITAT : www.espacehabitat.fr, rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS.
11 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE PUBLICATION : le 18 juin 2021.
212554

**POUR PLUS DE RAPIDITÉ,
OPTEZ POUR LE RÈGLEMENT PAR VIREMENT
OU PAR CARTE BANCAIRE,
DE PLUS VOUS FEREZ UN GESTE
POUR L'ENVIRONNEMENT...**



**VOUS POUVEZ VOUS ABONNER
EN UTILISANT
LE BULLETIN ÉMIS
À CET EFFET
DANS CE JOURNAL**

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Procédures adaptées

COMMUNE DE GUEUX

Avis d'appel à la concurrence

Avis supplémentaire

COLLECTIVITE LANCANT LA CONSULTATION :
Commune de Gueux, mairie - 51390 GUEUX.
OBJET DE LA CONSULTATION :
RENOVATION THERMIQUE SALLE MULTIACTIVITES.
Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.
Les variantes ne sont pas autorisées.
MODE DE PASSATION :
Marché passé selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.
INFORMATION :
Le texte intégral de l'avis d'appel à la concurrence est publié sur le profil d'acheteur <https://www.xmarches.fr/acheteur>, sous la référence MOE-2021-1.
L'information contenue dans le présent avis supplémentaire ne vise qu'à communiquer aux candidats potentiels les références des avis comportant la totalité des renseignements publiés afin de leur permettre d'y accéder, conformément à l'article R.2131-12 du CCP.
MODALITES D'OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION :
Retrait sur la plateforme xmarches.
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
Le vendredi 23 juillet 2021 à 12:00
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
MAIRE, 4 RUE DE L'EGLISE - 51390 GUEUX
DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE :
Le vendredi 18 juin 2021.
212512

II.2.10) Variantes
Des variantes seront prises en considération : non
II.2.11) Information sur les options
Options : non
II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
Identification du projet :
II.2.14) Informations complémentaires :
II.2) DESCRIPTION
II.2.1) Intitulé :
Lot n° : 2
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
Code CPV principal : 90511000
Descripteur supplémentaire :
II.2.3) Lieu d'exécution
Code NUTS : FRF22
Lieu principal d'exécution : 5 bld des Grands Fossés - BP1, 10130 ERVY-LE-CHATEL
II.2.4) Description des prestations : Enlèvement, transport et traitement des déchets diffus spécifiques hors filières REP.

II.2.5) Critères d'attribution
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché
II.2.6) Valeur estimée
Valeur hors TVA : euros
II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique
Durée en mois : 48
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non
Description des modalités ou du calendrier des reconductions :
II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :
II.2.10) Variantes
Des variantes seront prises en considération : non
II.2.11) Information sur les options
Options : non
II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
Identification du projet :
II.2.14) Informations complémentaires :
Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION
III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession
Liste et description succincte des conditions :
III.1.2) Capacité économique et financière
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
Liste et description succincte des critères de sélection :
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :
III.1.3) Capacité technique et professionnelle
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :
III.1.5) Informations sur les marchés réservés :
III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ
III.2.1) Information relative à la profession
Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :
III.2.2) Conditions particulières d'exécution :
III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché
III.2.4) Marché éligible au MPS
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure
IV.1) DESCRIPTION
IV.1.1) Type de procédure
Procédure ouverte
IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique
Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :
IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue
IV.1.5) Information sur la négociation
IV.1.6) Enchère électronique :
IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)
Le marché est ouvert par l'accord sur les marchés publics : oui
IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF
IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure
Numéro de l'avis au JO série S :
IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation
21 juillet 2021 - 12:00
IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés
Date :
IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français
IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
L'offre doit être valable jusqu'à :
Ou Durée en mois : (A compter de la date limite de réception des offres)
IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres
Date : 21 juillet 2021 - 14:00
Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :
Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT
Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :
VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES
VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25, rue du Lycée, 51036, Châlons-en-Champagne, F, Téléphone : (+33) 3 26 66 86 87, Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagnejuradm.fr, Adresse internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :
VI.4.3) Introduction de recours :
Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Un recours pour excès de pouvoir et/ou un recours indemnitaire peuvent être formés à l'encontre des décisions faisant grief, dans les deux mois de leur publication ou de leur notification (recours pour excès de pouvoir) ou dans les deux mois de la date de la réponse apportée par le pouvoir adjudicateur à la demande préalable d'indemnisation (recours indemnitaire). A titre accessoire à un recours au fond, un référé suspension peut être formé, dans les conditions définies à l'article L.521-1 du code de justice administrative. En cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, cette consultation peut également faire l'objet : o 1) d'un référé précontractuel, avant la conclusion du contrat, dans les conditions définies par les articles L.551-1 et suivants, R.551-1 et suivants du code de justice administrative, o 2) d'un référé contractuel, au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat, dans les conditions définies par les articles L.551-13 et suivants, R.551-7 et suivants du code de justice administrative.
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :
Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25, rue du Lycée, 51036, Châlons-en-Champagne, F, Téléphone : (+33) 3 26 66 86 87, Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagnejuradm.fr, Adresse internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>
VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 17 juin 2021.
212590

Appels d'offres ouvert

CC DU CHAOURCOIS ET DU VAL D'ARMANCE

Avis de marché

Département(s) de publication : 10
Annonce No 21-83048
Directive 2014/24/UE
Le présent avis constitue un appel à la concurrence
Section I : Pouvoir adjudicateur
I.1) NOM ET ADRESSES
CC DU CHAOURCOIS ET DU VAL D'ARMANCE, 5 bld des Grands Fossés - BP1, 10130, ERVY-LE-CHATEL, F,
Courriel : contact cccva10.fr, Code NUTS : FRF22
Adresse(s) internet :
Adresse principale : <https://www.xmarches.fr>
Adresse du profil acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=18175>
I.2) PROCÉDURE CONJOINTE
I.3) COMMUNICATION
Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :
<https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=18175>
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
autre adresse : Collectivité, 5 bld des Grands Fossés, 10130, ERVY-LE-CHATEL, F, Courriel : contact cccva10.fr ,
Code NUTS : FRF22, Adresse internet : <https://www.xmarches.fr>
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
par voie électronique à l'adresse : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=18175> à l'adresse
suivante : Collectivité, 5 bld des Grands Fossés, 10130, ERVY-LE-CHATEL, F, Courriel : contact cccva10.fr, Code NUTS :
FRF22, Adresse internet : <https://www.xmarches.fr>
I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR
Autorité régionale ou locale
I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE
Services généraux des administrations publiques
Section II : Objet
II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ
II.1.1) Intitulé : EXPLOITATION DES DECHETTERIES DE LAGESSE ET ERVY-LE-CHATEL-
Numéro de référence :
II.1.2) Code CPV principal :
Descripteur principal : 90511000
Descripteur supplémentaire :
II.1.3) Type de marché
Services
II.1.4) Description succincte : Les prestations à assurer sur les sites de Lagesse et Ervy le Châtel sont les suivantes :- LOT no1 :* Gardiennage du site et accueil du public,* Enlèvement, transport et traitement/valorisation des déchets verts, du bois, des cartons, de la ferraille, des encombrants et des pneumatiques,- LOT no2 :* Enlèvement, transport et traitement des déchets diffus spécifiques hors filières REP.Les bennes sont mises à disposition par la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche.Le Titulaire doit notamment accomplir ses prestations avec : o L'obligation de mettre en 1/2uvre les moyens humains et matériels nécessaires au respect des objectifs définis pour ce présent marché.o Le souci de qualité du service rendu aux usagers,o Le respect des délais de transmission des informations et la qualité/fiabilité des informations.
II.1.5) Valeur totale estimée :
Valeur hors TVA : euros
II.1.6) Information sur les lots :
Ce marché est divisé en lots : oui
Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots
II.2) DESCRIPTION
II.2.1) Intitulé :
Lot n° : 1
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
Code CPV principal : 90511000
Descripteur supplémentaire :
II.2.3) Lieu d'exécution
Code NUTS : FRF22
Lieu principal d'exécution : 5 bld des Grands Fossés - BP1, 10130 ERVY-LE-CHATEL
II.2.4) Description des prestations : Gardiennage et entretien du site et accueil du public,
Enlèvement, transport et traitement/valorisation des déchets verts, du bois, des cartons, de la ferraille, des encombrants et des pneumatiques.
II.2.5) Critères d'attribution
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché
II.2.6) Valeur estimée
Valeur hors TVA : euros
II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique
Durée en mois : 48
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non
Description des modalités ou du calendrier des reconductions :
II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :



Envoyer vos annonces par e-mail,
pensez à l'environnement...

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Appels d'offres ouvert

CC DU CHAOURCOIS ET DU VAL D'ARMANCE

Avis de marché

Département(s) de publication : 10
Annonce No 21-83014
Directive 2014/24/UE
Le présent avis constitue un appel à la concurrence
Section I : Pouvoir adjudicateur
I.1) NOM ET ADRESSES
CC DU CHAOURCOIS ET DU VAL D'ARMANCE, 5 bld des Grands Fossés - BP1, 10130 ERVY-LE-CHATEL, F,
Courriel : contact cccva10.fr, Code NUTS : FRF22
Adresse(s) internet :
Adresse principale : <https://www.xmarches.fr>
Adresse du profil acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=18174>
I.2) PROCÉDURE CONJOINTE
I.3) COMMUNICATION : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=18174>
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
autre adresse : Collectivité, 5 bld des Grands Fossés, 10130 ERVY-LE-CHATEL, F, Courriel : contact cccva10.fr, Code NUTS : FRF22, Adresse internet : <https://www.xmarches.fr>
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
par voie électronique à l'adresse : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=18174>
à l'adresse suivante : Collectivité, 5 bld des Grands Fossés, 10130, ERVY-LE-CHATEL, F, Courriel : contact cccva10.fr, Code NUTS : FRF22, Adresse internet : <https://www.xmarches.fr>
I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR
Autorité régionale ou locale
I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE
Services généraux des administrations publiques
Section II : Objet
II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ
II.1.1) Intitulé : COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES-
Numéro de référence :
II.1.2) Code CPV principal :
Descripteur principal : 90511000
Descripteur supplémentaire :
II.1.3) Type de marché
Services
II.1.4) Description succincte : Le présent marché a pour objet d'assurer le service de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CCCVA, selon la liste des secteurs fournie au CCTP. Le service consiste à assurer : La collecte : o En porte à porte, des ordures ménagères et des déchets recyclables, o En Points d'Apport Volontaire, du verre. Le lavage des colonnes d'Apport Volontaire destinées à la collecte du verre.
II.1.5) Valeur totale estimée :
Valeur hors TVA : euros
II.1.6) Information sur les lots :
Ce marché est divisé en lots : oui
Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots
II.2) DESCRIPTION
II.2.1) Intitulé :
Lot n° : 1
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
Code CPV principal : 90511000
Descripteur supplémentaire :
II.2.3) Lieu d'exécution
Code NUTS : FRF22
Lieu principal d'exécution : 5 bld des Grands Fossés - BP1, 10130 ERVY-LE-CHATEL
II.2.4) Description des prestations : Collecte en porte à porte, des ordures ménagères et des déchets recyclables
II.2.5) Critères d'attribution
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché
II.2.6) Valeur estimée
Valeur hors TVA : euros
II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique
Durée en mois : 72
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non
Description des modalités ou du calendrier des reconductions :
II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :
II.2.10) Variantes
Des variantes seront prises en considération : non
II.2.11) Information sur les options
Options : non
II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
Identification du projet :
II.2.14) Informations complémentaires :
II.2) DESCRIPTION
II.2.1) Intitulé :
Lot n° : 2
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
Code CPV principal : 90511000
Descripteur supplémentaire :
II.2.3) Lieu d'exécution
Code NUTS : FRF22
Lieu principal d'exécution : 5 bld des Grands Fossés - BP1, 10130 ERVY-LE-CHATEL
II.2.4) Description des prestations : Collecte en Points d'Apport Volontaire, du verre.
II.2.5) Critères d'attribution
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché
II.2.6) Valeur estimée
Valeur hors TVA : euros
II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique
Durée en mois : 72
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non
Description des modalités ou du calendrier des reconductions :
II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :
II.2.10) Variantes
Des variantes seront prises en considération : non
II.2.11) Information sur les options
Options : non
II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
Identification du projet :
II.2.14) Informations complémentaires :
Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique
III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION
III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession
Liste et description succincte des conditions :
III.1.2) Capacité économique et financière
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
Liste et description succincte des critères de sélection :
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :
III.1.3) Capacité technique et professionnelle
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :
III.1.5) Informations sur les marchés réservés :
III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ
III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :
III.2.2) Conditions particulières d'exécution :
III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché
III.2.4) Marché éligible au MPS
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON
Section IV : Procédure
IV.1) DESCRIPTION
IV.1.1) Type de procédure
Procédure ouverte
IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique
Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :
IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue
IV.1.5) Information sur la négociation
IV.1.6) Enchère électronique :
IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui
IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF
IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure
Numéro de l'avis au JO série S :
IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 21 juillet 2021 - 12:00
IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés
Date :
IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français
IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
L'offre doit être valable jusqu'à :
ou
Durée en mois : (A compter de la date limite de réception des offres)
IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres
Date : 21 juillet 2021 - 14:00
Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :
Section VI : Renseignements complémentaires
VI.1) RENOUELEMENT
Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :
VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES
VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25, rue du Lycée, 51036, Châlons-en-Champagne, F, Téléphone : (+33) 3 26 66 86 87, Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagnejuradm.fr, Adresse internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :
VI.4.3) Introduction de recours :
Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Un recours pour excès de pouvoir et/ou un recours indemnitaire peuvent être formés à l'encontre des décisions faisant grief, dans les deux mois de leur publication ou de leur notification (recours pour excès de pouvoir) ou dans les deux mois de la date de la réponse apportée par le pouvoir adjudicateur à la demande préalable d'indemnisation (recours indemnitaire). A titre accessoire à un recours au fond, un référé suspension peut être formé, dans les conditions définies à l'article L.521-1 du code de justice administrative. En cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, cette consultation peut également faire l'objet : o 1) d'un référé précontractuel, avant la conclusion du contrat, dans les conditions définies par les articles L.551-1 et suivants, R.551-1 et suivants du code de justice administrative, o 2) d'un référé contractuel, au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat, dans les conditions définies par les articles L.551-13 et suivants, R.551-7 et suivants du code de justice administrative.
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :
Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25, rue du Lycée, 51036, Châlons-en-Champagne, F, Téléphone : (+33) 3 26 66 86 87, Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagnejuradm.fr, Adresse internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>
VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 17 juin 2021.
212586

Vente aux enchères judiciaires mobilières



Maître Antoine PETIT
Commissaire-Priseur Judiciaire
28 Avenue Foch - 51200 EPERNAY
tél. : 03.26.55.23.44 - fax : 03.26.55.76.75
Courriel : encheres.champagne@wanadoo.fr - site internet : <http://www.interencheres.com/51004>

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LUNDI 2 JUILLET 2021 A 9H30
51200 EPERNAY - HOTEL DES VENTES - 28, avenue Foch

Après LJ

VEHICULES

Voiture RENAULT Espace - 29-3-16
Voiture FORD Fiesta - 19-12-13

MATERIEL ELECTRO-PORTATIF MATERIEL DE BUREAU

Expo : 1/2 heure avant la vente

LUNDI 2 JUILLET 2021 A 11H

51200 EPERNAY - 4, place Chocatelte

Après LJ Dr JABBOUR

MATERIEL DE CABINET MEDICAL

Enlèvement le jour même exigé

Port du masque obligatoire et distanciation physique
Exposition sur place 1/4 heure avant la vente

Détails et photos sur www.interencheres.com/51004
Paiement comptant en espèces ou CB - pas de chèque - Frais en sus 14,28 % (11,90% HT + 2,38 % TVA)
Frais de contrôle technique en sus pour les véhicules

212753

NOTRE METIER : FACILITER VOTRE INFORMATION

FAITES PARTIE DES RESPONSABLES LES MIEUX RENSEIGNES

ABONNEMENT UN AN : 40 €

SERVICE ABONNEMENTS : 03.26.08.38.26

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

VENTE CESSION ATTRIBUTION D'APPORTS

Olivier PINÇON
Avocat à la Cour
4 rue Rockefeller 51100 Reims
olivier.pincon.avocat@gmail.com

FONDERIE D'ART / EPOUX PAUMELLE

Vente d'un fonds de commerce

CEDANT : Madame Sylvie LORANDIN épouse PAUMELLE, née le 08 juillet 1960 à CHATEAU THIERRY (02 - Aisne) de nationalité française et Monsieur Patrick PAUMELLE, né le 5 juillet 1959 à FECAMP (76 - Seine-Maritime) de nationalité française, demeurant ensemble 5 route de Provins 51210 MORSAINS (Marne),
CESSIONNAIRE : La Société FONDERIE D'ART Patrick PAUMELLE, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 € ayant son siège social 5 route de Provins - 51210 MORSAINS (Marne), immatriculée au R.C.S. de REIMS sous le n° 428.573.893,
OBJET : Un fonds de commerce de "onderie d'art, conception et fabrication d'objets d'art et de statuts en bronze, finition d'objets d'art" exploité sous l'enseigne "FONDERIE D'ART Patrick PAUMELLE" à MORSAINS (51210 - Marne), pour lequel, Monsieur Patrick PAUMELLE est immatriculé au registre des métiers sous le numéro 392.040.630.00015 code APE 257A.
ENTREE EN JOUISSANCE : A compter du 10 mai 2021.
PRIX : Vingt Mille Euros (20.000 €) se décomposant comme suit :
- Eléments incorporels : 14.356.000 €.
- Eléments corporels : 5.644.000 €.
ACTE : Sous seing privé en date à MORSAINS (Marne) du 10 mai 2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de REIMS le 11 mai 2021, dossier 2021 00045263 référence 5104P04 2021 A 01812
OPPOSITIONS : Dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales au cabinet de Maître Olivier PINÇON, Avocat, 4 rue Rockefeller - 51100 REIMS (Mame).
212745 Pour insertion.

212745 Pour insertion.

212745 Pour insertion.



GOULET & NOIZAT
Avocats associés
www.goulet-noizat.com

AVG

Aux termes d'un acte ssp du 30 avril 2021 enregistré au SIE de REIMS, le 27 mai 2021 dos. 50532 référence 2021 A 1906, la société "AVG", société par actions simplifiée au capital de 8.000 €, dont le siège social est sis 26 rue du Commerce à CORMONTREUIL (51350), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 494 364 086, a cédé à la société "AVG+", société par actions simplifiée au capital de 8.000 €, dont le siège social est sis 26 rue du Commerce à CORMONTREUIL (51350), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 897 531 943, son activité de peinture, décoration, revêtement de sols et murs, activité sis et exploitée au siège social de la société "AVG", moyennant le prix de 20.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} mai 2021 à 0h01. Domicile est élu pour la réception des oppositions, qui devront avoir lieu dans les 10 jours de la dernière en date des publications prévues pour la validité et pour la correspondance au siège de la société dont l'activité est cédée.
211926

GERANCE FIN DE GERANCE

Olivier PINÇON
Avocat à la Cour
4 rue Rockefeller 51100 Reims
olivier.pincon.avocat@gmail.com

SOCIETE FONDERIE D'ART PATRICK PAUMELLE

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros
Siège social :
5 route de Provins
51210 MORSAINS (Marne)
R.C.S. de Reims 428.573.893

Fin de location-gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MORSAINS (Marne) du 10 mai 2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de REIMS le 11 mai 2021 dossier 2021 00045073 référence 5104P04 2021 A 01800, la location-gérance du fonds de commerce de "Fonderie d'art, conception et fabrication d'objets d'art et de statuts en bronze, finition d'objets d'art" exploité sous l'enseigne "FONDERIE D'ART Patrick PAUMELLE" 5 route de Provins - 51210 MORSAINS (Marne), consentie par Monsieur Patrick PAUMELLE, immatriculée au Registre des Métiers sous le numéro 392.040.630.00015 code APE 257A, à la société FONDERIE D'ART Patrick PAUMELLE à compter du 1er octobre 1999, aux termes d'un bail de location-gérance sous seing privé du 28 septembre 1999 enregistré à la recette des impôts de SEZANNE le 9 décembre 1999 Folio 46 Bordereau 356/1, modifié par avenant du 02 janvier 2004 enregistré à la recette des impôts de Sézanne le 4 août 2005 Bordereau n°2005/365 Case n°1 et par avenant du 02 avril 2004 enregistré à la recette des impôts de Sézanne le 4 août 2005 Bordereau n°2005/365 Case n°2, pour une durée d'une année, reconductible par tacite reconduction, a pris fin à la date du 10 mai 2021 à zéro heure.
212747 Pour insertion : La gérance.

EG RETAIL (FRANCE) / SNC EG SERVICES (FRANCE)

La société EG Retail (France) SAS, société par actions simplifiée, au capital de 171.940.000 €, dont le siège social est situé Immeuble Le Cervier B, 12 avenue des Béguines, Cergy Saint Christophe - 95806 CERGY PONTOISE CEDEX, immatriculée 439 793 811 R.C.S. PONTOISE ;
A donné en gérance le fonds de commerce de station-service sis et exploité au 2 rue Armand Bouxin - 51100 REIMS, dont elle est propriétaire ou exerce la jouissance ;
A la SNC EG Services (France), dont le siège social est situé Immeuble Le Cervier B, 12 avenue des Béguines - 95805 CERGY PONTOISE CEDEX, à compter du 1^{er} juillet 2021, pour une durée indéterminée.
212736

EG RETAIL (FRANCE) / EG SERVICES (FRANCE)

Suivant acte S.S.P. en date du 26 mai 2021 ;
La société EG Retail (France) SAS, société par actions simplifiée, au capital de 171.940.000 €, dont le siège social est situé Immeuble Le Cervier B, 12 avenue des Béguines, Cergy Saint Christophe - 95806 CERGY PONTOISE CEDEX, immatriculée 439 793 811 R.C.S. PONTOISE ;
A donné en gérance le fonds de commerce de station-service sis et exploité au 50 rue Cérés - 51100 REIMS, dont elle est propriétaire ou exerce la jouissance ;
212094 La gérance : Pour avis.

A la SNC EG Services (France), dont le siège social est situé Immeuble Le Cervier B, 12 avenue des Béguines - 95805 CERGY PONTOISE CEDEX, à compter du 30 juin 2021, pour une durée indéterminée.
212738

EG RETAIL (FRANCE) / EG SERVICES (FRANCE)

Suivant acte S.S.P. en date du 26 mai 2021 ;
La société EG Retail (France) SAS, société par actions simplifiée, au capital de 171.940.000 €, dont le siège social est situé Immeuble Le Cervier B, 12 avenue des Béguines, Cergy Saint Christophe - 95806 CERGY PONTOISE CEDEX, immatriculée 439 793 811 R.C.S. PONTOISE ;
A donné en gérance le fonds de commerce de station-service sis et exploité ZAC de Saint Léonard, RN 44 - 51100 REIMS, dont elle est propriétaire ou exerce la jouissance ;
A la SNC EG Services (France), dont le siège social est situé Immeuble Le Cervier B, 12 avenue des Béguines - 95805 CERGY PONTOISE CEDEX, à compter du 29 juin 2021, pour une durée indéterminée.
212740

CONSTITUTION DE SOCIETE

"BERGERE MARTIN"

"BERGERE MARTIN", exploitation agricole à responsabilité limitée, avis est donné de la constitution en date du 28 mai 2021, par acte sous seing privé, pour une durée de 99 années, d'une exploitation agricole à responsabilité limitée dénommée "BERGERE MARTIN", dont le siège social est fixé 48 Grande Rue - 51270 FEREBRIANGES. CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à 10.000 €. OBJET SOCIAL : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural, c'est-à-dire principalement "les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle". Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. En particulier, la société peut notamment :
— Procéder à l'acquisition de tous éléments mobiliers et immobiliers d'exploitation agricole et viticole ;
— Prendre à bail tous biens ruraux ;
— Exploiter les biens dont les associés sont locataires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-37 du code rural ;
— Exploiter les biens dont les associés exploitants sont propriétaires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-2, dernier alinéa du code rural ;
— Vendre directement les produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation, mais sous réserve de respecter les usages agricoles.
GERANCE : Le premier gérant est Monsieur André BERGERE, né le 30 janvier 1960 à FEREBRIANGES (51270), de nationalité française, demeurant au 48 Grande Rue à FEREBRIANGES (51270), nommé par assemblée générale constitutive du 28 mai 2021 pour une durée indéterminée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers. CESSION DE PARTS : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à ses ascendants, descendants ou à l'un de ses coassociés. Toute autre cession de part sociale est soumise au consentement de la majorité des associés représentant les trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION DE LA SOCIETE : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de REIMS (51100).
212094 La gérance : Pour avis.



19-21 rue Denis Papin - 51100 REIMS
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

RIGAUD DOUZAMY BRIMONT ARCHITECTES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHALONS EN CHAMPAGNE le 5 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société par actions simplifiée.
DENOMINATION SOCIALE : RIGAUD DOUZAMY BRIMONT ARCHITECTES ou en abrégé RDBA.
SIEGE SOCIAL : 34 Chaussée du Port à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000).
DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 150.000 €.
OBJET SOCIAL : La Société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.
A cette fin, la société peut accomplir toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.
DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
AGREMENT : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
PRESIDENT : Monsieur Michel RIGAUD, demeurant 25 rue du Colonel Arnaud Beltrame à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000).
DIRECTEURS GENERAUX :
— Madame Sandrine DOUZAMY, demeurant 22 rue de l'Arquebuse à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000) ;
— Monsieur Aurélien BRIMONT, demeurant 12 Rue d'Avenay à GERMAINE (51160).
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.
212578 Pour avis : Le président.

DES BOURGS

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile immobilière.
DENOMINATION : DES BOURGS.
SIEGE SOCIAL : 12 rue des Bourgs - 51530 CUIS.
OBJET : L'acquisition de tous biens immobiliers ; la gestion et l'administration de tous immeubles et biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, et notamment d'un immeuble sis 12 rue des Bourgs - 51530 CUIS.
DUREE : 99 années.
CAPITAL : 5.000,00 €.
APPORTS EN NUMERAIRE : 5.000,00 €.
GERANCE : Monsieur Thierry BOURMAULT, demeurant au 5 rue des boutons d'or - 51530 CUIS.
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
IMMATRICULATION : au R.C.S. de REIMS.
211661 Pour avis : La gérance.



23 rue Libergier - 51100 REIMS

EARL DES BLANCHES TERRES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte reçu par Me Emmanuel THIENOT, Notaire à REIMS, le 20 août 2020, enregistré au service de la publicité foncière de REIMS, le 14 juin 2021, bordereau 2021 057136, case 2021 N1797, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EARL des Blanchés Terres.
Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée.
Siège : Ferme de la Neuville, route d'Aguilcourt à CORMICY (51220).
Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime, la société peut procéder à l'acquisition de tout immeuble agricole et tous éléments d'exploitation agricole, exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société, prendre à bail tous biens ruraux, exploiter les biens dont les associés sont locataires et qui auront été mis à sa disposition conformément aux dispositions de l'article L.411-37 du CRPM, vendre directement les produits d'exploitation, avant ou après leur transformation, exploiter une installation d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité, production et le cas échéant, commercialisation de biogaz, électricité, et de chaleur par méthanisation.
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au R.C.S.
Capital : 7.500,00 € constitué d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Clément LE ROUX, demeurant 19 rue de la République, à ROMAIN (51140).
Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés, toute autre cession devant faire l'objet d'un agrément.
Immatriculation de la société : R.C.S. de REIMS.
212560 Me Emmanuel THIENOT.

BILOUE

Avis de constitution

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social :
18 rue de Courlancy - 51100 REIMS

SAS PICARD CHEVASSON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/06/2021 à REIMS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BILOUE. Forme sociale : Société civile.
Siège social : 18 rue de Courlancy - 51100 REIMS.
Objet social : L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers ou immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Madame Loue GOUVERNEUR, demeurant 18 rue de Courlancy - 51100 REIMS.
Clauses relatives aux cessions de parts :
— Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant,
— Agrément des associés représentant les deux tiers au moins du capital social, pour toutes les cessions de parts, sauf celles intervenant entre associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.
212511 La gérance.



ROBUR

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à REIMS (Marne) du 14 juin 2021, il a été constituée une société unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée. DENOMINATION : ROBUR. SIEGE : 45 rue Chabaud - 51100 REIMS. DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. CAPITAL SOCIAL : 40.000 €. APPORTS EN NATURE : 40.000 € correspondant à des apports de droits sociaux. OBJET : La propriété, l'acquisition, la souscription, la cession, l'apport et la gestion de parts sociales, actions, valeurs mobilières, titres de placement et de tous autres instruments financiers, y compris la prise de participation, directe ou indirecte, dans toute Société ou groupement, français ou étranger, ayant une activité civile, agricole, commerciale, industrielle, immobilière ou financière ; L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de ces activités financières ; La gestion de trésorerie au sein du groupe et les relations avec les banques ; L'activité d'apporteur d'affaires définie comme la mise en relation de personnes physiques ou morales qui souhaitent réaliser entre elles des opérations commerciales ; la mise en uvre de tous moyens aux fins de réalisation de la mise en relation ; La réalisation de toutes prestations de conseil, notamment dans le domaine de l'aménagement intérieur de locaux professionnels ou d'habitation. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les actions sont librement cessibles entre associés. Toutes les autres cessions, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable des associés. PRESIDENT : Monsieur Clément SAGRAFENA, demeurant à REIMS (51100), 45 rue Chabaud. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.
212321 Le président.

SAS PICARD CHEVASSON

Avis de constitution

Société par actions simplifiées au capital de 7.500 Euros
Siège social :
5 rue Champfleury
51500 MONTBREU

Avis de constitution

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 24 juin 2021, il a été constituée une société représentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SAS PICARD CHEVASSON.
FORME : Société par actions simplifiée.
SIEGE SOCIAL : 5 rue Champfleury - 51500 MONTBREU.
OBJET SOCIAL : Exploitation et gestion d'une activité agricole et viticole, apports ou mis à la disposition pas les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.
DUREE : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation.
CAPITAL : 7.500 €.
PRESIDENT : Monsieur Pascal PICARD, demeurant 5 rue Champfleury - 51500 MONTBREU.
La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS.
212763

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

COEUR DE SOURCE

Aux termes d'un ASSP en date du 16/06/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : COEUR DE SOURCE

Objet social : L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers ; L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et plus particulièrement ; l'opération suivante : L'acquisition d'un LOCAL 20 avenue Bonaparte, cadastré section AV n°477 pour une contenance de 00 Ha 00 a 65 Ca. Les décisions d'acquies, d'emprunter, de se porter caution hypothécaire, ne peuvent être prises qu'à une majorité de deux tiers.

SIÈGE SOCIAL : 5 rue William Muir Russel - 51170 COURVILLE

CAPITAL : 100 €

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.

CO-GÉRANCE : Madame MORLET Sandrine, demeurant 5 rue William Muir Russel - 51170 COURVILLE et Monsieur MORLET Didier, demeurant 5 rue William Muir Russel - 51170 COURVILLE.

CLAUDE D'AGREMENT : 12.1- Forme de la cession

La cession des parts doit être constatée par écrit sous seing privé. Cet écrit sera daté et

précisera le nom et les prénoms du cédant et du cessionnaire, le nombre et la valeur des parts cédées, le prix de cession. Lorsque deux époux sont simultanément membres de la société, les cessions faites par l'un d'eux à l'autre, pour être valables, doivent résulter d'un acte notarié ou d'un acte sous seing privé ayant acquis date certaine autrement que par le décès du cédant.

La cession est rendue opposable à la société par la voie, soit d'une signification par acte extrajudiciaire, soit par son acceptation par la société dans un acte authentique.

12.2-Cession entre associés, conjoints, ascendants et descendants

Les parts sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants et descendants

12.3-Cession des tiers

La cession des parts sociales, autres qu'à des personnes visées à l'article 12.2 ci-dessus ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donne dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

Le projet de cession est notifié à la société et à chacun des associés, accompagné de la demande d'agrément, par acte d'huissier ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le gérant convoque une assemblée aux fins de se prononcer sur l'agrément, dans un délai moyen 1 mois suivant la notification.

Le gérant notifie au cédant, ainsi qu'aux autres associés, par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, la décision d'agrément ou le refus, dans un délai de 2 mois qui suivent la notification par le cédant du projet de cession.

En cas de refus d'agrément, chaque associé peut se porter acquéreur des parts que le demandeur se propose de céder. Lorsque plusieurs associés expriment leur volonté d'acquies, ils sont, sauf clause ou convention contraire, réputés acquies A proportion du nombre de parts qu'ils détenaient antérieurement.

La demande de l'un ou des associés, est adressée à la société et à chacun des autres associés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de 15 jours à partir de la notification par le gérant du refus d'agrément.

Elle indique le nombre de parts dont le rachat est proposé et le prix qui est offert.

Le gérant opère, au vu des diverses demandes présentées, le projet de la répartition des parts comme indiqué ci-dessus.

Si aucun associé ne se porte acquéreur, ou s'il existe un reliquat parce que les demandes reçues ne portent pas sur la totalité des parts, le gérant, peut faire acquies les parts par un tiers qu'il désigne.

Le gérant peut aussi, procéder au rachat des parts. Les parts sont alors annulées et le capital est réduit du montant de la valeur nominale des parts rachetées.

Le gérant notifie au cédant le nom du ou des acquies proposés, associés ou tiers, ou l'offre de rachat par la société, ainsi que le prix offert. Cette notification a lieu sous forme d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 4 mois à partir de la notification du projet de cession faite par le cédant.

Le cédant peut, au vu des propositions qui lui sont faites, renoncer à la cession.

Il peut aussi accepter ces propositions mais en contester le prix. Celui-ci est alors fixé par un expert désigné par le candidat acquies et le cédant, ou à défaut d'accord entre eux, par ordonnance du président du tribunal de grande instance statuant en la forme des référés et sans recours possible.

L'expert notifie son rapport à la société et à chacun des associés. Jusqu'à l'acceptation, expresse ou tacite, du prix par les parties, celles-ci peuvent renoncer à la cession.

En cas de renonciation de l'un ou de plusieurs des candidats acquies, la gérance peut leur substituer tout associé ou tiers de son choix, ou la société peut décider de racheter les parts comme indiqué ci-dessus. Les honoraires et frais d'expertise sont supportés, moitié par le cédant, moitié par le cessionnaire.

La partie qui renonce à l'opération de cession postérieurement à la désignation de l'expert supporte les honoraires et frais de l'expertise.

Si aucune offre d'achat n'est faite au cédant dans un délai de 6 mois à compter de la date de la dernière des notifications qu'il a faite à la société et aux associés, l'agrément à la cession est réputé acquis, à moins que les autres associés ne décident, dans le délai de 6 mois indiqué ci-dessus, la dissolution de la société.

212725

N

Xavier MANGIN
Bertrand DEVINGT

Notaires
30 rue Courmeaux - BP 70213
51058 REIMS CEDEX

SCI VICTOIREMARIE

ACTE : Maître Xavier MANGIN, notaire à REIMS, le 22 juin 2021.

DENOMINATION : SCI VICTOIREMARIE.

CAPITAL SOCIAL : 280.000,00 € divisé en 2.800 parts de 100 € chacune.

FORME : Société civile.

SIÈGE SOCIAL : GERMAINE (51160) Hameau de Vauremont.

OBJET SOCIAL : La constitution, la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de tout élément de patrimoine mobilier et immobilier.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

GERANTS : Monsieur Marc VAUDREY et Madame Colette BOUCHE, son épouse, demeurant ensemble à GERMAINE (51160) Hameau de Vauremont.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Les parts ne peuvent être cédées entre associés et à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la gérance.

La société sera immatriculée au R.C.S. et des Sociétés de REIMS.

Pour avis,
212699 Maître Xavier MANGIN.

BOR

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros

Siège social :

7 rue Jean Jacques Rousseau - 51200 EPERNAY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à EPERNAY du 4 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : SARL.

DENOMINATION SOCIALE : BOR.

SIÈGE SOCIAL : 7 rue Jean Jacques Rousseau - 51200 EPERNAY.

OBJET SOCIAL : Etanchéité bardage.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 Euros.

Gérance : Monsieur Furkan BIYIK, demeurant 9 allée César Franck - 51200 EPERNAY, assure la gérance.

Immatriculation de la société au R.C.S. de REIMS.

212334 Pour avis : La Gérance.

SARL Aurélie JACQUINET

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/06/2021 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée.

Dénomination : Aurélie JACQUINET.

Siège social : Chemin de Vaux - 51400 VADENAY.

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

— toutes prestations de services agricoles ;

— achat, vente, négoce d'engrais chimiques et organiques ;

— la production et la vente d'énergie notamment à partir de panneaux solaires photovoltaïques ;

— achat, revente de produits fermiers et agricoles locaux ;

— le conseil, gestion et de secrétariat auprès d'exploitants agricoles ;

— l'organisation, la conception, l'exploitation de ferme pédagogique destinée à accueillir du public et l'organisation d'activités récréatives et de loisirs ;

— la prise de participation dans toutes sociétés, et notamment dans des sociétés d'exploitation agricole, viticole ou immobilière, la gestion de ces participations et la gérance de toutes sociétés ;

— l'acquisition, la vente, la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir locataire ou propriétaire, usufruitière, nue-propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement sur le territoire français et les territoires étrangers limitrophes ;

— la location meublée de courtes durées.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 2.000 € divisé en 200 parts d'un montant unitaire de 10 € chacune.

Gérance : Mme Aurélie JACQUINET, demeurant Chemin de Vaux - 51400 VADENAY nommée pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

Immatriculation : au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis :

212761 Le représentant légal.

PATRIMOINE 5

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 18 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : PATRIMOINE 5.

Siège social : 70 rue Ponsardin - 51100 REIMS.

Objet social : La société a pour objet :

L'activité de transaction immobilière, les locations de biens immobiliers, la gestion immobilière, les missions de syndic de copropriété, les placements, l'investissement en société et toutes activités annexes et connexes.

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;

la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés.

Capital social : 1.500 €.

Gérance : Monsieur Bryan MINOT, demeurant 2 rue Henri IV - 51100 REIMS.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

212711 Pour avis, La Gérance.



REIMS PRESTIGE CARMOTORCYCLES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte en date du 17 juin 2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : REIMS PRESTIGE CARMOTORCYCLES.

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

SIÈGE SOCIAL : 152 rue Champ Paveau - 51430 Tinqueux.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : La vente, achat, location de tous véhicules autos, motos, bateaux, neufs et occasions, recherche par mandat de tous véhicules, gestion de site internet, réparations autos, motos, boutique en ligne : ventes de véhicules, motos, tout accessoire et pièces pour véhicules.

DURÉE : 99 années à compter à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL DE : 1.000 €.

PRESIDENT : Le président associé unique de la société est Monsieur Serge FRÉTÉ, demeurant au 15 rue Coquebert - 51100 REIMS désigné pour une durée indéterminée.

CLAUDE D'AGREMENT : L'agrément résulte d'une seule décision de l'associé unique.

La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS.

212628 Le Président.



SOCIÉTÉ D'AVOCATS

40 rue Buirette - 51100 REIMS

L'Extra

Avis de constitution

Par acte constitutif du 14 juin 2021, il a été constitué la société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée :

Dénomination sociale : L'Extra.

L'intérêt collectif de la société se réalise notamment à travers les activités suivantes :

— Insertion des personnes en situation d'handicap par le développement d'une activité de restauration traditionnelle et de bar, et toutes activités accessoires, impliquant la vente sur place et à emporter dans le cadre de la catégorie de licence obtenue ainsi que la réalisation de prestations de traiteur et l'organisation d'événements à destination des particuliers et des professionnels ;

— Et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Capital social : Capital initial de 119.500 € - société à capital variable.

Siège social : 23 Ter rue du Temple - 51100 REIMS.

Président : Les Amis du RB 22, Association Loi 1901, dont le siège est situé 16 rue du Barbâtre - 51100 REIMS, enregistrée sous le numéro RNA W513009094.

Tout associé peut participer aux décisions collectives, sans exonérer du principe un associé = une voix, les collèges de vote mis en place permettent de comptabiliser le résultat des votes en AG en pondérant le résultat de chaque vote en fonction de l'effectif ou de l'engagement des coopérateurs. Ils permettent ainsi de maintenir l'équilibre entre les groupes d'associés et la garantie de la gestion démocratique au sein de la coopérative.

L'admission d'un nouvel associé est du seul ressort de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

Mention de l'immatriculation sera faite au R.C.S. de REIMS.

212570 Pour avis : Le président.



FCN Epernay

2 rue Léger Bertin - BP 15

51201 EPERNAY CEDEX

Tél. : 03.26.54.14.44

LOZA HOLDING

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros

Siège social : 8 Route d'Aulnay COLIGNY - 51130 VAL DES MARAIS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 Juin 2021 à VAL DES MARAIS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée à associé unique

DENOMINATION SOCIALE : LOZA HOLDING.

SIÈGE SOCIAL : 8 Route d'Aulnay COLIGNY - 51130 VAL DES MARAIS.

OBJET SOCIAL : La prise de participations dans toutes sociétés, de quelque forme que ce soit et quel que soit leur objet, l'exécution de toutes prestations d'assistance administrative, comptable, financière ou autre à ses filiales, l'octroi de prêts et d'avances en compte courant à ses filiales

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

CAPITAL SOCIAL : 2 000 euros

GERANCE : Monsieur Richard LOZA, demeurant 8 Route d'Aulnay COLIGNY 51130 VAL DES MARAIS, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

212611 Pour avis : La Gérance.



NOTAIRES

55 avenue du Général de Gaulle
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
etudedegaulle-chalons@notaires.fr

MOMOTTE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Etienne VINCENT, Notaire associé à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), 55 av. du Général Charles de Gaulle, le 14 juin 2021 a été constituée une société civile immobilière dénommée MOMOTTE.

Siège à VERZY (51380), 3 rue Thiers.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. CAPITAL SOCIAL : 10.000 €. Apports en numéraire. OBJET : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. CESSIONS DE PARTS : Librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS. CO-GÉRANTS : M. Jacques MOTHE, dt à VERZY (51), 3 rue Thiers et Mme Emilie MOTHE, dt à REIMS (51), 62 rue Hincmar.

212663 Pour avis : Le Notaire.



www.groupechd.fr

GUIMILOV

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social :

5 rue Jean-Jacques GOGUEL 51100 REIMS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Reims du 14/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DENOMINATION SOCIALE : GUIMILOV.

SIÈGE SOCIAL : 5, rue Jean-Jacques GOGUEL - 51100 REIMS.

OBJET SOCIAL : gestion d'un patrimoine immobilier.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : Quatre vingt dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Madame Virginie GAYRAUD demeurant 25 rue Miguel de Cervantes - 51100 REIMS.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas, par les associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

212573 Pour avis : La gérance.



ALTER OENO CONSEIL

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BETHENY du 10 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : ALTER OENO CONSEIL.

SIÈGE : 23 allée Louis Breguet - 51450 BETHENY.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.500 €.

OBJET PRINCIPAL : La réalisation de prestations de conseil en oenologie, en élaboration de produits fermentés, en élaboration de spiritueux, la vente de produits oenologiques, de matériels et consommables, la vente de prestations de service.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Dominique LEBOEUF, demeurant 23 allée Louis Breguet - 51450 BETHENY.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

212325 Pour avis : Le président.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne



Cabinet CERCO
Expertise comptable - Audit - Conseil -
Gestion sociale
8 rue de montlean
51210 MONTMIRAIL

GUÉNON & FILS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VAUCHAMPS du 21/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
DENOMINATION : GUÉNON & FILS.
SIEGE : 4 impasse des Grands Prés - 51210 VAUCHAMPS

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL : 210.000 €.

OBJET : Tous travaux de maçonnerie générale, de gros œuvre de bâtiment et de structures horizontales.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : M. Christophe GUÉNON, demeurant 20 rue Victor Plessier, à LA FERTE-GAUCHER (77320).

DIRECTEUR GENERAL : M. Alexandre GUÉNON, demeurant 508 rue des Sources, à VAUCHAMPS (51210).

La Société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS 212593 Pour avis, la présidence.



Société d'Avocats
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

SELARL DOCTEUR JULIEN LECANU

Société d'Exercice Libéral de Médecins
à Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
32 boulevard de Varennes
51700 DORMANS
R.C.S. Reims

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DORMANS du 19/05/2021, et après décision du Conseil départemental de la Marne de l'Ordre des Médecins en date du 10/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.

DENOMINATION SOCIALE : SELARL DOCTEUR JULIEN LECANU.
SIEGE SOCIAL : 32 boulevard de Varennes - 51700 DORMANS.

OBJET SOCIAL : l'exercice de la profession de médecine générale, suivant les règles déontologiques édictées par le Conseil de l'Ordre des Médecins.

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.
GERANCE : M. Julien LECANU, domicilié 32 boulevard de Varennes - 51700 DORMANS.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS. 212700 Pour avis.



Office notarial de la Porte de Mars
5 boulevard Désaubeau
51100 REIMS CEDEX
Tél. : 03.26.47.83.36

LOUISA

Avis de constitution

ACTE : Maître Antoine BOUQUEMONT, Notaire à REIMS (51100) le 18 juin 2021.

DENOMINATION SOCIALE : LOUISA.
FORME : Société civile.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €. Les apports sont exclusivement en numéraire.

SIEGE SOCIAL : REIMS (51100), 17 boulevard Dieu Lumière.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

GERANCE : M. Jérôme BERTOUX, demeurant à REIMS (51100), 17 boulevard Dieu Lumière, et M. Olivier OCMANT, demeurant à ROSULT (59230), 440 rue de la Cloysere.

CESSION DES PARTS : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

IMMATRICULATION : Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS. 212576 Pour avis : Le Notaire.

PORTASE & PROSPER

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à EPERNAY du 15 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile Immobilière.

DENOMINATION SOCIALE : PORTASE & PROSPER.
SIEGE SOCIAL : 22 rue Jean Moulin - 51200 EPERNAY.

OBJET SOCIAL : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GERANCE : Monsieur Daniel PORTASE, demeurant 907 avenue de Fes - 34000 MONTPELLIER ;

— Madame Elisabeta PROSPER, demeurant 22 rue Jean Moulin - 51200 EPERNAY.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : — agrément requis dans tous les cas ;

— agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS. 212757 Pour avis : La gérance.



FCN Reims Moissons
7 rue Gabriel Voisin - CS 80018
51086 REIMS CEDEX 2

SCI LBF

Société civile immobilière
au capital de 120.000 Euros
Siège social :
39 rue de Chativesle - 51100 REIMS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS (51100) du 1er juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DENOMINATION SOCIALE : SCI LBF.
SIEGE SOCIAL : 39 rue de Chativesle - 51100 REIMS.

La société a pour objet l'acquisition, l'administration, l'exploitation et la gestion de tous terrains et immeubles, bâtis ou non bâtis, qui pourront être acquis ou édifiés par elle, et notamment la gestion de son patrimoine immobilier par bail, location ou autrement, éventuellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 120.000 € constitué uniquement d'apports en numéraire.

GERANCE : sont nommés pour une durée illimitée : — Madame Valérie LEGER, demeurant 39 rue de Chativesle - 51100 REIMS ;

— Monsieur Yannick BERTAUX, demeurant 39 rue de Chativesle - 51100 REIMS.

Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS. 212085 Pour avis : La gérance.



SBE GROUP

Avis de constitution

DENOMINATION : SBE Group.
FORME : Société par actions simplifiée.

SIEGE SOCIAL : 19 rue de la Dhuy - 51210 CORROBERT.

OBJET : Gestion d'un portefeuille de participations, la participation active à la conduite de la politique de son groupe et au contrôle de ses filiales, la fourniture de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers (Holding animatrice).

DUREE DE LA SOCIETE : 99 années(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 50.000 €. CESSION D' ACTIONS ET AGREMENT : non.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : PRESIDENT : Monsieur Christophe LAVERGNE, 19 rue de la Dhuy - 51210 CORROBERT.

La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS. 212672 Pour avis.



FCN Epernay
2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

ANTOINE TELLIER

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11 juin 2021 à DORMANS (51), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : ANTOINE TELLIER.
SIEGE : 14 rue du Fort Champ - 51700 DORMANS.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 5.000 €.

OBJET : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime et en particulier l'exploitation de vigne, la transformation et la commercialisation des produits de l'exploitation ; L'activité de pressurage des raisins provenant de la Champagne délimitée ; La prestation de services vitivinicoles ; L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non-bâtis, en France ou à l'étranger, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement et la location de terrains en aire d'accueil pour les campings-cars.

PRESIDENT : Monsieur Antoine TELLIER, demeurant : 14 rue du Fort Champ - 51700 DORMANS.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS. 212246 Pour avis : Le président.

ART'CO MUSIC PRODUCTION

Suivant un acte ssp en date du 11 juin 2021, il a été constitué une SASU DENOMINATION : ART'CO MUSIC PRODUCTION.

SIEGE SOCIAL : 8 rue de Clairizet - 51390 COULOMMES LA MONTAGNE.
CAPITAL : 500 Euros.

OBJET : Enregistrement sonore et édition musicale.

DUREE : 99 ans.
PRESIDENT : Monsieur Frédéric AMMANN 8 rue de Clairizet - 51390 COULOMMES LA MONTAGNE.

Immatriculation au R.C.S. de REIMS. 212696 Pour avis : Le notaire.

N&A MAITRISE D'OEUVRE

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte ssp en date du 18 juin 2021, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE, de la société « N&A MAITRISE D'OEUVRE », société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €, dont le siège social est à MATIGNICOURT-GONCOURT (51300) 8, Rue du Château d'eau.

La société a pour objet : La maîtrise d'œuvre ; L'assistance à la maîtrise d'ouvrage ; L'ordonnancement, le pilotage et la coordination ; Les conseils, l'accompagnement dans toutes démarches administratives, juridiques liées aux projets de construction.

Les Gérants sont Mr Nicolas JEANNET, demeurant à MATIGNICOURT-GONCOURT (51300) 8, rue du Château d'eau et Mr Alain MORBOIS, demeurant à AMBONNAY (51150) 15 rue des Templiers.

Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Ont été nommés : PRESIDENT : Monsieur Romaric COPITET 51 rue Ponsardin - 51100 REIMS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS. 212707 Pour avis, Le président.



SAS "PJHB, Notaires associés"
27 boulevard de la Motte
51200 EPERNAY

SCI MAMOING

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Gilles JEZIORSKI, notaire, associé de la SAS «PJHB, Notaires associés», titulaire d'un office notarial dont le siège est à EPERNAY (Marne), 27 boulevard de la Motte, le 21 juin 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : MAMOING.

Le siège social est fixé à : REIMS (51100), 67 rue Gambetta.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : Mille Euros (1.000,00 €).

Les apports sont libérés ultérieurement.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Didier MELAN.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS. 212581 Pour avis : Le notaire.



M.C.R. SOLUTIONS

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 juin 2021, à SEPT SAULX.

Dénomination : M.C.R. SOLUTIONS.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 9 la pièce de Champigny - 51400 SEPT SAULX.
Objet : L'activité de maintenance, de conception, de réalisation, chaudronnerie et usinage.

Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Tant que la société demeure unipersonnelle la cession d'actions est libre.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : Président : Monsieur Romaric COPITET 51 rue Ponsardin - 51100 REIMS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS. 212785 Pour avis, Le président.

LIA CONNECT

DENOMINATION : LIA CONNECT.
FORME : SASU.
OBJET : Installation fibre optique.
SIEGE : 193 avenue Jean Jaurès - 51100 REIMS.
CAPITAL : 1.000 €.
DUREE : 99 ans.
GERANT : BERTIT Nadia, demeurant 193 avenue Jean Jaurès - 51100 REIMS.
R.C.S. REIMS. 212533

CHAUMEIL-GEORGETTE

Suite à un acte sous seing privé le 12/06/2021, il a été constitué la société civile immobilière dénommée CHAUMEIL-GEORGETTE, pour une durée de 99 ans ayant son siège à REIMS (51), 5 rue de Cernay, au capital de 1.000 € constituée uniquement d'apport en numéraire et ayant pour objet toutes l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, la location et exceptionnellement la vente de tous biens et droits immobiliers ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

Les cogérants statutaires sont Monsieur Karim GEORGETTE et Madame Pauline CHAUMEIL, demeurant au siège de ladite société.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS. 212575 Pour avis et mention.

COMPAGNONS

DENOMINATION : COMPAGNONS.
FORME : SARL.
OBJET : Maçonnerie.
SIEGE : 16 cour Eisenhower - 51100 REIMS.
CAPITAL : 8.000 €.
DUREE : 99 ans.
GERANT : ISOV Letif, 16 cour Eisenhower - 51100 REIMS.
R.C.S. REIMS. 212705



LYONLAUNOIS

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile Immobilière.
DENOMINATION : LYONLAUNOIS.
SIEGE SOCIAL : 53 rue Lamairesse - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

OBJET : — L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

— Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DURÉE : 99 années.
CAPITAL : 1.000 €.

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €. GERANCE : Monsieur Hervé LAUNOIS, 53 rue Lamairesse - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

CESSION DE PARTS : parts librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacés, ascendants ou descendants des associés.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE. 212803 Pour avis.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne



12 Place Hugues Plomb
51200 EPERNAY

SCI MIA

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Cyril HERVO, Notaire à EPERNAY, le 05/06/21, enregistré à REIMS, le 16/06/21, référence 2021 N 01880, de la société civile dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

DENOMINATION : SCI MIA.
SIEGE : EPERNAY, 4 rue Lafage.
DUREE : 50 ans.
OBJET : La constitution et la gestion d'un patrimoine de valeurs mobilières et immobilières, prestation de conseils, management en matière d'acquisition ou ventes immobilières.

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €.
GERANT : M. Charles ROSSI et Mme Stéphanie FOIN, 30 avenue Jean Jaurès à EPERNAY, avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

CESSION DE PARTS : Libre entre associés, toutes autres cessions soumises à agrément.

La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS.
212817 Pour avis et mention, Me HERVO.

VLAN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TINQUEUX du 8 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DENOMINATION SOCIALE : VLAN.
SIEGE SOCIAL : 10 rue Marcel Dassault - 51430 TINQUEUX.

OBJET SOCIAL : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GERANCE : Vincent LOUP, demeurant 10 rue Marcel Dassault - 51430 TINQUEUX.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS :

— agrément requis dans tous les cas ;
— agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.
212780 Pour avis : La gérance.

LYCRESS

Suivant un acte sous seing privé, en date du 21 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée.

OBJET : La création et l'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à REIMS (51100) 263 avenue de Laon, sous l'enseigne Carrefour Express ou toute autre enseigne appartenant au Groupe Carrefour, à l'exclusion de toute autre. Et à titre accessoire, la fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et la vente de marchandises y afférentes, l'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans chauffeur.

DENOMINATION : LYCRESS.
SIEGE SOCIAL : REIMS (51100) 263 avenue de Laon.

DUREE : 30 ans.
CAPITAL : 23.600 €.

GERANCE : Monsieur Yann LENFANT, demeurant à BEZANNES (51430) 9 rue Frédéric Mistral.

La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS.
212832

SCI "LES HORTENSIAIS"

Avis de constitution

DENOMINATION : SCI "Les HORTENSIAIS".

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

SIEGE SOCIAL : 29 rue Laurent Déramez - 51100 REIMS.

OBJET :
— La propriété, par voie d'apport et d'achat, de tous immeubles ;
— La construction de tous immeubles ;

— L'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit ;

— Et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations, se rattachant directement ou indirectement, à cet objet, pourvu qu'elles aient un caractère civil ou qu'elles n'affectent pas le caractère civil de la société.

DUREE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 € (mille €).

GERANCE : Monsieur GNAT Eric, demeurant à HOUDILCOURT (08190), 58 rue Principale ; Madame GNAT Valérie, demeurant à REIMS (51100), 31 rue Laurent Déramez.

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS (51100).
212724 Pour insertion.

AY CHAMPAGNE NOTAIRES

Avis de constitution

Suivant acte en date du 23 juin 2021, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée, ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AY CHAMPAGNE NOTAIRES.

SIEGE : AY CHAMPAGNE (51160), 5 rue de la Chartre.

DUREE : 99 années.

LA SOCIETE A POUR OBJET : Exercice en commun de la profession de Notaire.

LE CAPITAL SOCIAL EST FIXE A LA SOMME DE : Mille euros (1.000,00 €), exclusivement par apports en numéraire.

LES PREMIERS GERANTS DE LA SOCIETE SONT : Monsieur Maxence LEFEBVRE et Monsieur Thierry LEFEBVRE, sans limitation de durée.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.
212742 Pour avis.

SAS LBK

Aux termes d'un acte en date du 24/06/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAS LBK.

OBJET SOCIAL : Restauration en vente sur place à emporter et en livraison.

SIEGE SOCIAL : 2A Avenue Roger Martin du Gard - 51430 TINQUEUX.

CAPITAL : 1.000 €.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.

PRESIDENT : Monsieur Babouche Nabil demeurant 2A Avenue Roger Martin du Gard - 51430 TINQUEUX.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROITS DE VOTES : Oui
212783

DK RENOV

DENOMINATION SOCIALE : DK RENOV.

FORME JURIDIQUE : EURL.
CAPITAL : 5.000 €.

SIEGE SOCIAL : 21 rue du Moulin à vent - 51350 CORMONTREUIL.

OBJET : Pose de carrelage et de faïence.

DUREE : 99 ans.
GERANT : LOPES DA COSTA Kevin, 11 B avenue Roger Salengro - 51430 TINQUEUX.
R.C.S. REIMS.
212764

ELAPLAK

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans PETITES AFFICHES MATOT BRAINE du 17 mai 2021, concernant la société ELAPLAK, demeurant 3 place Pierre de Fermat - 51100 REIMS. Il y a lieu de lire "aux termes d'un acte sous seing privé du 24/06/2021", et non pas "aux termes d'un acte sous seing privé du 11/05/2021".
212807

SCI 2K

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 20/06/2021, à GUEUX, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI 2K.
SIEGE SOCIAL : 3 bis avenue des bornes - 51390 GUEUX

OBJET : Société civile immobilière.
DUREE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, divisé en 1.000 parts de 1 €.

GERANTS :
Monsieur Duy Thanh Kevin NGUYEN, demeurant 3 avenue des Bornes - 51390 GUEUX. Né le 28 juin 1989 à Reims (France), de nationalité française ;

Monsieur Kheiradine BOURAS, demeurant 3 rue Joséphine Baker - 51100 REIMS. Né le 21 mars 1985, à Reims (France), de nationalité française.

212563 Pour avis : Les gérants.

WALAS

Par acte authentique reçu par Maître Julien AST notaire à CHATEAU THIERRY en date du

18/06/2021, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : WALAS.

OBJET SOCIAL : L'acquisition et la gestion, à titre civil, de biens et droits immobiliers et mobiliers accessoirement dès lors qu'ils servent aux biens et droits immobiliers dont serait propriétaire la société.

SIEGE SOCIAL : 33, rue de Roucy 51140 VENTELAY.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.

Au capital de : 2.660 €.

MODE DE CESSION DE PARTS SOCIALES : Les parts sociales sont soumises à agrément sauf entre associés et leurs descendants.

Gérance : M. WALAS Grégory Franck demeurant 33 rue de Roucy - 51140 VENTELAY.
212723

MODIFICATION DE STATUTS



FCN Epernay

2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

LOZA

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros

Siège social : 521 avenue Jean Jaurès - 51190 AVIZE

829 554 815 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 16 juin 2021, l'associé unique a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale LOZA par LOZA AVIZE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis :
Le Président.
212619

SOCIETE VITICOLE CHAMPENOISE

Société d'Intérêt Collectif Agricole n° 82.158

Sous la forme de Société en Commandite par Actions à capital variable

Au capital minimal de 37.000 euros
Siège social :
20 avenue de Champagne
51200 EPERNAY

325 696 102 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 10 juin 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société susvisée a :

— renouvelé, pour une nouvelle durée de 4 ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir au cours de l'année 2025 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024, les mandats de membres du Conseil de surveillance des personnes suivantes :

• L'EARL Céline FUCHS, au capital de 225.000 € dont le siège social est à CHOUILLY (51530), 7 rue Saint Vincent, immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 751 243 965, représentée par Mme Céline FUCHS ;

• M. Thierry MURE, Demeurant à PARIS (75015), 7 Montagne de l'Espérou ;

• La SCEA DE MAREUIL LE PORT, Société Civile, au capital social de 244.440 €, ayant siège social à MAREUIL LE PORT (51700), Le Château, Immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 325 397 891, représentée par M. Ghislain de VOGUE agissant en qualité de Représentant Permanent de la Société ;

• M. Jean-Manuel JACQUINOT, demeurant à REIMS (51100), 94 rue des Capucins

• M. François LHOTTE, demeurant à VAUCIENNES (51480), 29 rue du Général Leclerc ;

• Madame Aline BATISTE demeurant à BOURSALUT (51480), 8 rue du Château Neuf ;

Aux termes d'une délibération en date du 10 juin 2021, le Conseil de Surveillance de la société susvisée a :

— Renouvelé le mandat de Président du Conseil de Surveillance de Monsieur Thierry MURE demeurant à PARIS (75015), 7 Montagne de l'Espérou ;

— Désigné en qualité de :
• Vice-Présidente du Conseil de Surveillance : Madame Aline BATISTE demeurant à BOURSALUT (51480), 8 rue du Château Neuf ;

• Secrétaire du Conseil de Surveillance : Monsieur Yann-Marie du BOURBLANC demeurant à EPERNAY (51200), 55 avenue de Champagne.
212550 Pour avis : La gérance.

VAUCIENNES EVENEMENTS

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 euros

Siège social :
rue des Saints Rys
51480 VAUCIENNES
511 795 205 R.C.S. Reims

Suivant acte comportant décisions unanimes du 2 juin 2021, les associés ont nommé Madame Mélissa ROGER, demeurant 13 rue Dorin - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, gérante de la société pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jérôme SCHMIT démissionnaire.

GERANCE :
Ancienne mention :
— Joël CHEVILLET ;
— Jérôme SCHMIT.

Nouvelle mention :
— Joël CHEVILLET ;
— Mélissa ROGER.
212562

ALRICK

SASU au capital de 1.000 euros

Siège social :
8 Lotissement les Coteaux
02400 BRASLES
884 952 151 R.C.S. de Soissons

En date du 01/06/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 6 rue Clément Ader - 51100 REIMS, à compter du 01/06/2021-PRESIDENT : M. RICKLIN Alexandre, demeurant 15 place des Déportés - 02130 FERRE EN TARDENOIS.

Radiation au R.C.S. de SOISSONS et réimmatriculation au R.C.S. de REIMS.
212548

LES 4 V

Aux termes d'une assemblée générale en date du 22 juin 2021, les associés de la société LES 4 V, dont le siège est à LOIVRE (51220), 2 rue de Verdun, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS, sous le numéro SIREN 439 141 177, ont constaté la fin des fonctions de gérance de Mme Josiane VUIART par suite de son décès, Monsieur Xavier VUIART, co-gérant, demeure seul gérant de la société.

Formalités exécutées au R.C.S. REIMS.

Pour insertion,
212702 Me Laurent LUTUN.

SAS CHAMPAGNE GEORGES CLEMENT

Aux termes de l'AG mixte du 16 juin 2021, les actionnaires de la SAS CHAMPAGNE GEORGES CLEMENT R.C.S. 403 693 971 REIMS - Manoir de Montflambert - 51160 MUTIGNY ont pris les décisions suivantes :

• Nommer en qualité de commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE COMPTABLE DU NORD - 160, rue Louis Victor de Broglie - 51430 BEZANNES ;

• Ne pas renouveler son commissaire aux comptes suppléant ;

• Modifier la dénomination de la société qui devient « MAISON LHEUREUX » ;

• Augmenter de la valeur nominale des actions de 100 € à 250 € par prélèvement de 600.000 € sur le poste « Autres réserves ». Le nouveau capital s'établit désormais à 1.000.000 € ;

• D'étendre l'objet social comme suit :
— Ajout en 4ème alinéa de l'objet :

La propriété, l'acquisition et la gestion de biens immobiliers ou ruraux conformément aux dispositions du code rural : L'acquisition, la propriété, la gestion, la location, l'administration, l'aliénation, par tous moyens à la convenance de la société, de tous biens ou droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine ; et généralement, dans le cadre de cet objet, toutes opérations quelconques, y compris l'emprunt et la constitution de garanties

— Ajout en 6ème alinéa de l'objet : La construction et l'exploitation de toutes centrales photovoltaïques soit par autoconsommation soit par revente d'électricité.

— Modification du 7ème alinéa de l'objet qui devient : L'exploitation tout établissement d'hébergement, restauration et organisation de réception.

Les modifications des statuts corrélatives à ce changement ont été effectuées.
212626 La présidente.



FCN Sézanne

33 rue Aristide Briand
BP 64 - 51120 SEZANNE
Tél. : 03.26.80.53.30

CIPFIR

Société par actions simplifiée au capital de 1.128.123 euros

Siège social :
5 rue du Château
51120 LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE

378 338 271 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 25 septembre 2020, l'associé unique constate que le mandat de Monsieur Arnaud STEVENIN du Cabinet COM'FIDUCE ARDENNE Commissaire aux comptes est arrivé à expiration et que la Société n'a pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats. L'associé unique décide de ne pas procéder à la désignation de commissaire aux comptes.

Pour avis : Le président.
212328



SOCIÉTÉ D'AVOCATS

40 rue Buirette - 51100 REIMS

Connecto

Société par actions simplifiée
Capital social : 2.440 euros

Siège social :
58 avenue du Général Eisenhower
51100 REIMS
R.C.S. Reims 815 043 039

Transfert de siège social

Par décisions du président du 8 juin 2021, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 1er juillet 2021 :

— ANCIENNE MENTION : SIEGE SOCIAL : 58 avenue du Général Eisenhower - 51100 REIMS.

— NOUVELLE MENTION : SIEGE SOCIAL : 340 avenue de Laon - 51100 REIMS.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

Le président, Thomas Schenck, demeurant 340 avenue de Laon - 51100 REIMS.
210810 Pour avis.

AFFINAGE CHAMPAGNE-ARDENNES "AFICA"

S.A. au capital de 1.216.000 euros
Siège social : 19 route de Bazancourt - 51110 ISLES SUR SUIPPE
R.C.S. Reims 336 780 408

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a au cours de sa séance du 3 juin 2021 :

— Constaté l'arrivée du terme du mandat d'un Administrateur, et a nommé, en remplacement de Monsieur Pascal GENEST, pour une durée de six exercices, Madame Constance ROUSSEAU, née le 23 mars 1994, demeurant à 75116 PARIS, 9 rue de la Tour.

— Pris acte du non renouvellement du mandat d'administrateur de la Société TIKEHAU CAPITAL.

— Pris acte du non renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Anne LE STANGUENNEC.

— Constaté l'arrivée du terme du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire, et a nommé, en remplacement de la FCN, pour une durée de six exercices, la Société VERMEREN SASU, 7 rue Luis Néel - 51430 BEZANNES, Commissaire aux comptes titulaire et la Société A.C.R.-A.D.C. Cabinet Pierquin SAS, Commissaire aux comptes suppléant.

Le Président :
Directeur général.
212565



www.groupechd.fr

CERAM'CREATION

SARL au capital de 4.000 euros

Siège social :
13 rue Georges Clémenceau
51170 CRUGNY
821 134 087 R.C.S. Reims

Par décision du 17/06/2021, la gérance a décidé de transférer le siège social du 13 rue Georges Clémenceau - 51170 CRUGNY au 17 rue du Parc - 51140 JONCHERY SUR VESLE à compter du 28/06/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
212568 Pour avis : La gérance.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

Duguit & Associés
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
40 rue Burette - 51100 REIMS

BETA ET COMPAGNIE
Société par actions simplifiée au capital de 241.413 Euros
Siège social : 2-4 Allée de Seine 93200 Saint-Denis
R.C.S. Bobigny 493 182 968

Transfert de siège social / Changement de président / Changement de dénomination sociale

Par décisions de l'associé unique du 18 juin 2021, il a été décidé des modifications suivantes à compter du 18 juin 2021 :
1/ TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : Siège social : 2-4 Allée de Seine - 93200 SAINT DENIS ; Nouvelle mention : Siège social : 21 rue de Verdun - 51100 REIMS.
2/CHANGEMENT DE PRESIDENT : Ancienne mention : AKCB SAS (R.C.S. BOBIGNY 519 568 513), située 2-4 Allée de Seine - 93200 SAINT DENIS ; Nouvelle mention : MVBEST SAS (R.C.S. REIMS 817 524 119) située 21 rue de Verdun - 51100 REIMS.
3/CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE : Ancienne mention : Beta et Compagnie
Nouvelle mention : VDM
Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.
Le Président, MVBEST SAS située 21 rue de Verdun - 51100 REIMS.
212755 Pour avis.

Octav Société d'Avocats
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

JILOLUGA
Société à responsabilité limitée au capital de 113.000 Euros
Siège social : 19 avenue Winston Churchill 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE 507 383 644
R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes d'une décision en date du 18/06/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 19 avenue Winston Churchill - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, au 1 rue des Romains - 55000 BAR LE DUC à compter du 14/07/2021.
L'associé unique a également modifié le nom commercial "QUICK" pour le remplacer par "BURGER KING" à compter du 14/07/2021 et de modifier en conséquence les statuts.
212569 Pour avis.

VITAFRAIS

VITAFRAIS, société par actions simplifiée au capital de 322.000 €, siège social : Allée Jean-Marie Amelin, Bâtiment D - 51370 CHAMPIGNY, 439 459 157 R.C.S. REIMS. L'associé unique en date du 17 juin 2021, a décidé de : Ne pas renouveler le mandat (i) de commissaire aux comptes titulaire de la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL et (ii) de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Stéphane DAHAN arrivant à échéance à l'issue desdites décisions ; Nommer, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'associé unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore au 31 décembre 2026, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société GRANT THORNTON, 29 rue du Pont à NEUILLY SUR SEINE (92200) dont le numéro unique d'identification est le 632 013 843 R.C.S. NANTERRE. 212666 Pour avis : Le président.

BEL ENERGIE
Société par actions simplifiée au capital de 20.000 Euros
Siège social : 4 rue Henri Loillier - 51370 CHAMPIGNY
R.C.S. Reims n° 828 619 304

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2021, l'assemblée générale des actionnaires de la société, en application des statuts de la société, a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
A compter du 15 juin 2021, le siège social qui était à 4 rue Henri Loillier - 51370 CHAMPIGNY, est désormais à 39 avenue Hoch - 51100 REIMS.
212157 Le Président François CANART.

FINES BULLES & SPIRITUEUX
SARL au capital de 5.000 Euros
Siège social : 20 rue Thiers - 51100 REIMS
R.C.S. 838 078 343

L'assemblée générale extraordinaire du 22/05/2021 a décidé à compter du 22/05/2021 de modifier la dénomination sociale de la société anciennement DIVIN MERCY qui devient FINES BULLES & SPIRITUEUX.
L'inscription modificative sera portée au R.C.S. de REIMS.
212244

EARL CHAMPAGNE MICHEL CHANOIR ET FILS
Capital social : 208.803 Euros
Siège social : 142 rue de Berru 51420 NOGENT L'ABBESSE
R.C.S. Reims 382 465 326

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2021, les associés ont constaté l'augmentation du capital social, décidée en assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2019 et rectifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2019, de 135.000 € le portant à 343.830 €.
212513 Pour avis : La gérance.

SCEA PERCHENET
Capital social : 95.400 Euros
Siège social : 9 rue des Bourgs - 51400 BACONNES
R.C.S. Reims 412 811 291

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25/05/2021, les associés ont décidé du point suivant, à compter du 25/05/2021 :
— Retrait de Monsieur Patrice PERCHENET, de la gérance.
— Nomination de Madame Marie-Françoise PERCHENET née LAFFITTE, demeurant 9 rue des Bourgs - 51400 BACONNES, en qualité de cogérante.
212536 Pour avis : La gérance.

GROUPE APPRO
Société anonyme au capital de 1.754.515,61 Euros
Siège social : 1, route de Tahure 51600 SOMMEPY-TAHURE 424 723 369
R.C.S. Chalons en Champagne

L'AGM du 18 mai 2021 a décidé de réduire le capital d'une somme de 1.704.126,41 €, par voie de remboursement aux actionnaires, sous condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers ou du rejet de celles-ci et a conféré tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder, sous réserve de la réalisation de ladite condition suspensive, à cette réduction de capital et de modifier en conséquence les statuts de la Société.
A l'issue du délai légal, aucune opposition n'ayant été formée, le conseil d'administration a, par décisions du 8 juin 2021, constaté que la réduction de capital d'un montant de 1.704.126,41 € se trouvait définitivement réalisée, le capital étant ramené de 1.754.515,61 € à 50.389,20 €, et a modifié les articles 6 et 7 des statuts en conséquence. Mention au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
212606

SELARL "MH ROFFI JURIS CONSEIL"
Société d'Avocats
201 avenue de Laon - 51100 REIMS

"ETS MARIO LIONEL"
SAS au capital de 7.622,45 Euros
Siège social : TINQUEUX (51430) - Rue Bréguet Zone Artisanale Saint-Pierre
R.C.S. Reims : 331 518 266

Par décisions en date du 31 mai 2021, l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée Unipersonnelle à compter du 31 mai 2021.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
FORME : ANCIENNE MENTION : Société à responsabilité limitée.
NOUVELLE MENTION : Société par actions simplifiée.
ADMINISTRATION : ANCIENNE MENTION : GERANT : Monsieur Lionel MARIO, demeurant à CHAMPIGNY (Marne), 8 rue de l'Eglise.
NOUVELLE MENTION : PRESIDENT : Monsieur Lionel MARIO, demeurant à CHAMPIGNY (Marne), 8 rue de l'Eglise.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : les cessions d'actions à un tiers, sous quelque forme que ce soit en cas de pluralité d'associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix composant le capital social ; le cédant participant au vote.
La dénomination, le siège, le capital, l'objet, la durée, et la date de clôture de l'exercice social sont inchangés.
Mention de la transformation sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS (Marne).
212754 Pour insertion.

KPMG Avocats

SARL DE LA PLACE A.M.
Société à responsabilité limitée au capital de 130.000 Euros
Siège social : 3 place Auban Moët 51200 EPERNAY
448 617 290 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 14 juin 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 21 juin 2021, de transférer le siège social du 3 place Auban Moët - 51200 EPERNAY, au 16 rue Porte Lucas - 51200 EPERNAY, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
212535 Pour avis : La gérance.

LEFORT-VERGET
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 4 rue de l'Université - 51100 REIMS 848 450 730 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 31/05/2021, l'A.G.E. a :
— Décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale LEFORT-VERGET par BOULANGERIE-PATISSERIE LEFORT et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;
— Pris acte de la démission des fonctions de directeur général de Monsieur Thierry VERGET, demeurant 21 rue Ernest Vallé - 51190 AVIZE, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
210742 Pour avis : Le président.

KHODJA
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT CONSEIL

REIMS ROYAL BEER
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 Euros
4 rue du Préau - 51100 REIMS
R.C.S. Reims 899 933 808

Transfert de siège social

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 14 juin 2021, la société susvisée a décidé de transférer son siège social de 4 rue du Préau - 51100 REIMS au 15 cours Anatole France - 51100 REIMS, à compter du 14 juin 2021. Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au R.C.S. de REIMS.
212621 Pour avis, Le président.

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Vitry le François
21 rue Marabais
51300 VITRY LE FRANCOIS
Tél. : 03.26.74.21.18

SARL TRANSPORTS HUMBERT
Société à responsabilité limitée au capital de 33.325 Euros
Siège social : 9 rue Lucien Frampas 51290 MARGERIE HANCOURT 400 429 684
R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23/04/2021 et du procès-verbal de la gérance en date du 31/05/2021, le capital social a été réduit d'une somme de 9.997,50 €, pour être ramené de 33.325 € à 23.327,50 € par rachat et annulation de 645 parts sociales. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
212712 Pour avis : La gérance.

C.A.R.A
Société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 Euros
Siège social : 28 rue Croix Saint Marc 51100 REIMS 792 663 049 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 12 juin 2021, l'associé unique décide :
De transformer la société en société par actions simplifiée comportant un seul associé à compter de ce jour, sans création d'une personne morale nouvelle et d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société.
La dénomination de la société, sa durée, son objet, son siège social, son capital social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social ne sont pas modifiés.
Sous sa forme de société à responsabilité limitée, la société était gérée par Monsieur ALLEGRETTI Aurélien.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par Monsieur ALLEGRETTI Aurélien, demeurant à REIMS (51100), 13 rue de Saint Julien, en qualité de président, pour une durée illimitée.
212750 Pour avis, Le président.

BG2A
BONHOMME GOBLET
AVOCATS ASSOCIES
Centre d'Affaires Colbert
34 rue des Moulins - 51100 REIMS

THIENOT BALLAN ZULAICA ARCHITECTES
Société à responsabilité limitée au capital de 30.000 Euros
Siège social : 2 impasse des Comptoirs Français 51100 REIMS 448 082 420 R.C.S. Reims

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2021 et des décisions de la gérance du 11 juin 2021, il a été décidé de réduire le capital social de 15.000 € pour être ramené de 30.000 € à 15.000 € par rachat et annulation de 10.000 parts sociales. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont ainsi été modifiés.
CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : 30.000 €
Nouvelle mention : 15.000 €
212760 Pour avis : La gérance.

NOMDOS
Société d'Avocats
10 boulevard Lundy - B.P. 2105
51074 REIMS CEDEX

GROUPE PRIEUX
Société par actions simplifiée au capital de 1.259.740 Euros
Siège social : 13 rue Georges Legros 51500 CHIGNY LES ROSES 337 381 461 R.C.S. Reims

Aux termes des décisions du président, il a été décidé de nommer Madame Nathalie PRIEUX, demeurant à VILLE DOMMANGE (51390), 13 rue de Reims, aux fonctions de directeur général délégué et ce, pour une durée illimitée à compter du 18 juin 2021.
Mention de ces modifications sera effectuée au R.C.S. de REIMS.
212635 Pour avis.

FABLEA
SCI au capital de 1.500 Euros
139 rue Saint Martin 51460 COURTISOLS
R.C.S. Chalons en Champagne 801.996.299

Réunis en assemblée générale le 15/06/2021, les associés ont décidé :
— D'étendre l'objet social (initialement limité à l'acquisition, la propriété et à la gestion d'immobilier) à la détention de participations dans des sociétés, réalisation de placements, souscription de contrats de capitalisation ;
— Que toute cession de parts sociales donnera lieu à un agrément préalable de la gérance, à l'exception des transferts entre Associés ;
— De désigner en qualité de Co-Gérant pour une durée indéterminée : Madame Christelle MIANA née GODE demeurant 139 rue Saint Martin - 51460 COURTISOLS ;
— De modifier corrélativement les articles 2, 14 et 15 des statuts ;
Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
212697 Pour avis.

FILOMA
SARL au capital de 638.105,78 Euros
Siège social : 2 rue du Châtelet - 51100 REIMS 404 218 984 R.C.S. Reims

Par décisions du 30/07/2020, l'associé unique a pris acte de la démission de M Antoine FERREIRA MARTINS de ses fonctions de cogérant. Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.
212674

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

57 Chaussée du Port
CS 90157
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CDX
Tél. : 03.26.68.39.58

S.C.I. LA MANGEOTTE
Société civile immobilière au capital de 1.524,49 Euros
Siège social : 9 rue de la Porte Sainte Croix 51470 ST MEMMIE 390 747 723
R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes d'une délibération en date du 07/06/2021, l'AGM a :
— Nommé Audrey REBOUILLAT, demeurant 22 rue du Moulin à Vent - 51460 SAINT ETIENNE AU TEMPLE, et Claire STAROSSENKO demeurant 14 rue Cosme Clause - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, en qualité de cogérante pour une durée illimitée, en remplacement de Stéphane STAROSSENKO, décédé ;
— transféré le siège social du 9 rue de la Porte Sainte Croix - 51470 ST MEMMIE, au 107 Les Grandes Noues - 51400 DAMPIERRE AU TEMPLE, et ce à compter du même jour.
211628 Pour avis : La gérance.

Emmanuel Brocard
AVOCAT À LA COUR

BIOXA
SELAS au capital 1.607.248 Euros
27 rue du Colonel Fabien 51100 REIMS
R.C.S. de Reims n° 334 029 337

Aux termes d'une délibération en date du 22/06/2021, la collectivité des associés a décidé : du renouvellement pour une durée de 3 ans à compter du 28 juin 2021 du mandat de président confié à Monsieur Olivier SAVIN, né le 1er juin 1966 à MONTREUIL (93), domicilié 55 cours J.B. Langlet - 51100 REIMS.

Aux termes d'une délibération en date du 22/06/2021, la collectivité des associés a acté de : la démission de Monsieur Olivier HURMIC né le 27/06/1979 à BORDEAUX, de nationalité française, demeurant 142 rue de Courcelles - 75017 PARIS, de son mandat de directeur général délégué à effet du 22 juin 2021 et le nomme aux fonctions de directeur général, biologiste responsable.
212809 Pour avis et mention : Le président.

VO NET SERVICES
SARL au capital de 2.000 Euros
Siège social : 2 ruelle de la Riotte - 51170 POILLY 519 087 498 R.C.S. Reims

Avis de transfert de siège social

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 16 juin 2021, il a été décidé de transférer le siège social de la société VO NET SERVICES au zone artisanale Les Verriats, l'entrée des Verriats - 51500 CHAMPFLEURY à compter de cette date et de modifier en conséquence les statuts.
A compter du 16 juin 2021, le siège social :
— Qui était au 2 ruelle de la Riotte - 51170 POILLY ;
— Est à Zone artisanale Les Verriats, l'entrée des Verriats - 51500 CHAMPFLEURY.
212818 Pour avis, Le gérant.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

SARL "LE RELAIS DES LACS"

Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 Euros
Siège social :
Avenue François Mitterrand
58230 PLANCHEZ
R.C.S. Nevers 815 242 946

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 15/05/2021, les associés ont décidé, à compter du 15/05/2021 :

- De modifier la dénomination sociale pour adopter la suivante : LE RELAIS DES ORMES ;
- De supprimer des activités dans l'objet social ;
- De transférer le siège social à Ferme des Ormes - 51240 COUPEVILLE ;

Les caractéristiques de la société sont notamment les suivantes :
— DENOMINATION SOCIALE : LE RELAIS DES ORMES.

- FORME DE LA SOCIETE : SARL.
- MONTANT DU CAPITAL : 15.000 €.
- ADRESSE DU SIEGE : Ferme des Ormes - 51240 COUPEVILLE.

- OBJET SOCIAL : Conseil aux entreprises.
- DUREE : 99 ans soit jusqu'au 14/12/2114.

- GERANCE : Mme Marie ANCELLIN née DURAND, demeurant Ferme des Ormes - 51240 COUPEVILLE.

- R.C.S. ANCIEN SIEGE : NEVERS 815 242 946.

- R.C.S. NOUVEAU SIEGE : CHALONS EN CHAMPAGNE 815 242 946.

Pour avis :
212816 Le représentant légal.

AEDIFICEM

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 Euros
Siège social :
4 Rue Henri Loilier
51370 CHAMPIGNY
830 445 763 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 24 juin 2021, la société AED INVEST, société par actions simplifiée à associée unique, au capital de 50.185 €, dont le siège social est à REIMS (51100), 68 rue des Capucins, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 899 340 418 R.C.S. REIMS, a été nommée en qualité de présidente, en remplacement de Monsieur Arnaud ALAVANT, démissionnaire.

L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence et l'article 21 des statuts a été supprimé, afin de retirer le nom de Monsieur Arnaud ALAVANT, en qualité de président, sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la société AED INVEST.

212756 Pour avis, La présidente.

K & A

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social :
5 rue des élus - 51100 Reims
844 500 876 R.C.S. de Reims

L'AGE du 17/06/2021 a

- Modifier la dénomination de la société qui devient : ETHICPACK.
- Modifier l'objet de la société en ajoutant les activités suivantes : Conseil et développement relatif à tout emballage ou produit écologique et recyclable.

- Augmenter le capital social pour le passer de 1.000€ à 20.000 €.
- Mention au R.C.S. de REIMS.

212669

ART FACADE 51

Société par actions simplifiée au capital de 18.000 Euros
porté à 30.000 Euros
Siège social :
31 rue du Commerce
51350 CORMONTREUIL
823 587 217 R.C.S. Reims

Par décision du 2 juin 2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 12.000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à dix-huit mille (18.000 €).
NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à trente mille euros (30.000 €).

212336 Pour avis : Le président.

GFA "LA BESACE"

Capital social : 189.311,28 Euros
Siège social :
4 rue Saint Louvent
51300 CLOYES SUR MARNE
R.C.S. Châlons en Champagne
422 164 962

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 05/04/2021, les associés ont décidé des points suivants, à compter de cette même date :

- Retrait de Monsieur Antoine LALLEMENT de la gérance ;
- Nomination de Monsieur Oskar AAS, demeurant Konghellegata 10 - 0570 OSLO (Norvège) en qualité de gérant ;

- Réduction du capital social de 158.251,28 €, le ramenant à 31.060 €. 212839 Pour avis : La gérance.

DROT PERE ET FILS

Société par actions simplifiée au capital de 156.800 Euros
Siège social :
9 place Saint-Nicaise - 51100 REIMS
379 150 923 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 24 juin 2021 l'associé unique a décidé de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

La modification sera faite au R.C.S. de REIMS.

212831 Le président.

TAITTINGER CCVC

Société par actions simplifiée au capital de 344.037.900 Euros
Siège social :
9 place Saint Nicaise - 51100 REIMS
R.C.S. Reims 490 341 062

Aux termes d'une décision en date du 24 juin 2021 l'assemblée générale des associés a décidé de nommer la société CBA, domiciliée Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE, en qualité de commissaire aux comptes Supplément, en remplacement de Monsieur Christian Ameloot.

La modification sera faite au R.C.S. de REIMS.

212838 La présidente.

SAS CHAMPAGNE HUOT

Société par actions simplifiée au capital de 21.320 Euros
Siège social : 27 rue Julien Ducos - 51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS
R.C.S. Reims 432 333 565

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 1/04/2021, le capital a été augmenté d'une somme de 1.042.548 €, pour être porté à 1.063.868 €, à compter du même jour.

Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.

212625 Pour avis.

SCEA "PATIZEL"

Capital social : 150.000 Euros
Siège social :
3 rue Saint-Bernard
51330 LES CHARMONTOIS
R.C.S. Châlons en Champagne
391 086 139

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2021, les associés ont constaté le retrait de Madame Delphine HENRY de la gérance à compter du 12 décembre 2020.

212781 Pour avis : La gérance.

ERNEST IRROY

Société par actions simplifiée au capital de 322.230 Euros
Siège social :
42 boulevard Lundy - 51100 REIMS
378 681 407 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 25 juin 2021 l'associé unique a décidé de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

La modification sera faite au R.C.S. de REIMS.

212837 Le président.

CLEFAC

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social :
2 rue Denis Papin
51460 COURTISOLS
513 722 017 R.C.S.
Chalons en Champagne

Il résulte de l'assemblée générale du 18/06/2021 que l'objet social a été étendu à la détention de participations dans le secteur de la distribution et de l'immobilier, à des missions de direction générale, d'animation des filiales, à la détention immobilière.

En conséquence, modifications de l'article 2 "objet" :

- Objet principal : Activité de holding.
- Objet complémentaire : Mission de direction générale opérationnelle, animation, placement de sa trésorerie.
- Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

212698 Pour avis.

IVOIRE FRANCE

SARL au capital de 24.600 Euros
Siège social :
3 cite Rougemont - 75009 PARIS
442 328 555 R.C.S. Paris

Aux termes de l'assemblée générale Mixte en date du 08/06/2021, il a été décidé de :

- Nommer en qualité de cogérant M. Edouard MOREL demeurant 2 pl Jean Jaurès - 42000 ST ETIENNE, en remplacement de M. Bertrand COUTON.
- De transférer le siège social au 25 rue du Temple - 51100 REIMS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du R.C.S. de PARIS et immatriculée au R.C.S. de REIMS.

212733

CONVOCATION

NOV' HABITAT

SA d'HLM
au capital de 326.291,20 Euros
Agréée par Arrêté Ministériel du 08 juin 2021
Siège social :
55 bld Hippolyte Faure
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

L'assemblée générale mixte (extraordinaire et ordinaire) est convoquée le mardi 29 juin 2021 à 9h00, à CHALONS EN CHAMPAGNE, 7 Cours d'Ormesson, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire (9h00) :
- Modification des statuts ;
- Adoption des résolutions.

- De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire (9h30) :

- Rapport d'activité et récapitulatif des marchés signés au cours de l'année 2020 ;

- Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article 225-38 du code de commerce ;
- Rapport de gestion - approbation des comptes financiers et des conventions de l'année 2020 ;

- Quits aux administrateurs ;
- Adoption des résolutions.

L'AGE et l'AGO se dérouleront en présentiel dans le respect des gestes barrières. Toutefois, les actionnaires qui souhaitent y participer en visioconférence ou téléconférence sont invités à se faire connaître au plus tard le 24 juin auprès du secrétariat général.

212572

POURSUITE D'ACTIVITE

DP GIFT

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 Euros
Siège social :
8 rue des Telliers - 51100 REIMS
842 178 527 R.C.S. Reims

Suivant décisions de l'associée unique du 7 mai 2021, l'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

210921 Pour avis, la gérance.



www.groupechd.fr

BARBOSA JULIANA

SARL au capital de 10.000 Euros
Siège social :
4 rue de Pouilly - 51100 REIMS
853 075 497 R.C.S. Reims

Par décision du 10/05/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

212529 Pour avis, La Gérance.



GOULET & NOIZAT
Avocats associés

www.goulet-noizat.com

CHAMPAGNE JACQUESSON ET FILS

Société par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 4.115.200 Euros
Siège social :
68 rue du colonel Fabien - 51530 DIZY
335 681 649 R.C.S. Reims

L'assemblée générale mixte du 22 juin 2021 a décidé de proroger la durée de la société de 99 années, soit jusqu'au 20 octobre 2123.

L'inscription modificative sera effectuée au R.C.S. de REIMS.

212788 Pour avis.

SARL "TOUPERA INC."

Société à responsabilité limitée au capital de 7.800 Euros
Siège social :
112 Route de Cumières - 51530 DIZY
441 326 782 R.C.S. Reims

Par décision de l'associé unique en date du 15 mai 2021, il a été décidé, dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du code de commerce, de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

212662 Pour avis : le représentant légal.

SARL "C PERMIS"

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 Euros
Siège social :
1 rue Léon Jolly - 51120 SEZANNE
R.C.S. Reims 880 080 809

Par décision de l'associé unique en date du 30/04/2021, il a été décidé, dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du code de commerce, de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis : 212822 Le représentant légal.

**INSERTIONS :
DERNIER DELAI
VENDREDI 12 HEURES**

SUISSE

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros
Siège social :
2 avenue des Coides
51370 ST BRICE COURCELLES
799 578 430 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

212673 Pour avis : Le président.

FUSION

CFPC ALSACE

Avis de fusion-absorption de Formation Comptable de Champagne (F2C) par Centre de Formation de la Profession Comptable Alsace (CFPC Alsace)

F2C dite "absorbée", association régie par la loi du 1/07/1901, SIRET 37859395800010, ayant son siège sis 41 boulevard de la Paix - 51100 REIMS, avec pour objet toutes actions de formation et,

CFPC ALSACE dite « absorbante », association de droit local Alsace-Moselle, SIRET 41871763300014, ayant son siège sis 11 avenue de la Forêt Noire - 67000 STRASBOURG, avec pour objet toutes actions de formation,

Ont déclaré vouloir réaliser la fusion par voie d'absorption de F2C par CFPC ALSACE.

Les conseils d'administration du 23/06/2021 de l'« absorbée » et du 22/06/2021 de l'« absorbante » ont approuvé le projet de traité de ladite fusion. Les assemblées générales des associations seront fixées au 30/09/2021 au plus tard pour valider ce projet de fusion à effet comptable et fiscal au 1/01/2021.

L'actif qui sera apporté est évalué, à la date du 31/12/2020, à 256.655 € et le passif est évalué à 202.837 € pour F2C.

La valeur nette apportée, après déduction du passif pris en charge, s'élève à 53.818 € pour F2C.

212841

DISSOLUTION

DE SOCIETE



SOCIÉTÉ D'AVOCATS

40 rue Buiette - 51100 REIMS

SCI UK La Comelles

Société civile immobilière
Capital social : 1.000 Euros
Siège social :
2 rue du Commerce - 51100 REIMS
R.C.S. Reims 519 594 162

Avis de dissolution

Par décision du 21 mai 2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21 mai 2021 et sa mise en liquidation.

A été nommé liquidateur Monsieur Clément de Kergorlay, demeurant 11 rue de l'Espérance - 51100 REIMS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 2 rue du Commerce - 51100 REIMS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

212685 Pour avis : La gérance.



SAS "PJHB, Notaires associés"
27 boulevard de la Motte
51200 EPERNAY

SCI CHAMP RETON

Société civile immobilière
Capital : 106.821,03 Euros
Siège social :
EPERNAY (51200), 66 rue Champ
reton
R.C.S. de Reims 418 115 523

Par décisions en date du 15 mai 2021, les associés ont décidé la dissolution amiable de la société, à compter du même jour.

Les fonctions de liquidateur sont assurées par Monsieur Jean-Pierre MENU, demeurant à EPERNAY (Marne) 24 rue des Crépons, disposant des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances.

La correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés à l'adresse suivante : 24 rue des Crépons - 51200 EPERNAY.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au R.C.S., au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis et mention, 212247 Le liquidateur.

SCI L'ATELIER

SCI au capital de 15.000 Euros
55 rue Chanzy - 51100 REIMS

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18/06/2021, la collectivité des associées a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2021 et sa mise en liquidation amiable.

Madame Marie CAURIER ROZE, demeurant 1 rue du Midi à MERFY a été nommée en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiés. Le siège de liquidation est fixé au 1 rue du Midi à MERFY, au même titre que l'adresse de correspondance.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

212495

SARL "FRAISES ET COMPAGNIE"

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège de la liquidation :
La Grande Borne - Vertus
51130 BLANCS-COTEAUX
R.C.S. Châlons en Champagne
509 407 045

Par décision du 31/03/2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/03/2021.

Mme Louise-Anais VIARD demeurant 1 Bis Chemin d'Epemay, Voivreux - 51130 BLANCS-COTEAUX, est nommée comme liquidatrice à compter du 31/03/2021.

Le siège de liquidation est fixé à La Grande Borne, Vertus - 51130 BLANCS-COTEAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

212681 Pour avis : La liquidatrice.

**ANNONCES LEGALES :
ANGÉLIQUE NIOT
VIRGINIE DOTTI
MARIE-ALICE DEBRAY
TEL. : 03.26.40.21.31**

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne



OLIVIER RUDY

OLIVIER RUDY, SASU au capital de 2.000 €, siège social : 8 rue du Poteau - 51170 MONT SUR COURVILLE, 824 517 106 R.C.S. de REIMS. L'AGE du 10/06/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 10/06/2021, nommé en qualité de liquidateur M. OLIVIER RUDY, demeurant 8 rue du Poteau - 51170 MONT SUR COURVILLE, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au R.C.S. de REIMS. 212739

CLOTURE DE LIQUIDATION

MICATEJA

Avis de radiation

Par assemblée générale extraordinaire en date du 11 juin 2021, Madame Catherine VIROTON, demeurant à SEZANNE, 13 rue de l'Ancien hôpital, gérant, agissant en qualité de liquidateur et après avoir procédé aux opérations liquidatives, a décidé la clôture de la liquidation de la société dénommée MICATEJA, société civile immobilière, au capital de 2.000,00 €, dont le siège social est à SEZANNE (51120), 5 rue des Récollets, identifiée sous le numéro SIREN 502 063 571 et immatriculée au R.C.S. de REIMS dont la dissolution a été publiée dans ce même journal, le 21 juin 2021, sous le n°7921.

Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de REIMS. 212720 Pour avis, Le liquidateur.

PARE BRISE EPERNAY

PARE BRISE EPERNAY, SAS en liquidation au capital de 1.000 €, siège : 1B rue des Jons - 51200 EPERNAY, 881 169 494 R.C.S. REIMS. L'AGO du 01/06/2021, après avoir entendu le rapport du liquidateur Fouad SAHNINE, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/03/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au R.C.S. de REIMS. 211943 Pour avis : Le liquidateur.



SAS "PJHB, Notaires associés"
27 boulevard de la Motte
51200 EPERNAY

SCI CHAMP RETON

Société civile immobilière
Capital : 106.821,03 Euros
Siège de liquidation :
EPERNAY (51200)
24 rue des Crépons
R.C.S. de Reims 418 115 523

L'assemblée ordinaire des associés réunie le 1^{er} juin 2021, à la diligence du liquidateur Monsieur Jean-Pierre MENU, demeurant à EPERNAY (51200), 24 rue des Crépons a approuvé le compte définitif de liquidation, constaté l'absence de produit net de la liquidation et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS. 212249 Pour avis : Le liquidateur.



LES AMIS DE CHARLIE

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2.000 Euros
Siège social et de liquidation :
2 rue des Bergelottes
51190 GRAUVES
879 089 183 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2021 au siège de la liquidation, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Christophe BALDIN, demeurant 2 rue des Bergelottes - 51190 GRAUVES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. 212494 Pour avis, le Liquidateur.

SCEA LES CHEVAUX DE L'EPINETTE

Société en cours de liquidation
Capital social : 7.500 Euros
Siège social :
Chemin de l'Épinette
51510 COOLUS
R.C.S. Chalons en Champagne
350 692 406

Aux termes d'une délibération en date du 10 juin 2021, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE. 212735 Pour avis : Le liquidateur.

SARL FASHION

Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 Euros
Siège Social :
14 rue de la Caboche
51170 UNCHAIR
R.C.S. Reims 332 963 727

Suivant délibération en date du 23 juin 2021 à 14h30 l'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du liquidateur Monsieur Marc CHETRIT domicilié 14 rue de la Caboche - 51170 UNCHAIR a approuvé les comptes de liquidation, a décidé de la répartition du solde de la liquidation, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter du 31/05/2021.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS. 212718 Pour avis, le liquidateur.

"DARCOL"

Société civile
Société en cours de liquidation au capital de 50 Euros
Siège social de la liquidation :
8 rue Lanson - 51100 REIMS
R.C.S. Reims 498 917 566

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2021, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

Approuvé les comptes de liquidation ;
Donné quitus au Liquidateur, Monsieur Daniel HANNOTIN, domicilié à REIMS (51100), 111 rue du Bel Air et déchargé de son mandat ;
Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS. Mention sera faite au R.C.S. REIMS. 212833 Pour avis.



Cabinet CERCO

Expertise comptable - Audit - Conseil - Gestion sociale
8 rue de montlean
51210 MONTMIRAIL

SCI BOURGOIS

Société civile immobilière en liquidation au capital de 600 Euros
Siège social : 227 rue de l'Empereur, route départementale N°33 - 51210 VAUCHAMPS
439 436 015 R.C.S. Reims

Avis de clôture de liquidation

Par assemblée générale ordinaire en date du 31/05/2021, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Josiane BOURGOIS, demeurant à VAUCHAMPS (51210), 130 rue de la Vaucelle, de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS. Mention sera faite au R.C.S. 212557 Pour avis, La Liquidatrice.

TRIBUNAUX

DE COMMERCE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

Par jugement du 22/06/2021 le tribunal de commerce a prorogé de 2 ans, la durée du plan de redressement de :

Monsieur RAMBACH Jean Claude

rue de la Coopérative - 51480 CUMIERES. R.C.S. REIMS : A 340 698 000. ACTIVITE : Restauration, traiteur. Commissaire à l'exécution du plan : SCP CROZAT BARAULT MAIGROT (Me Jean François CROZAT)17, qual de la Villa, B.P. 1014 - 51318 EPERNAY CEDEX. 212684 Le greffier.

Par jugement en date du 22/06/2021 le tribunal de commerce de REIMS a décidé la résolution de plan de continuation, a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de :

SOCIETE BAUDEMONT (SARL)

67, rue du Jard - 51100 REIMS. Société à responsabilité limitée
RCS REIMS : 793 067 760. Activité : Electricité générale carrelage plomberie chauffage courant faible alarme vidéo. Mandataire judiciaire : SELARL Amandine RIQUELME (Me Amandine RIQUELME). Mandataire judiciaire : 13, bis boulevard Foch. Mandataire judiciaire : CS 40050. Mandataire judiciaire : 51722 REIMS CEDEX. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser leurs titres de créance au mandataire judiciaire sus désigné dans le délai de deux mois suivant la parution au BODACC. 212687 Le greffier.

CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

KARYNETTE (SASU)

1, rue Jeanne d'Arc - 51200 Epernay. Activité : Hôtel avec petits déjeuners. R.C.S. REIMS : B 828 927 590 212517 Le greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

E.L.C. - J.P. COLLINET (SARLU)

20, rue de Reims - 51200 EPERNAY. Activité : Tous travaux d'électricité générale, fabrication et pose d'enseignes lumineuses, tous travaux du bâtiment. R.C.S. REIMS : B 352 789 929 212516 Le greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

BDC GARAGE (SASU)

1, rue du Commerce - 51350 Cormontreuil. Activité : Garage réparation entretien véhicules automobiles achat vente de véhicule automobile achat vente de pièces détachées dépannage remorquage de véhicules et toutes activités connexes. R.C.S. REIMS : B 820 950 970 212518 Le greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

Madame SALERNO Sabrina Colette Thérèse

54, rue des Prieures - 51530 MOUSSY. Activité : Prestations viticoles manuelles. R.C.S. REIMS : A 828 041 665 212519 Le greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

SARL E2TA (SARL)

4 Bis, Rue d'Arde - 51170 FAVEROLLES ET COËMY. Activité : Travaux terrassement agricole viticole et non agricole. R.C.S. REIMS : B 499 278 307. 212520 Le greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

HORIZON ENERGIES (SAS)

4, avenue Jacques Joseph Harmel - 51110 ISLES SUR SUIPPE. Activité : Vente et installation de poêles à granulés plomberie chauffage et agencement. R.C.S. REIMS : B 805 185 485. 212521 Le greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

Monsieur AVE Alexandre, Frédéric, Louis

2, allée des Tilleuls - 51260 MARCILLY SUR SEINE. Activité : Boulangerie pâtisserie vente de bonbons et boissons. R.C.S. REIMS : A 807 800 586 212522 Le greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

AVRIL E.B.C. (SASU)

9, rue André Pingat - Centre d'Affaires - BP 441 - 51065 REIMS CEDEX. Activité : Services en étanchéité, bardage, isolation et couverture. R.C.S. REIMS : B 809 927 387. 212523 Le greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

CME 51 (SARL)

9, rue André Pingat - Centre d'affaires Reims Clairmarais - 51100 REIMS. Activité : Travaux d'étanchéité. R.C.S. REIMS : B 830 103 602 212524 Le greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

JUMU (SAS)

3, Rue des Elus - 51100 Reims. Activité : Restauration Traditionnelle et bar ainsi que toutes activités accessoires, impliquant la vente sur place et à emporter. R.C.S. REIMS : B 831 048 780. 212525 Le greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

GROUPEMENT PRODUITS FERMETURES MANUFACTURES (SARL)

52B, avenue Nationale - La Neuville - 51100 REIMS. Activité : La prise de participations dans toutes sociétés civiles, commerciales, industrielles, immobilières, financières ou de prestations de services, françaises ou étrangères; l'animation, la direction générale, la gestion de ses filiales. R.C.S. REIMS : B 754 009 561. 212527 Le greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

CABINET CREDENTIA RECouvreMENT (SARL)

34, Rue des Moulins - Centre d'Affaires Colbert - 51100 REIMS. Activité : Recouvrement de créances. R.C.S. REIMS : B 810 918 987. 212528 Le greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

LES COTEAUX (SARL)

7 rue de la Gare - 51230 CONNANTRE. Activité : Les activités de restauration, à consommer sur place ou à emporter. R.C.S. REIMS : B 814 505 525. 212540 Le Greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

VAZY MOLLO (SARL)

13 place Léon Bourgeois - 51190 AVIZE. Activité : Auto-École pour tous véhicules terrestres à moteur, stage initiation à la piste. R.C.S. REIMS : B 792 526 899. 212541 Le Greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

EURL MICHEL BUCHER (SARL)

6 B rue De la Forge - 51210 MARGNY. Activité : Maçonnerie générale, restauration du patrimoine ancien menuiserie charpente couverture, terrassement. R.C.S. REIMS : B 514 850 338. 212542 Le Greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

I.B.R. Immobilier-Batiment- Renovation (SARL)

Rue Becheret Moulin le Comte - 51310 JOISELLE. Activité : maçonnerie générale, gros oeuvre, second oeuvre, tous travaux de bâtiment et en sous-traitance et marchands de biens. R.C.S. REIMS : B 481 776 912. 212543 Le Greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

SARL MISURIELLO PERE ET FILS

57 rue du Faubourg de Paris - 51210 MONTMIRAIL. R.C.S. REIMS : B 514 756 253. 212544 Le Greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

S.A.S.U. RB (SAS)

28 rue Jean Moulin - 51200 EPERNAY. Activité : Commerce de détail alimentation générale. R.C.S. REIMS : B 823 846 811. 212545 Le Greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

Feu Monsieur MARGOT Clément

305 avenue de Laon - 51100 REIMS. Activité : Boulangerie-pâtisserie, sandwiches, produits salés ou sucrés, fabrication et vente ainsi que toutes activités connexes et complémentaires. R.C.S. REIMS : A 753 133 859. 212546 Le Greffier.

Par jugement du 16/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

KEEP KIDS (SASU)

7, Rue Pierre Salmon - 51430 BEZANNES. Activité : Accompagnement d'enfants (du domicile à l'école, crèche, centre de loisirs, rendez-vous médicaux) - garde d'enfants au domicile des parents - Babby-Sitting (ponctuel). R.C.S. REIMS : B 839 110 996. 212526 Le greffier.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du Tribunal de Commerce de Reims en date du 22/06/2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

SIKIM (SARL)

3, Rue Etienne Oehmichen - 51100 Reims. R.C.S. Reims 817 685 621. Activité : Le conseil en management, la conception, la réalisation et la maintenance de solutions d'aide à la décision, prestations de conseil, de maîtrise d'oeuvre, de formation et d'assistance relatives à ces réalisations. Liquidateur Judiciaire : Maître Isabelle TIRMANT - 34, rue des Moulins - 51100 REIMS. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au Mandataire Judiciaire sus-désigné dans les deux mois suivant la parution du jugement au bodacc. 212678

Par jugement en date du 22/06/2021 le tribunal de commerce de REIMS a mis fin à la période d'observation et a prononcé la liquidation judiciaire au cours du redressement judiciaire de :

LES GRANDES PIECES

Société à responsabilité limitée. 37, Chemin de la Grange aux Bois - 51300 CHAVOT COURCOURT. R.C.S. REIMS : B 489 926 311. ACTIVITE : La réalisation de toutes démarches administratives en vue de l'obtention d'une autorisation de lotir portant sur une parcelle dont la société se portera acquéreuse. Mandataire liquidateur : Maître Isabelle TIRMANT, 34 rue des Moulins - 51100 REIMS. 212683 Le greffier.

Par jugement du 22/06/2021 le tribunal de commerce de REIMS a prononcé la réouverture des opérations de la liquidation judiciaire de

ALPHA CHAUFFAGE (SARL)

22, rue du Vieux Four - 51370 CHAMPIGNY. Activité : L'étude et la réalisation d'installation thermique, climatisation, maintenance, entretien, exploitation de chauffage, travaux d'installation électrique, activité plomberie sanitaire. Siren : 339 961 427. 212688 Le greffier.

INTERDICTION DE GERER

Par jugement en date du 22/06/2021 le tribunal de commerce de REIMS a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, soit toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale, soit une ou plusieurs de celles-ci pour une durée de 3 ans à l'encontre de :

Monsieur FORTANT Johnny

17 rue Goulin - 51100 REIMS. Dirigeant de la société : GARAGE SAINT JOSEPH (SARL), 38 rue des Romains - 51100 REIMS. R.C.S. REIMS : 422 682 666. 212726 Le Greffier.

TÉL. : 03.26.40.21.31
E-MAIL :
ANNONCELEGALE.PAMB
@FORUMECO.COM

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

Par jugement en date du 22/06/2021 le tribunal de commerce de REIMS a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, soit toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale, soit une ou plusieurs de celles-ci pour une durée de 10 ans à l'encontre de :

Monsieur MOUSSO Baca, Séraphin
25 avenue de la Commune de Paris - 94400 VITRY SUR SEINE. Dirigeant de la société : JEM'S SECURITY (SAS), 7 rue Pierre Salmon - 51430 BEZANNES, R.C.S. REIMS: 808 975 148. 212727 Le Greffier.

Par jugement en date du 22/06/2021 le tribunal de commerce de REIMS a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, soit toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale, soit une ou plusieurs de celles-ci pour une durée de 3 ans à l'encontre de :

Monsieur Raynald LOMBARDOT
13 rue du Moulin Bleu - 51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS, 13 rue du Moulin Bleu - 51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS, R.C.S. REIMS. 212728 Le Greffier.

Par jugement en date du 22/06/2021 le tribunal de commerce de REIMS a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, soit toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale, soit une ou plusieurs de celles-ci pour une durée de 5 ans à l'encontre de :

Monsieur ÖZDEMİR Alaaddin
66 rue d'Estienne d'Orves - 51100 REIMS. Dirigeant de la société : SLM (SASU), 66 rue d'Estienne d'Orves - 51100 REIMS, R.C.S. REIMS: 821 592 383. 212729 Le Greffier.

Par jugement en date du 22/06/2021 le tribunal de commerce de REIMS a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, soit toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale, soit une ou plusieurs de celles-ci pour une durée de 12 ans à l'encontre de :

Monsieur KALENDER Halil
131 rue Paul Vaillant Couturier - 51100 REIMS. Dirigeant de la société : URFA (SARL), 16 rue Emile Zola - 51100 REIMS, R.C.S. REIMS: 793 252 644. 212731 Le Greffier.

Par jugement en date du 22/06/2021 le tribunal de commerce de REIMS a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, soit toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale, soit une ou plusieurs de celles-ci pour une durée de 2 ans à l'encontre de :

Monsieur SZALSKI Eric Jacques
Directeur Général, 333 avenue de Laon - 51100 REIMS et
Madame PEREZ Emmanuelle, Elisabeth, Hilda
Président, 333 avenue de Laon - 51100 REIMS.
Dirigeants de la société : STUDIO MOYOUGI (SASU), 2 rue de Fismes - 51220 HERMONVILLE, R.C.S. REIMS: 822 973 319. 212732 Le Greffier.

Par jugement en date du 22/06/2021 le tribunal de commerce de REIMS a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, soit toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale, soit une ou plusieurs de celles-ci pour une durée de 12 ans à l'encontre de :

Monsieur MBAYE Samba, Diabare
95 boulevard Bargeue - 93370 MONTFERMEIL
Monsieur DIENG Mame, Cheikh

18 boulevard Victor Hugo - 51100 REIMS.
Dirigeants de la société : SECURE PLAY (SARL), 3 rue Roland Cuffignot, ZAC Farman - 51100 REIMS. R.C.S. REIMS: 811 001 791. 212734 Le Greffier.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Jugement du Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE du 17/06/2021 prononçant la clôture du plan de
Sarl Hilmer East France Holding
30 rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS. R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE 841 021 637. CIP 3763. 212640 Le Greffier : Me DI MARTINO.

Jugement du Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE du 17/06/2021 prononçant la clôture du plan de

Sarl SG ANNECY DISTRIBUTION
30 rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS. R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE 840 047 179. CIP 3764. 212641 Le Greffier : Me DI MARTINO.

Jugement du Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE du 17/06/2021 prononçant la clôture du plan de

Sarl SG BESANCON DISTRIBUTION
30 rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS. R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE 838 891 612. CIP 3765. 212642 Le Greffier : Me DI MARTINO.

Jugement du Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE du 17/06/2021 prononçant la clôture du plan de

Sarl SG Mulhouse Distribution
30 rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS. R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE 832 882 773. CIP 3766. 212643 Le Greffier : Me DI MARTINO.

Jugement du Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE du 17/06/2021 prononçant la clôture du plan de

Sarl SG RIVE ETOILE DISTRIBUTION
30 rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS. R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE 837 511 757. CIP 3767. 212644 Le Greffier : Me DI MARTINO.

Jugement du Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE du 17/06/2021 prononçant la clôture du plan de

Sarl SG VAL THOIRY
30 rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS. R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE 839 853 488. CIP 3768. 212645 Le Greffier : Me DI MARTINO.

Jugement du Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE du 17/06/2021 prononçant la clôture du plan de

Sarl SG SAINT GENIS LAVAL
30 rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS. RCS CHALONS EN CHAMPAGNE 841 721 962. CIP 3769. 212646 Le Greffier : Me DI MARTINO.

CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Par jugement en date du 17/06/2021, le Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire de :

SAS LA MARMITE VITRYATE
32 rue de la Tour - 51300 VITRY LE FRANÇOIS. Activité : Bar, brasserie. R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE B 790 421 713 (2013 B 00006). 212637 Le Greffier : Me DI MARTINO.

Par jugement en date du 17/06/2021, le Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire de :

ALEX ET LORA
20 rue Chanzy - 51800 SAINTE MENEHOULD. Activité : Achat, vente de prêt à porter hommes, femmes, enfants, confection, vente de lingerie sous-vêtements, bonneterie, voilages, bijoux fantaisie, maroquinerie, chaussures, accessoires, tous textiles et vêtements, mercerie, layette, importexport mandataire, négoce, import export de véhicules. R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE B 422 754 358 (1999 B 00083). 212630 Le Greffier : Me DI MARTINO.

Par jugement en date du 17/06/2021, le Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire de :

DESI FRANCE
1-3 rue Basse du Chateau - 51800 SAINTE MENEHOULD. Activité : L'import - export de véhicules ; le négoce de véhicules neufs et occasion à des professionnels et particuliers. R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE B 513 695 858 (2009 B 00162). 212631 Le Greffier : Me DI MARTINO.

Par jugement en date du 17/06/2021, le Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire de :

Sarl LABB INVESTISSEMENT
16 Grande-Rue de Vaux - 51300 VITRY LE FRANÇOIS. Activité : Vente, achat, dépôt-vente de jeux vidéo, k7 vidéo, cd audio, bandes dessinées, jeux neufs et d'occasion. R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE B 420 702 060 (1998 B 00217). 212632 Le Greffier : Me DI MARTINO.

Par jugement en date du 17/06/2021, le Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire de :

SAS ELVIRA TRANSPORTS
23 avenue du Général de Gaulle - 51600 SUIPPES. Activité : Transports de marchandises. R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE B 802 653 030 (2014 B 00129). 212639 Le Greffier : Me DI MARTINO.

Par jugement en date du 17/06/2021, le Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire de :

SARL GUILLAUME BATIMENT
4 rue du 28 Août - 51130 VOUZY. Activité : maçonnerie générale, terrassement, gros oeuvre, génie civil, bâtiment industriel, entreprise générale du bâtiment, démolition. R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE B 423 434 216 (1999 B 00114). 212647 Le Greffier : Me DI MARTINO.

Par jugement en date du 17/06/2021, le Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire de :

Sarl CLAIRIMMO
1 rue des Places - 51240 SAINT GERMAIN LA VILLE. Activité : achat et vente de tous biens immobiliers et d'une manière générale l'activité de marchand de biens. RCS CHALONS EN CHAMPAGNE B 431 821 990 (2006 B 00205). 212648 Le Greffier : Me DI MARTINO.

Par jugement en date du 17/06/2021, le Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire de :

LADY COQUINE
50 Faubourg de Chalons - 51300 VITRY LE FRANÇOIS. Activité : achat, vente détail de prêt à porter, vêtements de sport, chaussures, maroquinerie, accessoires de mode. RCS CHALONS EN CHAMPAGNE B 797 493 202 (2013 B 00201). 212649 Le Greffier : Me DI MARTINO.

COMPTABILITE : C. DEPIERREUX
Tel. : 03.26.08.38.27

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Par jugement en date du 17/06/2021, le Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE a ouvert une procédure de redressement Judiciaire à l'égard de :

SAS RC FRANCE (en liquidation)
33 rue Carnot - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE. Activité : Vente de maisons individuelles. R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE B 823 033 097 (2016 B 00256). Ledit jugement a désigné : Administrateur Judiciaire avec mission d'assistance : Mandataire Judiciaire : SELARL AMANDINE RIQUELME : Me Amandine RIQUELME, 13 bis boulevard Foch, CS 40050 51722 REIMS CEDEX.

Ledit Jugement a fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 03/11/2020. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire susnommé dans le délai de deux mois de l'insertion à paraître au bodacc, à peine de forclusion. 212650 Le Greffier : Me DI MARTINO.

Référence : **PARASHOP DIFFUSION**
29 Cité d'Antin - 75009 Paris 9e arrondissement. R.C.S. Paris : 390 179 687.

Etablissement(s) secondaire(s) : 53, place Drouet d'Erlon - 51100 REIMS. R.C.S. Reims : 2004 B 693. Jugement du tribunal de commerce de MARSEILLE en date du 17/09/2020 arrête le plan de cession au profit de : SAS MEDI LIVE. 212583

TRIBUNAL JUDICIAIRE

Par jugement en date du 18 juin 2021, le tribunal judiciaire de REIMS, a converti le redressement judiciaire en liquidation judiciaire à l'égard de :

Monsieur Christophe LAMBERT
Kinésithérapeute, 23 rue Boulard - 51100 REIMS. (Numéro SIREN : 507 953 321 - SIRET : 507 953 321 00019). Mandataire judiciaire à la liquidation : SCP CROZAT-BARAULT-MAIGROT, Maître Arnaud CROZAT, 17 quai de la Villa - 51200 EPERNAY, Juge commissaire : Mme BARLON. A ordonné la publicité dudit jugement.

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains du mandataire liquidateur, au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites. Pour extrait, fait à REIMS, le 18 juin 2021. 212823 Le greffier.

Par jugement en date du 18 juin 2021, le tribunal judiciaire de REIMS, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de :

SCI GOZÉ
38 esplanade Fléchambault - 51100 REIMS. (Cogérants : M. Guillaume GOZÉ, Mme Aurore BIF épouse GOZÉ). A ordonné la publicité dudit jugement. Pour extrait, fait à REIMS, le 18 juin 2021. 212819 Le greffier.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 15 juin 2021, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de la S.N.C. CHAMPAGNE VEGETAL (N° RG 17/02648), Route de Vaudancourt - 51530 VINAY. Pour extrait conforme, 212656 Le Greffier.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 15 juin 2021, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de la **S.C.I. LE RELAIS D'ORBEVAL** (N° RG 13/02299), 5 Route Nationale 3 - 51800 VALMY. Pour extrait conforme, 212657 Le Greffier.

Par jugement en date du 18 juin 2021, le tribunal judiciaire de REIMS, a désigné la selarl AJC Jean-Luc MERCIER - Colins METALLIER - Nicolas TORRANO, administrateurs judiciaires associés, prise en la personne de Maître Nicolas TORRANO 31-33 rue de Talleyrand - 51100 REIMS, administrateur judiciaire, en qualité d'administrateur judiciaire avec une mission d'assistance de :

SCI JAMA
30 rue des Essios - 51430 BEZANNES. (Gérant : M. Jacques LEGEANDRE). R.C.S REIMS : 509 767 786.

A ordonné la publicité dudit jugement. Pour extrait, fait à REIMS, le 148 juin 2021. 212821 Le greffier.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 15 juin 2021, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de **M. Arnaud SCHNEIDER** 32 rue Champ Reton - 51200 EPERNAY. Pour extrait conforme, 212689 Le Greffier.

Par jugement en date du 15 Juin 2021, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de la **S.E.L.A.R.L. DOCTEUR EDOUARD ALFRED JOHNSON** (N° RG 18/01683), 19 rue Titon - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE ; Pour extrait conforme : 212690 Le greffier.

Par jugement en date du 18 juin 2021, le tribunal judiciaire de REIMS a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

SCEV CHAMPAGNE PIERLOT FILS
3 rue des genêts - 51700 CHATILLON SUR MARNE (Gérant : Madame Laurette MEUNIER épouse PIERLOT). R.C.S. REIMS : 423.702.505. Mandataire judiciaire : Maître Isabelle TIRMANT, 34 rue des moulins - 51100 REIMS. JUGE COMMISSAIRE : MME BARLON. A ordonné la publicité dudit jugement. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains du représentants des créanciers, au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites. Pour extrait, fait à REIMS. 212824 Le greffier.

Par jugement en date du 18 juin 2021, le tribunal judiciaire de REIMS, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de :

Madame Leatitia GUIGNIER
Exerçant une activité de travailleur indépendant dans le domaine de l'animation danse, 1 rue de Tahure - 51100 REIMS. (R.C.S. REIMS A 817 766 823). A ordonné la publicité dudit jugement. Pour extrait, fait à REIMS, le 18 juin 2021. 212826 Le greffier.

CREANCES SALARIALES

AVIS DE DEPOT DES RELEVES DE CREANCES SALARIALES
Article L 625-1 du Code de commerce Article R 625-3 du Code de commerce

LJ du 6 mai 2021
SARL LA SPEZIA
99 rue des Martyrs de la Résistance 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE Les relevés des créances salariales ont été déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE. Les salariés dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur ces relevés peuvent saisir à peine de forclusion le Conseil de prud'hommes compétent, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le Liquidateur Judiciaire, 212835 Isabelle TIRMANT.

AVIS DIVERS

Plurial Novilia
Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

REIMS : APPARTEMENT : 28 RUE PONTGIVART - T4 au 4ème étage - 79 m² environ - lot 63 - Parking extérieur, lot à préciser - DPE : C - 136.600 € - réf : ER.11816
Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution). Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA. Renseignements : 06.16.08.92.32. Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale. Remise des offres* : par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen. Offre et prix soumis à condition de ressources* Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH. 212603

Plurial Novilia
Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

CORMONTREUIL APPARTEMENT : 1A RUE PIERRE CURIE - T3 au 3ème étage - 73m² environ - lot 8 - box en sous-sol, lot à préciser - DPE : E - 137 500 € - réf : ER.15608
Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution) Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA. Renseignements : 06 16 08 92 32 Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale. Remise des offres* : par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen. Offre et prix soumis à condition de ressources* Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH. 212749

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.fr

Ardennes / Aube

VOTRE SOCIETE.FR SASU au capital de 20.000 Euros Siège social : 2 avenue Louis Tirman 08000 CHARLEVILLE MEZIERES 882 448 772 R.C.S. de Sedan

SCI CHATEAU DE LAMETZ SCI au capital de 200 €, Rue de l'Eglise - 08130 LAMETZ, 451 057 228 R.C.S. SEDAN.

SCI CHATEAU DE LAMETZ, SCI au capital de 200 €, Rue de l'Eglise - 08130 LAMETZ, 451 057 228 R.C.S. SEDAN.

DISSOLUTION DE SOCIETE

CERFRANCE CHAMPAGNE NORD EST ILE DE FRANCE

EARL DION Société civile agricole au capital social de 187 500 euros 24 rue Augustine Busquet Section de Conde - 08400 VOUIERS 331 508 597 R.C.S. Sedan

Par AGE du 11/06/2021, l'associé unique a décidé la dissolution de la société à compter rétroactivement du 31/12/20 et sa mise en liquidation amiable à la même date.

Monsieur Xavier DION, demeurant 24 rue Augustine Busquet, Section de Conde à VOUIERS (08) a reçu tous pouvoirs en qualité de liquidateur afin de procéder aux opérations de liquidation.

CLOTURE DE LIQUIDATION

SCEA DU MONT JANA SCEA du capital de 178.500 €, siège de la liquidation : 34 rue des monts - 08400 MONT SAINT MARTIN, 799 634 985 R.C.S. SEDAN.

Monsieur Fabien Sam Michel RENOLLET 26 rue Pasteur - 08150 RIMOGNE. Activité : Fleuriste, composition florale, vente de produits se rapportant à l'activité. R.C.S. SEDAN A 810 655 878 (2015 A 00112).

TRIBUNAL JUDICIAIRE

Par jugement du 12 mai 2021, le tribunal judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de M. Pascal BACHELARD

Jugement du tribunal judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES du 12 mai 2021 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la SCI DOMAINE DE MONT LAURENT Représentée par son gérant Francis MATZ, siège social 7 Grande Rue - 08130 MONT LAURENT.

Jugement du tribunal judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES du 12 mai 2021 prononçant l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de la

L'Association Conseil Départemental des Parents d'Elèves Laïques des Ardennes FCPE Ayant siège 48 rue Victor Hugo - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

Par jugement en date du 17/06/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a modifié le plan de redressement judiciaire à l'égard de :

TRIBUNAUX DE COMMERCE

Par jugement en date du 17/06/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a arrêté le plan de redressement judiciaire à l'égard de :

Par jugement en date du 17/06/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a converti la procédure en liquidation judiciaire simplifiée de :

Par jugement en date du 17/06/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a converti la procédure en liquidation judiciaire simplifiée de :

CLOTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF

Par jugement en date du 10/06/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour extinction du passif de la liquidation judiciaire de :

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 24/06/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Par jugement en date du 17/06/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a converti la procédure en liquidation judiciaire simplifiée de :

Par jugement en date du 10/06/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a converti la procédure en liquidation judiciaire simplifiée de :

Par jugement en date du 10/06/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a converti la procédure en liquidation judiciaire simplifiée de :

Par jugement en date du 10/06/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a converti la procédure en liquidation judiciaire simplifiée de :

Par jugement en date du 10/06/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a converti la procédure en liquidation judiciaire simplifiée de :

Par jugement en date du 17/06/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Par jugement en date du 17/06/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a converti la procédure en liquidation judiciaire simplifiée de :

Par jugement en date du 17/06/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a converti la procédure en liquidation judiciaire simplifiée de :

Suivant testament olographe en date du 24 octobre 2020, Marie Josette MÉRIGOT, en son vivant retraitée, demeurant à NEUFLIZE (08300) 31 rue des Lavandières.

Suivant acte reçu par Me Séverine CAILLIEZ, notaire à MARGNY LE CHATEL, le 10 juin 2021 enregistré au SIE TROYES le 14 juin 2021 2021N813, a été constitué un Groupement foncier Agricole dénommé "LA HUPPE", siège social : TRANCAULT (10290), 7 avenue du Château.

CONVOCAION

OFFICE DE TOURISME DES CRÊTES PRÉARDENNAISES

L'Office de Tourisme des Crêtes Préardennaises a le plaisir de vous inviter aux Assemblées Générales Ordinaires des années 2019 et 2020 le 8 Juillet 2021 à 18h qui se tiendra au Restaurant Le 19, Lieu-dit Les Poursaudes, 08430 - VILLERS LE TILLEUL

PROCEDURE DE SAUVEGARDE

Par jugement en date du 10/06/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de :

CONSTITUTION DE SOCIETE

CONSTITUTION DE SOCIETE

LA HUPPE

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés. Gérance assurée par Mme Bénédicte Raymonde Jeannine BENOIT, Agricultrice, demeurant à TRANCAULT (10290), 7 avenue du Château, née à TROYES (10000), le 28 juillet 1978.

KALMI-KHODJA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à TROYES du 4 juin 2021, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, dénommée : KALMI-KHODJA.

baillot & ASSOCIÉS CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

155 avenue Echenilly 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS Tél. : 03.25.45.10.69

SCI GARLY

Selon ASSP à CHARMONT SOUS BARBUISE (10) du 07/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

OBJET SOCIAL : La propriété par voie d'apport ou autrement, l'acquisition, la mise en valeur, la prise à bail à construction, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, l'échange de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 € constitué uniquement d'apports en numéraire. GERANCE : Monsieur Cyril BURIDANT, né le 06/01/1973 à TROYES (10), de nationalité française, et Madame Sylvie HERCOT épouse BURIDANT, née le 13/10/1971 à VITRY LE FRANCOIS (51), de nationalité française, demeurant ensemble 16 rue Gabriel Maurière à CHARMONT SOUS BARBUISE (10150).

FAVIN LÉONCE FACTORY

Aux termes d'un ASSP en date du 21/06/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET SOCIAL : Créer, concevoir, fabriquer et apprêter des articles et accessoires textile. SIEGE SOCIAL : 3 rue du Puit - 10220 DOSCHES.

SCI Bouvet

Par ASSP du 26/05/2021 il a été constitué une SCI dénommée : SCI Bouvet. SIEGE SOCIAL : 27 rue de la Halle - 10400 NOGENT SUR SEINE.

Les sorties sont de retour !

Festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs



> DU 29 JUIN AU 1^{ER} AOÛT 2021

Ce rendez-vous musical depuis 30 ans est de retour du 29 juin au 1^{er} août, à Châlons-en-Champagne, Saint-Martin-sur-le-pré, Fagnières, Vitry-le-François et Saint-Menehould. Le festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs proposera cette année à nouveau plus de 60 rendez-vous publics avec 2 créations originales, 26 concerts dans un centre-ville revisité, 9 dans les communes partenaires de notre bassin de vie et les quartiers, dont 4 pour les enfants et leurs familles, 18 magnifiques projets artistiques au féminin. Le festival est né en juillet 1992 d'un partenariat avec l'UCIA et les établissements riverains de la place de la République.

IAN CAULFIELD

Conte musical moderne pour trio pop-rock, petit chœur, cordes et percussions.

Derrière un nom mystérieux se cache toujours une histoire. L'histoire de Ian Caulfield est de celles qu'on vit avec mélancolie. On le croirait sorti d'un film de Gus Van Sant période Paranoïd Park ou de Tim Burton période Big Fish... Avec sa voix rauque et juvénile, sa guitare et la complicité de ses deux musiciens, associés à un ensemble d'élèves des classes de chant, de cordes et de percussions du Conservatoire de Châlons-en-Champagne, ce jeune Châlonnais délivre ses romances de gamin rêveur et désabusé, en un conte musical moderne où il redonne le pouvoir à l'enfant qui est en lui. Un répertoire essentiellement construit sur les compositions en français figurant à son premier album à paraître en 2021.

* En tournée : Ven 9 juillet - 18h - Château de Rocan ; Chéhéry (Ardennes) ; 08)

* Expo « Ian Caulfield, instantanés 2020-2021 » du 21.06 au 04.07 - Office de tourisme de Châlons-en-Champagne. Ian Caulfield est un artiste complet. Musicien, compositeur, auteur, interprète, il est aussi photographe, sensible et intuitif, avec une grande perception de l'instant, qu'il capte avec talent et gourmandise, comme il écrit ses chansons. Il est notamment l'auteur de la photo de l'affiche du festival 2021.

“ La Comédie se fait la belle ”



> **S'ÉVADER, PRENDRE NOTRE REVANCHE SUR LES SAISONS PASSÉES, ET SURTOUT L'ENVIE JOYEUSE DE SE RETROUVER !**

JUSQU'AU 17 JUILLET, la Comédie se fait la belle pour un tout nouveau rendez-vous, en plein air et à la Comédie. Au programme : des reports de spectacles, des étapes de création, mais aussi des cartes blanches inédites données aux artistes et des rencontres privilégiées...

LE CAMÉLÉON / CARTE BLANCHE À ELSA AGNÈS

Texte : Elsa Agnès ; Mise en scène, collaboration artistique : Anne-Lise Heimburger, Natalie Beder ; lumières : Guillaume Allory ; son : Olivier Pasquet, Guillaume Allory

Opale, Alcibine Ambre, le caméléon venimeux, Bill Arcin, Gladice, et quelques autres. Tous, c'était elle. Une fille, une jeune fille, une jeune femme, pas vraiment femme, parfois garçon, call-girl-cow-boy, animal sauvage diplômé en docilité. Un corps vésuve, le visage couleur grenade. La carte postale de l'Etna et la lave en ébullition. Le vert qui envahit les murs et le rouge sang. Elle erre. Elle est joueuse, border, bornée, irrésistible une fois sur deux, elle fait flipper. Sa peau peut vouloir la vôtre. Elle est vénale ? Une criminelle ? Un album photo ? Son corps comme un appareil. Sa bouche grenade déverse des cascades de mots. Elle, c'est déjà plus elle à la fin. À la fin elle est déjà ailleurs. Elle a trouvé la sortie en elle. Pactiser, l'équivoque, les sables mouvants, les sunlights.

Dates : mardi 6 juillet 19 heures ; lieu : Comédie Petite salle ; durée : 1 heure

L'amour de la musique classique de retour avec les Flâneries musicales



> **JUSQU'AU 9 JUILLET 2021**

Depuis toujours, les Flâneries Musicales de Reims ont à cœur de valoriser le patrimoine musical et culturel, le patrimoine humain, le patrimoine de pierre. Des grands noms de la musique, dans des lieux d'exception, pour un public qui rend chaque concert unique et précieux.

LES DATES DES CONCERTS

Lundi 28 juin - 20h - Champagne Charles de Cazanove - Cuverie, Les Quatre Saisons, Le Concert de la Loge

Mardi 29 juin - 20h - Domaine Les Crayères ; Mademoiselle joue du Jazz, Lucienne Renaudin Vary, trompette, Laurent Coulondre, piano, Hugo Lippi, guitare, Thomas Bramerie, contrebasse

Mercredi 30 juin - 16h - Salle Thierry Meng - Bétheny, Sonatine, la princesse aux yeux d'or Compagnie Les Archets à Bâbord

Mercredi 30 juin - 20h - Salle du Festin - Palais du Tau; Bach - Hersant, un dialogue entre les siècles Ensemble Sequenza, Catherine Simonpietri, direction

Jeudi 1^{er} juillet - 19h - Parc Mumm ; Délices et vélocités, Marina Chiche, violon, Jérémy Jouve, guitare

Jeudi 1^{er} juillet - 21h - Opéra de Reims; Au royaume du romantisme Nicolas Angelich, piano

Vendredi 2 juillet-16h - Le Lavoir- Cormontreuil; Escapade en Amérique du Sud Quinteto Emedea

Vendredi 2 juillet- 20h - Basilique Saint-Remi; Le concerto à son apogée, Geoffroy Couteau, piano, Orchestre national de Metz, David Reiland, direction

Samedi 3 juillet - 16h - Crèche Croix Cordier - Tinquieux; Vogue la petite souris; Ensemble de l'Orchestre de Mulhouse

Samedi 3 juillet - 20h - Opéra de Reims; Vertige du Flamenco; Juan Carmona, guitare, siciens, chanteur et danseur

Dimanche 4 juillet - 16h - Parc de Champagne; La belle relève, Élèves du Conservatoire Régional de Reims

Lundi 5 juillet - 20h - Conservatoire de Reims; La famille Moreau au complet Edgar Moreau, violoncelle, Raphaëlle Moreau, violon, David Moreau, violon, Jérémie Moreau, piano

Mardi 6 juillet - 20h - Conservatoire de Reims; Prodiges d'Arménie, Diana Adamyan, violon, Mamikon Nakhapetov, piano

Mercredi 7 juillet - 20h - Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims ; L'ange démoniaque du piano Yoav Levanon, piano

Jeudi 8 juillet - 19h - Basilique Saint-Remi ; L'orgue de Saint-Remi fête ses 30 ans avec les trois organistes titulaires de Notre-Dame de Paris : Olivier Latry, Vincent Dubois et Philippe Lefebvre

Jeudi 8 juillet - 21h - Théâtre du Manège, scène nationale de Reims; Muses, breakdance et Boléro Duo Jatekok, piano, Emilie Sudre et Andréa Mondolini, danse

Vendredi 9 juillet - 20h - Basilique Saint-Remi; Paix et fraternité Jérusalem; Chœur et ensemble instrumental La Tempête, Milena Jeliazkova, chanteuse traditionnelle bulgare, Georges Abdallah, chanteur traditionnel libanais, Simon-Pierre Bestion.

Modèle. Le best seller de Volkswagen se rapproche de plus en plus de la Golf. Encore davantage à l'occasion des nombreuses évolutions dont elle vient de bénéficier.

Polo tendance techno



Modernisation esthétique bien comprise pour la VW Polo.

La plupart des restylages ne justifient pas qu'on s'y attarde trop longuement. Ces évolutions permettant de prolonger de deux ans environ la vie d'un modèle se résument le plus souvent à des opérations cosmétiques et des modernisations relativement limitées. Mais pas toujours.

Le cas de la Volkswagen Polo mérite d'être pris davantage en considération. En particulier parce qu'elle a été pendant de nombreuses années la voiture étrangère la plus diffusée sur le marché français avant de se faire ravir la première place par la Toyota Yaris. En 2020, elle a été le premier modèle de la marque avec près de 21 493 immatriculations soit 1,3% de part de marché. Un chiffre loin d'être négligeable

alors qu'elle dépassait le milieu de sa carrière commerciale. La cure de jeunesse dont elle vient de bénéficier a pour objectif de lui donner un nouveau souffle et de la maintenir dans le trio de tête des voitures importées.

Esthétiquement, la tradition de Volkswagen veut qu'on ne chamboule pas tout au risque de rompre la cohérence globale d'un modèle. Et aussi de démoder illico presto l'ancienne version. Classiquement, les modifications se concentrent sur la proue et la poupe avec une inspiration cherchée du côté de la dernière génération de Golf. En particulier, le fin bandeau lumineux à LED courant d'un bloc-phare à l'autre et soulignant la calandre.

Les évolutions sont plus ou moins perceptibles selon les modèles avec en version-phare, une R-Line typée sport, selon la terminologie en usage dans la marque. Les boucliers avant et arrière spécifiques, les projecteurs Matrix LED IQ.Light interactifs, inaugurés sur le SUV Touareg et partagés avec la finition Style, les antibrouillards à LED et les jantes en alliage de 16 pouces au dessin exclusif, proposées en série la distinguent des autres Polo.

UNE VERSION FONCTIONNANT AU GAZ NATUREL

Pour la première fois, la Polo, produite à plus de 18 millions d'unités au fil des différentes générations depuis 1975, se convertit au « Digital cockpit » et s'ouvre à la



A bord, le numérique est devenu un passage obligé. La Polo n'y échappe pas.

conduite partiellement autonome avec le système « Travel Assist IQ.Drive. » : « des technologies habituellement réservées aux segments supérieurs » souligne VW. Ecran de 8 pouces derrière le volant, système audio avec écran central de 6,5 pouces en série sur les versions de base, évolution 10.25 pouces « cockpit Pro », système d'info divertissement 8 pouces Ready2Discover en option : la Polo change d'époque. Le système Travel Assist IQ.Drive optionnel, jamais encore disponible sur le segment, associe un régulateur de vitesse ACC actif et prédictif et un maintien dans la voie de circulation Lane Assist, équipement de série commun à l'ensemble de la gamme, induit un mode de conduite partiellement autonome. Pour plus de confort et d'agrément, la volant devient multi-fonctions, la climatisation passe à l'automatique et les rétros extérieurs dégivrants sont réglables

électriquement alors que les vitres sont toutes à commandes électrique. Le tout de série quelle que soit la finition.

Disponible à la commande à partir de 18 015€, la Polo 2021 est lancée avec une gamme de cinq motorisations trois cylindres essence de 80 (5,4l en mixte conventionnel - 120g/km de CO2), 95 (5,2l - 117g) et 110ch (5,5l - 125g), accompagnés d'un 1.0TGI de 90 ch, utilisant du gaz naturel GNV. Selon les niveaux de puissance, la boîte à double embrayage est disponible en option (95ch) ou en série (110ch). La gamme sera bientôt coiffée par une version GTI de 200ch. Volkswagen fait partie des rares marques qui n'ont pas renoncé aux modèles sportifs, trop souvent sacrifiés par les constructeurs généralistes sur l'autel de la rationalisation. Grâce lui soit rendue.

DOMINIQUE MAREE

Fiat 500, un succès français

Sur les 2,5 millions de Fiat 500 sorties de l'usine polonaise de la marque du groupe Stellantis, 300 000 ont pris la direction de notre pays.



Les clients français aiment la Fiat 500. Ils ne sont pas les seuls. Depuis le lancement de la première génération de la « nouvelle » 500 le 4 juillet 2007, un demi-siècle exactement après celui de la 500 originelle, la petite Fiat au style néo-rétro s'est imposé dans les rues des centres-villes de nombreux pays. 14 ans après son retour, elle n'a pas pris une ride, évoluant au fil du temps et des générations sans perdre de son sex-appeal. Un cas d'école.

La France se situe au 3^e rang en terme de diffusion, derrière l'Italie et la Grande-Bretagne, pour culminer à 27.000 unités en 2018. L'an dernier, la Fiat 500 s'est

maintenue à la 2^e place des citadines avec près de 18 000 voitures et 9,5% de part de marché du segment, dépassant 1% du marché global avec une place dans le Top 20 des immatriculations.

Au total, la Fiat 500 a trouvé 300 000 clients en France. Un résultat obtenu sans l'appoint des Abarth. Le constructeur a célébré l'évènement au sein de son usine polonaise de Tychy au moment où la 300.000 Fiat 500 « bleu-blanc-rouge », une version Dolce Vita, quittait les chaînes pour rejoindre la France et la concession locale de Brive.

Dans notre pays, la 500 est consi-

dérée comme un modèle premium. Les acheteurs choisissent en priorité les finitions hautes, les nombreuses déclinaisons en éditions limitées dont le constructeur est friand et ne lésine pas sur les options avec un prix de vente supérieur de 20% en moyenne à celui du segment A des citadines. Fiat peut se frotter les mains.

L'abandon des 500 thermiques au profit des seules motorisations 100% électriques aux tarifs nettement plus élevés permettra-t-il de prolonger cette saga à succès ?

D.M.

François Schmidt. L'artiste marnais ne s'est en vérité jamais posé de question sur le fait de dessiner - mais davantage sur sa capacité à dessiner. Sa carrière tend à démontrer qu'il ne doit plus avoir trop de doute à cet égard. Il vient de co-signer un nouvel album, en compagnie de Catherine Stevenot, qui donnera lieu à une exposition, à Reims, au cours du dernier trimestre.

Portrait à grands traits



François Schmidt ne se sépare jamais d'un carnet dans lequel il note toutes ses idées de dessin.

Un arrière-grand-père, un grand-père et un oncle maternel férus de peinture, une mère qui donne des cours de peinture et qui expose encore aujourd'hui, un père ne dédaignant pas non plus les pinceaux, par ailleurs excellent coloriste, sont-ils autant de raisons de devenir un artiste ? Ne parlez surtout pas d'atavisme à François Schmidt ! « J'ai vécu dans un univers familial aimant, ludique et artistique. Il y avait autour de moi cet 'environnement' : je voyais peindre les membres de ma famille et cela semblait naturel à l'enfant que j'étais. » D'ailleurs, lorsque sa mère et ses copains de Vitry-le-François lui conseillèrent de s'inscrire aux Beaux-Arts de Reims à l'heure de se dessiner une voie professionnelle, il ne s'y résolut qu'à défaut de savoir quoi faire d'autre. Et c'est comme ça que François Schmidt est devenu... graveur !

STÉGANOGRAPHIE ET PARÉIDOLIE

« Aux Beaux-Arts de Reims, j'ai

vécu des années passionnantes de liberté totale - même s'il y avait beaucoup de rigueur et de discipline à l'école. La technique exige sans doute cette rigueur et cette discipline, mais l'art, c'est d'abord du plaisir et de l'émotion ! » Si François

Schmidt quitte les Beaux-Arts en 1981, diplôme de gravure en poche - « La gravure, qui est une technique de reproduction de dessin, constitue un univers très complexe » - il refuse de se laisser déborder (enfermer ?) par « la technique qui noie le dessin ». En devenant un « graveur paresseux » il fera son miel du trait spécifique de la discipline, plus ou moins appuyé, plus ou moins serré, qui donne les volumes et le ton d'un dessin, et constituera sa patte, son style.

Son style ? Il est tout de poésie, dans une sorte de génial fouillis qui raconte une grande histoire à

coup de détails dans les détails. « La vie est détail, et je découvre au fur et à mesure d'un dessin des choses que je n'avais même pas imaginées ! » C'est ainsi que François Schmidt pratique la stéganographie, cet art de dissimuler les cho-

ses sans les cacher, ou encore la paréidolie, phénomène psychologique conduisant à identifier une forme familière dans un paysage, un nuage, une tache d'encre, par exemple. On comprend alors qu'il n'a pour seul repentir - cette erreur que le dessinateur corrige en la gommant - que de surajouter, enrichir, développer, puisque jamais il n'efface. Cela le conduit, bien sûr, à des dessins de longue haleine dans lesquels il se plonge avec gourmandise sinon avec jubilation, en tout cas avec bonheur : « Je ne peux pas m'empêcher de dessiner. C'est ma raison d'être, ma manière

de respirer. Je suis fabriqué comme ça ! »

ARTISTE HEUREUX

À la sortie des Beaux-Arts, il effectue sa première exposition à la MJC de Saint-Dizier où il trouve par la même occasion son premier job. Il oeuvrera ensuite dans divers lieux culturels, dans le domaine de l'art et de l'enfance, et notamment au Manège et au Cirque de Reims où, en sa qualité de responsable des expositions et du jeune public, il organisera une dizaine d'expositions chaque année. En 1992/1993, François Schmidt est sollicité pour créer des affiches de spectacles monumentaux, puis pour dessiner des images destinées à être projetées sur des façades de bâtiments (la Basilique de L'Épine, par exemple), préfiguration des actuels spectacles multimédias sur nos cathédrales.

En 1998, son premier album illustré pour la jeunesse, en collaboration avec l'écrivain Christian Grenier, reçoit le prix Octogone. Un certain besoin d'autonomie lui fait alors franchir le pas de l'indépendance, en 2000. Aujourd'hui, il a bien une quarantaine d'ouvrages à son actif (il ne sait pas très bien), seul ou en collaboration, dont une vingtaine composés uniquement de dessins. En 2005, il sera l'un des co-fondateurs des Editions de l'Effervescence. Depuis 2008, il intervient sur France 3 pour illustrer l'actualité. Il répond à des commandes - à titre privé ou liées à une activité professionnelle -, il expose aussi ses créations... François Schmidt est un artiste heureux qui dessine selon son inspiration

comme à la demande. « Aujourd'hui, on vient me voir parce que l'on sait ce que je fais. C'est à la fois confortable et inconfortable parce qu'il y a quand même un peu de pression. » N'empêche, François

Schmidt n'aime rien tant qu'avoir carte blanche pour noircir le trait.

« 21 GRAMMES (ET AUTRES IMAGES) »

Son dernier opus, « 21 grammes (et autres images) » est un travail à quatre mains qu'il a mené avec Catherine Stevenot, sa coreligionnaire des Beaux-Arts. « Nous avions depuis longtemps le projet de travailler ensemble. "21 grammes" est une très belle idée poétique par laquelle Catherine entend rendre hommage à l'âme* de sa maman, aujourd'hui disparue. Nous nous

sommes lancé le défi de mélanger nos dessins, elle travaillant au crayon, et moi à l'encre. Ces 21 dessins racontent une histoire. » Une exposition devait avoir lieu en avril 2020. Faute d'exposition, les artistes ont décidé d'en faire un album, en y adjoignant des dessins qui leurs sont propres (les « autres images » du titre), le tout agrémenté de courts textes.

« 21 grammes (et autres images) » est disponible auprès des auteurs. Une exposition est de nouveau programmée durant le troisième trimestre au magasin DP Home, à Reims.

JACQUES RIVIÈRE

* En 1907, le médecin américain Duncan MacDougall a émis l'hypothèse que le corps humain aurait une âme, dont il a estimé la masse à 21 grammes. Le résultat des expériences du Dr MacDougall n'a jamais pu être confirmé et ses méthodes ont été largement critiquées.

29 novembre 1957
Naissance à Thionville (Moselle).

1976
Entre aux Beaux-Arts de Reims.

1981
Diplôme de gravure.

2001
Adopte le statut d'artiste professionnel.

2021
Parution de l'album « 21 grammes (et autres images) »